

LE RIDEAU LEVÉ.

CHAPITRE PREMIER.

LA REINE A LA CONCIERGERIE.

A l'époque où l'infortunée reine de France, détenue à la Conciergerie, se vit enlever, par un accident imprévu, un gardien plein d'attention et de respect pour elle, le sieur Richard, qui fut privé lui-même de sa liberté, pour n'avoir pas traité sa prisonnière avec l'inhumanité que des administrateurs féroces exigeaient de lui. Le sieur Bault, de concert avec son épouse, imagina de remplacer Richard dans ce poste difficile et d'autant plus pé-

rilleux pour lui, qu'il partageait tous les sentimens de son malheureux prédécesseur. Il consulta à ce sujet messieurs Hue et Cléry, qui furent peu de jours après ses prisonniers à la Force : ils l'engagèrent avec instance de prendre ce parti. Le sieur Bault n'hésita plus et se dévoua avec courage à remplir cette fonction délicate, bien résolu de se sacrifier, s'il le fallait, pour prouver à son auguste souveraine tout l'attachement et toute la vénération qu'un Français fidèle devait à ses malheurs et à sa personne.

La reine eut tout lieu de s'applaudir de la conduite du sieur Bault : il s'efforça par ses soins religieux de mériter sa confiance, et il l'obtint. Elle crut un jour pouvoir lui remettre une paire de gants et une boucle de cheveux qu'elle destinait à ses enfans ; malheureusement les surveillans jaloux qui assiégeaient sans cesse toutes les démarches du sieur Bault, s'aperçurent de ce

mouvement : il fallut porter au greffe du tribunal révolutionnaire ces gages touchans de la tendresse maternelle. La reine ne se rebuta point : le cœur d'une mère est ingénieux ; elle s'occupa à défiler un lambeau de tapisserie que le sieur Bault avait imaginé de placer autour du mur de son lit, afin de corrompre l'humidité, et à l'aide de deux bouts de plumes taillés, elle en tressa une espèce de jarretière qu'elle remit plus heureusement enfin à son fidèle gardien, avec prière de la faire passer à la même destination. Le sieur Bault et sa femme en instruisirent M. Hue ; c'était trois ou quatre jours avant le départ de madame Royale pour Vienne, où ce dernier eut l'honneur de l'accompagner. La dame Bault remit à M. Hue le morceau de jarretière tricoté par la reine, en la priant de faire passer ce précieux dépôt à Madame, ce qu'il fit en arrivant à Huningue.

On ne peut se faire une idée de la rigueur et de l'indécence outrageante avec lesquelles la reine était surveillée, avant que Bault se chargeât de cette fonction. La malheureuse princesse était importunée de la présence et du bruit des gendarmes et des guichetiers qui jouaient et fumaient dans cette partie de la chambre qui n'était séparée de son lit qu'avec un paravent. Bault obtint cependant qu'on laisserait sa prisonnière tranquille, sous prétexte qu'à lui seul appartenait la responsabilité. Il fit aussi changer son ordinaire, que l'on voulait réduire à celui de la prison; lui seul arrangeait ses cheveux et faisait raccommoder ses vêtemens que l'humidité gâtait fréquemment. Il lui procurait des livres; sa lecture favorite était les *Voyages de Cook*; mais Bault ne put jamais parvenir à entrer seul dans sa chambre: il était toujours accompagné des administrateurs ou d'autres officiers de police. La malheureuse

tentative pour remettre les gants et la boucle de cheveux avait rendu la reine extrêmement timide et circonspecte: elle trouva cependant moyen de faire à Bault un signe d'intelligence au moment où elle le vit entrer. Bault s'aperçut qu'un morceau d'ouvrage tombait à ses pieds, il tira son mouchoir qu'il laissa couler sur l'objet en question, et s'empressa de ramasser le tout; c'était la jarretière que la reine s'était occupée à tresser: il la garda religieusement et la remit, deux ans après, au fidèle serviteur qui la déposa entre les mains augustes auxquelles ce douloureux gage de souvenir était destiné. On ne saurait trop admirer la conduite de l'estimable Bault, dont le plus jeune des fils dirige maintenant la Conciergerie, avec les sentimens d'humanité qui signalèrent son père jusqu'à ses derniers momens.

LA PASTILLE.

UN homme condamné à mort par la Cour de Justice criminelle, est transféré de la Conciergerie à Bicêtre, pour y attendre l'effet de son recours au tribunal suprême. Le jour de cette décision sa femme obtient la faveur de le voir un instant au greffe, mais à condition qu'elle ne l'instruira pas du sort funeste qui l'attend. On le fait sortir du cachot, et, assis vis-à-vis d'elle entre deux gardiens, il écoute tranquillement les espérances qu'elle lui donne. Au bout de cinq minutes il faut se séparer : elle sollicite ; on lui accorde la permission d'embrasser son mari, et elle lui dit *adieu*... Le lendemain on le trouve mort dans son cachot. Sa compagne

lui avait glissé entre les lèvres une pastille empoisonnée.

LE TESTAMENT.

IL y a quelques années, la justice condamna le nommé C*** à la peine de mort, pour crime de fausse monnaie. Doué d'une figure imposante et de beaucoup d'instruction, il déploya dans ses derniers instans un courage digne d'une meilleure cause. Une heure avant de partir pour le lieu de son supplice, il écrivit à sa maîtresse une lettre aussi touchante qu'énergique ; il rédigea son testament avec le plus grand sang-froid ; il distribua tous ses effets, qui étaient assez précieux, entre les gardiens et les plus malheureux détenus. Le sieur V***, alors inspecteur-

général de police, lui avait formellement assuré sa grâce, sous une condition qu'il avait remplie. Cet agent se présenta devant lui au moment où sonnait l'heure d'un départ qui n'est point suivi de retour; le coupable lui adressa publiquement des reproches amers et ironiques, et marcha ensuite à la mort avec tranquillité.

L'OURLET.

C'EST autant par humanité que pour satisfaire à la justice humaine, qu'un condamné à la peine capitale n'est instruit de son sort que peu d'heures avant qu'il le subisse. La veille de l'exécution du nommé N***, sa maîtresse demande et ne peut obtenir de la police la faveur de le voir. Elle vole néanmoins à Bicêtre, fait les

plus instantes comme les plus vaines prières, et obtient seulement qu'on remettra au criminel une chemise fine, qu'elle présente pour qu'il n'aille point au supplice avec celle de la maison. Le concierge ne voit là qu'un moyen de fortifier l'espoir du malheureux; la chemise examinée avec soin lui est remise aussitôt; mais quand l'huissier de la mort vient pour s'emparer de lui... il n'est plus. On trouva dans un ourlet qu'il avait décousu au bas de la chemise, un reste d'arsenic, et ces mots écrits très-fin : *Adieu pour l'éternité.*

LA RÉSIGNATION.

ON se rappelle encore l'affaire de Michel, employé des bureaux de la guerre,

qui fut condamné à mort pour avoir vendu à un agent de la Russie les secrets de l'état. Comme tous les autres coupables, il fut bercé de l'espérance que le jugement serait infirmé ; il se persuada même que la peine serait commuée en plusieurs années de détention ; et le matin du jour fatal, il faisait en déjeûnant les plus beaux projets de conduite... L'exécuteur paraît, soudain le malheureux perd toute sa fermeté, et tombe dans le plus affreux désespoir : il n'en sortit qu'à l'aide des touchantes exhortations de son confesseur ; il se mit à ses genoux à l'ombre d'un guichet, et après avoir prié pendant trois heures l'Être puissant qui ne refuse jamais de pardonner, il fut conduit à l'échafaud où il mourut avec résignation.

LE VOLEUR PUNI PAR LUI-MÊME.

C***, jeune homme d'une famille honnête, mais joueur forcené, commit un vol immense dans le cabinet des Antiques de la Bibliothèque royale : il se sauva en Angleterre, vendit toutes les choses précieuses qu'il avait dérobées, plaça des sommes considérables sur la banque de Londres, et revint chez lui pour y prendre le fameux vase d'agate qu'il avait enterré dans son jardin. Surpris, arrêté, envoyé à la Force, il lit dans la Gazette de France le récit de son arrestation, et le juste salaire que les lois réservent à son crime. Il écrit aussitôt deux lettres, l'une au préfet de police, l'autre au concierge, se procure un pain sortant du four, un pâté de

3 francs et une bouteille d'eau-de-vie , se met au lit , prend à la hâte tous ces alimens , et en moins de cinq minutes meurt étouffé. Si la plupart de ses confrères s'expédiaient ainsi eux-mêmes pour l'autre monde , les juges seraient moins occupés , les avocats ménageraient davantage leurs poumons de Stentor , et les bagnes seraient moins ruineux pour le Gouvernement.

LA PETITE FILLE.

F*** , jeune encore , et déjà très-fameux voleur , quoique d'une famille honnête , se déroba souvent à la justice par des ruses dignes de Cartouche. Enfin la Cour d'assises de Paris le condamne à quatorze ans de fers : il s'enfuit du bagne de Toulon , commet un nouveau délit , voit sa

peine augmentée , s'échappe de Bicêtre , est repris aussitôt , brise sa chaîne à Lorient , se rend coupable d'un nouveau crime , est jugé à perpétuité , s'évade de Rochefort , et revient dans la capitale. Un agent de police , V*** , est mis à sa poursuite , et découvre bientôt le lieu de sa retraite. C'était chez une de ses anciennes maîtresses que F*** se tenait caché , se reposant sur son audace , sa force et ses armes de toute espèce. Un matin de bonne heure , lorsqu'il était encore au lit , une petite fille , dont la mère logeait sur le même carré , frappe doucement à la porte , et demande à la compagne du voleur , qui reconnaît sa voix , un peu de sucre pour sa maman qui se trouve indisposée. La porte est ouverte , et trois hommes , V*** à leur tête , s'élancent dans la chambre , se précipitent sur F*** , qui n'a pas le temps de s'armer , le saisissent et le conduisent au dépôt de la Préfecture. Transféré à Bi-

cêtre, il est parti le 31 mai dernier par la chaîne de Brest, et il disait la veille : « Je n'ai pas à me plaindre de la police, elle m'a pris par la *douceur*. »

LE RIDICULE.

UNE revendeuse du Temple revenait à Paris, vers le soir, dans un cabriolet de Charenton où se trouvait déjà un individu qu'elle ne connaissait point : il l'insulte pendant la route, et pour éviter ses outrages, elle s'échappe sur le boulevard Beaumarchais, et laisse dans la voiture son *ridicule*, contenant une somme de 15 fr. Le jeune cocher, qui n'avait point quitté son siège, est arrêté avec le coupable, et la loi les condamne pour la vie aux travaux forcés. Cette femme a depuis reconnu

son erreur à l'égard du conducteur innocent : il n'en est pas moins parti pour Brest postérieurement à cette rétractation...

LA VENGEANCE.

LE nommé Charles F**, âgé de vingt-trois ans, neveu d'un capitaine de navire, élevé dans un lycée, doué d'une figure intéressante et de beaucoup d'esprit naturel, se vit réduit, par les malheurs de sa famille et l'absence de son oncle, à entrer comme postillon au service d'un officier supérieur. Un domestique, abusant de sa jeunesse et de sa confiance, lui fit écrire un billet au moyen duquel il commit une mauvaise action. Elle fut découverte, et les coupables traduits à la cour de justice criminelle. Quelques preuves du délit

existaient encore, mais le billet avait été perdu : l'accusé principal soutint qu'il n'avait jamais existé ; Charles F** avoua au contraire qu'il l'avait écrit lui-même. Sa franchise causa sa perte ; il fut condamné à huit ans de réclusion , et son complice à dix années.

On les conduisit à Bicêtre pour y subir le temps de leur captivité. Dès le moment de sa condamnation, et pendant le peu de temps qu'il passa dans cette dernière prison, Charles F** s'abandonna au plus profond chagrin : il se repentait amèrement du crime qu'il avait commis, il s'accusait d'avoir deshonoré sa famille ; et ses larmes coulaient sans cesse. Un soir, à l'heure où l'on renferme les détenus, il arrive trop tard de quelques secondes à la porte de sa chambre, que les gardiens avait déjà fermée. L'un d'entr'eux, nommé S. Denis, d'une taille gigantesque et d'une force peu ordinaire, commença par l'ac-

cabler d'injures et de menaces : le jeune homme lui répondit par des excuses pleines de soumission ; mais, loin qu'elles désar-massent le farouche Cerbère, celui-ci le frappa de plusieurs coups sur la tête, qui le mirent bientôt tout en sang. Le lendemain Charles F** manifesta le plus violent désespoir ; il déplora sa destinée, protesta plusieurs fois qu'il ne survivrait pas à cet outrage, et jura qu'il se vengerait pour se délivrer de l'existence. Vainement on essaya de le consoler, de modérer sa frénésie : il descendit dans la cour où les prisonniers se promènent, et s'approcha d'un groupe de détenus, parmi lesquels se trouvait le gardien qui l'avait outragé. Ce dernier lui frappa sur l'épaule en lui rappelant la scène de la veille : Charles F** saisit cet instant pour satisfaire sa vengeance ; il tire de sa poche un mince couteau, et en porte plusieurs coups à S. Denis, qui tombe aussitôt en criant au se-

cours. Plusieurs gardiens s'emparent du coupable, le frappent à diverses reprises, et le jettent dans un cachot.

La blessure de S. Denis ne le força point à s'aliter; elle fut guérie en peu de jours. Cependant le coupable fut transféré à la Conciergerie, et condamné à mort sans avoir voulu se défendre, ni appeler d'un arrêt dont il reconnaissait l'équité. Le jour de l'exécution il écrivit ses adieux à sa famille, grava quelques vers latins sur les murs de son cachot, refusa de voir le confesseur, et tenant une fleur de pensée entre ses lèvres, il courba tranquillement sa tête sous le glaive des lois.

L'HONNÊTE HOMME.

UN condamné aux fers à perpétuité, jeune et d'une force redoutable, devint

furieux le jour de sa condamnation. Le soir, au moment de la fermeture des chambres, il refusa de rentrer dans la sienne, se dépouilla complètement au milieu du préau, et s'armant d'un tesson de bouteille, il défia tour à tour les guichetiers qui l'environnaient. Obligés de fuir, ils revinrent aussitôt avec le concierge et la garde; mais le prisonnier leur résista encore, les poursuivit l'un après l'autre; et les soldats, ne voulant point faire usage de leurs baïonnettes contre un homme nu et presque aliéné, ils se retirèrent derrière la grille avec tous les gardiens. Dans ce moment arrive le sieur H***, inspecteur des prisons, connu dans ces lieux terribles par sa douceur et son humanité. Il se fait ouvrir la grille, entre seul dans la cour, parle avec bonté au prisonnier rebelle, et lui promet qu'il ne descendra point au cachot s'il se rend à son devoir. Ce peu de mots ramènent le calme dans les sens

du condamné, qui jette au loin son arme meurtrière, et se laisse conduire dans sa chambre. L'inspecteur s'était retiré : tout à coup plusieurs porte-clefs s'élancent sur le détenu, qui dormait paisiblement ; ils lui mettent les fers et le jettent au cachot. M. H*** vient faire le lendemain sa visite ordinaire : le malheureux réclame l'exécution de sa promesse ; le chef du bureau des prisons est consulté, et la parole d'un honnête homme est enfin accomplie.



LA CLÉMENCE ROYALE.

IL y a environ trois ans, un jeune ouvrier du faubourg S. Antoine, connu par une conduite jusque-là irréprochable, sort de la Courtille dans un état d'ivresse,

rencontre sur le boulevard un mari qui se promenait avec sa femme, et tient à celle-ci quelques propos indécents : elle lui donne un soufflet, le mari des coups de canne ; la populace s'amasse autour d'eux, et dans cette bagarre la femme perd la moitié d'une chaîne d'or qu'elle portoit au cou. Des poursuites ont lieu contre le perturbateur, accusé de vol avec violence, et il est condamné à perpétuité de galères.

Un grenadier français, frère de ce malheureux, arrive à Paris après douze ans d'absence et avec un congé de réforme, cherchant un asile et le repos au sein de sa nombreuse famille qu'il avait laissée à son départ dans la capitale. Hélas, il n'y trouve plus qu'une mère veuve, âgée, sans appui, plongée dans une misère extrême. Son père, ses frères sont morts, à l'exception d'un seul ; mais celui-ci est aussi compté au rang des morts pour la société, qui l'a relégué pour toujours parmi les malfai-

teurs. L'infortuné militaire s'abandonne au désespoir que lui inspirent sa position et celle de sa mère ; mais bientôt un digne ministre de la religion vient à son secours. M. l'abbé Dubois, curé de Sainte-Marguerite, va lui-même sécher les larmes de son paroissien et soulager sa douleur. Ce pasteur vénérable prend des informations sur l'affaire du condamné, et se flatte de le rendre à sa famille, en osant directement implorer la clémence du roi. S. M. accorda non-seulement la grâce, mais elle voulut y ajouter un nouveau prix, en la remettant elle-même au pasteur.

Le 12 septembre, elle va se promener dans le faubourg Saint-Antoine, et le bruit s'en était répandu d'avance parmi cette immense population. Au moment où la voiture de Sa Majesté arrive devant l'église de Sainte-Marguerite, elle est entourée par la foule des paroissiens, qui faisaient retentir l'air des cris non interrom-

pus de *vive le roi!* Le curé, accompagné du militaire, se présente à la portière et reçoit les lettres de grâce des mains du roi, qui les lui remet avec une émotion et une bonté qu'on ne saurait décrire. Alors le pasteur adresse au souverain les paroles suivantes :

« Sire, François Paumier, grenadier réformé, espérait trouver, en rentrant dans sa famille après douze ans d'absence, honneur et repos. Hélas ! il n'y trouve qu'une mère pauvre et veuve ! Son malheureux jeune frère, par suite d'une rixe, en état d'ivresse, est condamné aux galères perpétuelles ; et déjà, depuis trois ans, il gémit dans les fers. Confident du chagrin de cet honorable militaire, ma pensée, Sire, s'est ouverte au projet d'aller moi-même jusqu'au trône, avec la douce certitude que cette démarche ne déplairait point à un roi, père de ses sujets. Votre Majesté a exaucé mes vœux et surpassé

nos espérances , en venant elle-même nous porter des paroles de grâce et de miséricorde. Ah ! Sire , pour prix de tant de bonté , jouissez des bénédictions de votre bon peuple du faubourg Saint-Antoine... Oui , Sire , de *votre bon peuple ! Si un délire étranger a pu l'agiter autrefois , il a maintenant retrouvé son âme et son cœur en revoyant son souverain. Il bénit aujourd'hui la Providence de lui avoir rendu , avec son roi très-chrétien , une religion , qui est l'appui du pauvre et la consolation du malheureux. Recevez , Sire , par ma bouche , l'hommage de sa profonde vénération et de son éternel amour ! Vive le roi ! »*

Vive notre bon roi ! vive notre père ! s'écrièrent tous les spectateurs , en versant des larmes d'attendrissement. Sa Majesté , vivement émue d'une scène aussi touchante , se tourna vers le peuple , et lui dit : Mes enfans , criez aussi ; *Vive le bon*

pasteur ! Cette parole du roi très-chrétien a été entendue comme elle devait l'être par un peuple rendu à ses véritables sentimens.

LE MÉRITE DES FEMMES. /

Sous le régime de la terreur , mademoiselle Maillé , détenue , s'immola pour sa belle-sœur : elle s'était rendue dans la cour avec les autres prisonniers , pour y entendre l'appel des accusés. Son nom est prononcé ; elle s'avance. Je vous ferai observer , dit-elle , que Maillé est bien mon nom , mais que les prénoms ne sont pas les miens. — Connais-tu celle dont nous venons de citer les prénoms ? — Je la connais. — Où demeure-t-elle ? Parle , ou nous t'emmenons en sa place. — Je préfère la mort à la honte de me sauver aux dépens d'une autre. Ces mots furent son arrêt.

CHAPITRE II.

L'ARBRE DE LA LIBERTÉ.

A une époque déjà éloignée de l'heureux temps où nous vivons, une insurrection éclata aux environs de Bar-sur-Aube, et le sieur D***, jeune alors, s'y trouva compromis. Accusé au tribunal criminel de l'Aube, d'avoir coupé dans un village l'arbre de la liberté, on le condamna, sans défense, à huit années de fers. Le ministère public lui permit de passer le temps de sa peine dans la prison de Troyes, et lorsqu'il fut expiré, il devint libre, se maria et s'établit. Cependant, son propre beau-

frère, sachant que sa libération n'était point légale, le dénonça bientôt; et comme il n'avait point subi son jugement aux galères, il y fut envoyé. S'étant évadé au bout de deux ans, il retrouve sa femme enceinte, se fâche, est dénoncé par elle, reconduit au bague, s'en échappe trois fois encore, et finit par être repris, quelques jours avant la bataille du 30 mars, pour retourner à Rochefort. On n'ajoutera qu'une seule observation : Il n'a pas été condamné comme malfaiteur; il a passé douze ans, soit en prison, soit aux galères; et chaque fois qu'il s'évada, ce fut toujours pour rejoindre l'armée, où il reçut des blessures honorables.

 LES CONTRE-MARQUES.

LE nommé P. N. M***, peintre en décors, et pouvant exister honorablement par l'exercice de sa profession, préféra établir une fabrique de contre-marques du théâtre de l'Ambigu comique. Elles étaient fort bien faites, il n'y manquait que les signes réels de l'administration, et le faussaire en débitait journellement. Découvert, malgré son adresse, il fut condamné à cinq ans de réclusion, et conduit à Bicêtre pour y passer ce laps de temps. Deux années s'écoulèrent, pendant lesquelles il employa son pinceau à produire des tableaux de fleurs et de fruits, imités avec autant de naturel que de fraîcheur. On lui conseilla cependant de recourir à la clémence de Sa

Majesté. Il le fit, et peignit les armes de France à la tête de sa pétition, ce qui l'ayant fait remarquer dans la foule des placets, il obtint, du meilleur des rois, une grâce qu'il n'espérait point, mais dont peut-être il saura profiter.

LA SCÉLÉRATESSE.

J. L. F***, ancien militaire, et frère d'un général, rencontre dans la rue Neuve-des-Petits-Champs un ex-commissaire des guerres qu'il avait connu à l'armée, et cet homme le prie de lui rendre un léger service : il s'agissait de porter certaines ordonnances à la Trésorerie pour en toucher les fonds, tandis que le commissaire allait ailleurs pour un objet moins pressant. F*** part, et l'on convient de se retrouver

à quatre heures chez les frères Provençaux. Arrivé au Trésor, le militaire présente les papiers ; on les examine, et l'on découvre que les signatures en sont fausses : il s'écrie vivement que cela ne peut être, que son ami le commissaire est un homme de probité. Pourquoi ne vient-il pas lui-même, répondent les administrateurs ? Il raconte alors comment il s'est chargé de cette commission, et veut sortir pour aller chercher son *ami*, mais on s'y oppose : il est arrêté et gardé à vue dans le bureau jusqu'à l'heure où le commissaire doit le retrouver au Palais-Royal. Quatre heures sonnent ; F*** est conduit par des agens de police chez le restaurateur : il y dîne, malgré ses vives inquiétudes, et la nuit est arrivée, mais non pas le coupable. Si les commis du Trésor l'avaient laissé sortir, comme il le demandait aussitôt après la découverte du faux, et qu'on l'eût suivi à quelque distance, il est probable que le commis-

saire, caché sans doute aux environs, l'eût rejoint pour savoir s'il avait reçu les fonds ; mais on rejeta ce moyen, et le faussaire, qui ne le vit plus reparaître, se douta de l'aventure, et se mit en sûreté. Cependant le malheureux F***, conduit en prison, fut condamné à six ans de fers, comme complice du délit, et pour comble d'infortune, sa jeune épouse qu'il adorait, réclama le divorce, et se fit enlever par le scélérat dont F*** fut la double victime.

LE FOURNISSEUR.

UN jeune directeur des vivres, chargé en même temps des fournitures pour une de nos armées, savait écrire des deux mains : ce talent, qui n'est point très-rare, fait souvent faire une fortune aussi rapide que

périlleuse , et le Gouvernement traduisit M. L*** par-devant la Cour spéciale. Condamné à quinze ans de fers , il revient à la Force , en attendant son départ pour la chaîne ; mais ayant plus d'un protecteur , sans compter son argent , il obtint la faveur de faire commuer sa peine en celle de la déportation , ou plutôt du bannissement. L'île de Madagascar est fixée pour son exil : deux gendarmes viennent le prendre pour le conduire au premier port , d'où il s'embarque sur un bâtiment neutre... , et trois jours après son départ , on le rencontre libre , se promenant avec une jolie femme dans le jardin du Luxembourg. O puissance de l'or !

LA FEINTE COLIQUE.

LE nommé Buisson venait d'être condamné à quatorze ans de fers : se rendant utile au concierge B....n , il avait la liberté de parcourir , du matin au soir , toute la prison de la Conciergerie. Un jour , à six heures du matin , il entre dans le vestibule d'un pas chancelant , le visage pâle , et manifestant tous les signes de la plus vive souffrance. Qu'avez-vous donc , lui demande le gardien de la porte d'entrée ? — Une colique affreuse qui me dévore les entrailles ; et si vous ne me donnez quelques secours , je n'ai peut-être plus qu'un instant à vivre. En disant ces mots , il se laisse tomber à terre , et s'y roule avec les symptômes de l'angoisse et du dé-

sespoir. Touché de son état, le porte-clef lui dit de prendre patience et qu'il va lui procurer de l'huile et de l'eau-de-vie pour calmer ses douleurs. Il remet sa clef au garçon du greffe qui lui ouvre la porte, et il court chez un épicier voisin, tandis que l'employé du greffe y rentre pour en nettoyer l'intérieur. Aussitôt Buisson se relève, et muni d'une autre clef qu'il avait fabriquée avec des cuillers d'étain, il ouvre doucement cette même porte, monte les degrés qui conduisent à la cour du palais, la traverse tranquillement et disparaît ensuite dans les rues de la cité. Comme il passait dans la cour, le gardien l'aperçut de la boutique de l'épicier, et dit à celui-ci : « Voilà un homme qui ressemble bien à Buisson ! Si je ne l'avais pas laissé à demi mort et sous ma clef, je croirais que c'est lui-même. » On devine le reste. Le crédule et malheureux gardien, chargé d'une nombreuse famille, perdit son emploi et fut

condamné à un an de prison ; mais le prince L***, instruit de son malheur, l'admit à son service. Buisson ne fut repris qu'au bout de dix-huit mois qu'il avait passés à Paris, fréquentant avec audace les promenades, les cafés et les maisons de jeu.

L'ÉVASION.

EN 1807 une évasion singulière eut lieu dans cette maison formidable. On avait mis aux fers et renfermé dans un cachot un chef de voleurs aussi adroit que dangereux. Il commença par briser ses fers, qu'il reprenait quand les gardiens venaient faire leur ronde accoutumée ; il parvint ensuite, à l'aide d'un simple clou, à détacher une large pierre qu'il remplaçait lors des visites en prenant soin de masquer les traces de ce travail avec la mie de son pain

de munition, et en cachant les gravats et la terre sous la paille qui lui servait de lit. La pierre détachée, il en ébranla une seconde, et le mur qu'il travaillait à ouvrir se trouvant mitoyen à une cave, il y fit tomber la seconde pierre, qui brisa à grand bruit, dans sa chute, une grosse pile de bouteilles. S'introduisant dans cette cave une heure avant le jour, il en arracha la serrure, monta l'escalier et se trouva dans une maison voisine de la préfecture. Alors il pénétra dans une salle basse où dormait une vieille cuisinière, alluma paisiblement une chandelle, s'empara des clefs de la maison, ouvrit une porte qui donnait dans les cours de la police, et, sa lumière à la main, passa devant une sentinelle, qui le prit sans doute pour un domestique attaché à cette maison. Il s'évada ainsi, et, malgré toutes les recherches, on n'est jamais parvenu à le découvrir. V**, qui était alors concierge, fut destitué.

LA TABATIÈRE.

DE M...., riche propriétaire de la Flandre, mais joueur intrépide, passe un soir dans la rue Vivienne, est heurté par un cabriolet qui le jette contre la boutique d'un marchand bijoutier, et l'un des carreaux se trouve brisé par le choc. Jusquelà le mal n'est pas grand; mais par l'effet d'un *hasard* aussi singulier que malheureux, une superbe tabatière était tombée directement de la *montre* du bijoutier dans la poche du sieur de M...., et le marchand crie *au voleur!* On arrête l'accusé, il est traduit au tribunal criminel; et comme sa jeune épouse était devenue la maîtresse d'un grave législateur, au lieu de le servir, elle saisit cette occasion pour aider à

sa perte. Condamné à quatorze ans de fers, il en passe huit à Bicêtre, étudiant la médecine et l'astronomie pour son propre usage, dépensant par année un tiers de ses trente mille livres de rente, et rédigeant forces pétitions pour avoir sa grâce, qu'il n'obtint cependant que de la clémence du bon roi.

LE NOUVEAU CARTOUCHE.

UN nommé Dorcou, principal auteur du vol de 1,800,000 fr. fait à la banque territoriale, s'était enfui à Marseille, et se préparait à s'embarquer pour passer en Afrique, où sa femme devait le rejoindre. La veille de son départ il entre dans un café, parcourt les journaux, et tombe sur un article dans lequel on annonçait que sa femme,

innocente de son crime, venait d'être arrêtée à Paris, et qu'elle serait détenue jusqu'à la prise du coupable. Soudain il part en poste, va se livrer à la police et réclame la liberté de sa femme qui était restée libre. C'était une ruse adroite de l'autorité, qui connaissait son caractère et son attachement pour sa compagne.

Incarcéré à la Force, il fut ensuite traduit devant ses juges avec tous ses complices. Le président lui demande quelle est sa profession : celle de voleur, répondit-il avec effronterie, et depuis l'âge de neuf ans. On apprit par les débats qu'au moment où lui et ses associés se disposaient à ouvrir un coffre-fort rempli d'espèces, ils entendirent le bruit du mouvement de la montre d'un employé qui couchait dans une soupente au-dessus de leur tête. Un d'eux en prit l'alarme, et fit observer à son chef qu'ils couraient tous un grand danger : « Tant mieux, répartit le nouveau Cartouche ; il

est beau pour des voleurs de mourir sur une caisse. » Et tandis qu'ils l'enlevaient, il se mit à chanter à demi voix le duo des *Avares* : *De moitié nous serons ensemble*, etc. A ce détail le président observa que c'était pousser l'audace du crime jusqu'à la témérité. « Sachez, monsieur, s'écria l'un des brigands, que Dorcou est aussi bon voleur que B*** est bon général. » Toute la bande fut condamnée à quatorze ans de fers.

LA GRACE TARDIVE.

DE L***, ancien capitaine au régiment d'A***, avait reçu le bienfait d'une éducation digne de sa naissance et possédait autant d'esprit que de courage; mais il avait une passion aussi dangereuse que

violente, celle du jeu. Un vol considérable fut commis chez la princesse de S.... C*** par des hommes qui, jusque-là n'avaient point été connus pour voleurs, et de L*** se trouva tellement compromis dans cette action infâme, qu'il se vit condamner à quatorze ans de fers. Une faveur de l'autorité lui ayant permis de subir son jugement à la Force, il y était déjà depuis six ans, visité, secouru par sa jeune et belle épouse; mais le remords, le désespoir déchiraient à la fois son âme, et bientôt une maladie grave vint menacer son existence. Cependant M^{me} de L*** faisait en secret des démarches pour obtenir sa grâce : elle réussit; elle vole auprès du malheureux pour lui rendre la vie avec la liberté, elle arrive dans sa chambre, elle le regarde... Il venait de mourir.

 LE CHEF DE VOLEURS.

SALVADOR, célèbre voleur dont les journaux ont souvent parlé, s'était trente-deux fois échappé des prisons, et quatorze fois des galères. Instruit, courageux, et d'une force égale à son adresse, il possédait au fond du cœur les infernales maximes de son horrible état. Après avoir lutté pendant un quart d'heure contre douze agens de police, il fut arrêté en 1805 et conduit à la Force. Meurtri de coups, et prêt, en apparence, à rendre le dernier soupir, il est placé dans une infirmerie qui donne sur la rue Pavée. Si quelque détenu de sa profession, connaissant sa libéralité, qu'il exerçait aux dépens de l'univers, venait réclamer ses secours : Quelle est, lui demandait-il, la cause de ta dé-

tention ? — J'ai volé une montre. — Tu mérites d'être pendu ; retire-toi. Et il ne lui donnait rien. Un autre succédait, et faisait la même prière. — Pourquoi t'a-t-on arrêté ? — J'allais forer une caisse ; mais, surpris.... — Fort bien ; je te reconnais digne d'exercer mon état : prends cet argent.

Une certaine nuit, lorsqu'il était déjà condamné par le médecin, il fait un trou au mur de sa chambre, descend, à l'aide de ses draps, dans une chaise de poste où sa maîtresse l'attendait, et prend la fuite avec elle, échappant à la justice pour la quarante-sixième fois. Deux ou trois ans après, Salvador fut arrêté à Toulouse, et conduit au bagne de Rochefort. Au moment où il s'évadait encore, il fut repris ; et comme un de ses gardes avait été blessé en l'arrêtant, la Cour martiale mit fin à son odieuse carrière en le condamnant à être fusillé.

 LES FAUX LOUIS.

QUAND un coupable est condamné pour vol, fausse monnaie, ou meurtre, les instrumens et les preuves de son crime sont déposés au greffe criminel, et ils y restent fort long-temps. Un employé au parquet du tribunal de V***, visitant seul l'endroit où l'on dépose les objets en question, met la main sur un baril où l'on avait écrit ces mots : *Faux louis*. Curieux de les examiner, il défonce le baril, et trouve les pièces aussi belles que des pièces d'or véritable. Elles provenaient de la fabrique d'un prétendu lord, qui, en l'année 1764, avait été découvert à V***, et pendu comme faux monnoyeur. L'employé, éprouvant soudain le coupable désir de faire circuler

à son profit une centaine de ces pièces, s'en empare, vient à Paris, et fait plusieurs emplettes qu'il paie *comptant* avec ces belles espèces. Une d'elles, cependant, moins bien imitée que les autres, causa son arrestation, et le fit aussitôt traduire devant la cour de justice criminelle. Les lois, à cette époque, ne portaient point peine de mort contre les émissionnaires de fausse monnaie, mais quinze années de fers furent le juste châtiment du fripon trop curieux.

LE SAC.

UN jeune homme de quatorze ans, nommé Ben....., se trouvait, en 1805, avec plusieurs de ses camarades à jouer sur le quai auprès de l'arche Marion. Deux hommes, grands et vigoureux, dont l'un avait

sous son bras un sac d'écus, viennent de la rue St.-Germain pour traverser le passage, et rencontrent près du quai, entre la rampe et la borne, les jeunes polissons attroupés : Ben....., l'un d'entr'eux, profite de la presse, s'empare du sac et prend la fuite, les autres se dispersent. Arrêté dans sa course, il est traduit devant les juges criminels, où le plaignant déclare que c'était par adresse qu'il lui avait soustrait son sac. Mais le terrible président, depuis juge prévôtal, vit, dans cette filouterie, un vol commis avec violence; et le jeune Ben....., privé de défenseur, fut condamné à dix-huit ans de réclusion, dont il a déjà subi la moitié à Bicêtre, se livrant sans cesse au travail, et menant une conduite aussi prudente que régulière.

LES FAUX ASSIGNATS.

LE nommé Chât.... était un excellent graveur; mais ayant abusé de son talent pour contrefaire des assignats, il fut découvert, arrêté, traduit au criminel, et condamné à la peine de mort. Au moment où il montait dans la fatale charrette, un ordre supérieur le fit mettre en liberté... Peu de temps après, on l'accusa d'un délit presque semblable; mais comme il n'y avait point assez de preuves pour le faire juger, on le mit à la Force. Se rendant utile au concierge, aux gardiens, aux détenus, il y fut aussi heureux qu'on peut l'être dans les fers; et, vers le printemps de 1814, il obtint sa liberté, après vingt ans de détention.

 LA SERRURE DÉMONTÉE.

A l'époque de la conspiration du général Moreau, le concierge de la Force établit un restaurant qui, avec les *pistoles*, lui valut en moins de six mois, environ quinze mille écus. Sa cuisinière ne lui suffisant point, il trouva un chef de cuisine dans le nommé N***, condamné à quatorze ans de fers, et détenu en cette maison pour être transféré à Nantes, où il devait subir un nouveau jugement. Certain dimanche, pendant que le concierge assistait à un grand repas qu'on donnait au salon, N*** descend dans la cave, située sous la cuisine, démonte la serrure d'une vieille porte qui donnait sur la

rue Pavée, sort... et ne tarde pas à se faire reprendre.

Rarò antecedentem scelestum, deseruit pede poenu claudo.

LES TRENTE-DEUX SOUS.

UN jeune homme de Mont-Luel, envoyé à Paris par sa famille pour s'y perfectionner dans le commerce, avait été accueilli par la dame T***, qui, grâce peut-être à sa figure et à son âge, lui donna toute sa confiance à l'exclusion de son propre neveu, d'ailleurs peu digne de ses bontés. Celui-ci devint jaloux du nouveau débarqué ; mais il dissimula d'abord la haine qu'il lui inspirait. Après l'avoir mis, en apparence, au courant des affaires de la maison, un jour il lui fit re-

marquer une fente pratiquée sous le comptoir, et à l'aide de laquelle on pouvait facilement soutirer l'argent qu'il contenait. Le lendemain de cet avis perfide, notre jeune homme retira ainsi trente-deux sous du comptoir fermé, et il se mettait en devoir de clore l'ouverture, quand le neveu parut soudain, et cria au voleur. La dame T*** descend dans la boutique : vive querelle, défense du provincial, qui affirme ingénûment qu'il avait l'intention de remettre cet argent à sa maîtresse, pour lui faire voir combien il était facile de la tromper. Cette femme ne voulait point perdre le jeune garçon, elle paraissait même ajouter foi à ses discours ; mais son neveu l'excite, et pour effrayer celui qu'elle commence à croire coupable, elle fait appeler le commissaire, grand ami du neveu, et encore plus de la tante. On ne plaisante point avec la justice, et le pauvre Bressan est traduit à la Cour

d'assises. Là, quoiqu'un seul témoin s'élève contre lui, bien qu'il exhibe les preuves d'une bonne moralité, il se voit condamner à cinq ans de réclusion. Avis aux jeunes provinciaux.

LE SECRÉTAIRE.

LE comte d'Arnheim arrive en poste à l'hôtel de Bruxelles, fait descendre deux malles très-pesantes, choisit l'appartement le plus beau, prend deux laquais, et ne sort jamais de la maison que dans un superbe remise, pour aller, dit-il tout haut à ses gens, tantôt chez le ministre F***, la comtesse de R***, ou chez le prince C***. Quelques jours après son arrivée à l'hôtel, où il faisait une grosse dépense, il envoie un de ses laquais chez un

fameux changeur du Palais-Royal , pour
 ui dire de porter cinquante mille francs
 en or chez M. le comte d'Arnheim , qui
 lui donnera la même somme en billets de
 la caisse Jabac... Deux heures après , le
 changeur et ses deux garçons , tous trois
 chargés de sacs , se présentent à l'hôtel , et
 sont reçus par M. le comte , assis dans son
 cabinet , en robe de chambre , et devant
 son secrétaire. Il fait poliment asseoir ces
 messieurs , ouvre un sac , un rouleau , puis
 s'en rapporte à l'étiquette , et , sans dispu-
 ter sur l'escompte , range le tout au fond
 du secrétaire. Prenant ensuite un gros
 porte-feuille où doivent être ses billets
 de banque , on en voit sortir un , puis...
 Mais , en ce moment , un autre laquais
 vient lui dire que le général *** prie M. le
 comte de passer au salon pour affaire pres-
 sante. Il referme négligemment le secré-
 taire qui contient l'or et les billets , y laisse
 même la clef , et passe dans la pièce voisine

suivi de son valet. Une demi-heure s'é-
 coule , et personne ne reparait : le chan-
 geur s'impatiente , sonne , appelle , frappe
 à la porte du salon , et le silence lui ré-
 pond seul. Enfin , il descend chez le por-
 tier , s'informe , et apprend que monsieur
 le comte est parti avec ses gens dans la voi-
 ture de remise , et qu'aucun général ne l'est
 venu demander. Le malheureux changeur ,
 vivement alarmé , passe chez le maître de
 l'hôtel , se fait conduire au salon , et voit
 une ouverture pratiquée dans la cloison
 qui sépare le salon du cabinet : le secré-
 taire , qui se défonçait à volonté , avait été
 appliqué la veille dans cet endroit , et tout
 l'or avait disparu... Tôt ou tard le crime
 est puni , et le *comte d'Arnheim* , arrêté
 pour d'autres délits , rame maintenant aux
 galères de Rochefort.

LA TRAPE.

UN vol semblable fut commis peu de temps après celui-là , mais avec d'autres circonstances. La nommée Ren... , intrigante déjà connue , loue un appartement situé au premier étage d'une maison de la rue Saint-Honoré , et y fait préparer un bureau pour le change dans la première pièce , sous laquelle était la cuisine. Cartons , registres , sacs , sébiles , trébuchet , tout est déjà disposé avec ordre sur le bureau , grillé comme ceux des changeurs. Elle envoie sa domestique , ou plutôt sa complice , chez un de ses confrères , pour le prier d'apporter avec lui une somme considérable en or et en argent , qu'elle veut troquer contre des billets de banque.

Assise auprès du bureau , elle voit arriver le changeur avec son fils , reçoit les sacs à travers le guichet , vérifie leur contenu , et les dépose tour à tour à côté d'elle , comme si elle les arrangeait dans une caisse. Tout à coup une voix de femme se fait entendre dans la pièce voisine : Madame , madame ! venez vite , votre tante se trouve mal.... La friponne se lève d'un air ému , s'excuse auprès du changeur , et le prie d'attendre une minute. Il attend plus d'un quart d'heure , appelle , descend , parle au portier , qui lui répond que madame et sa bonne viennent de sortir en fiacre. Remonté dans l'appartement , dont il fallut faire ouvrir la porte en présence d'un commissaire , il aperçoit une trappe ouverte près du bureau , et donnant sur la cuisine.... Sa ruine est consommée ; mais la Ren... subit à Saint-Lazare une réclusion qui doit durer dix ans.

 LES SUITES D'UN PREMIER CRIME.

LE jeune B*** avait pour tuteur un oncle aussi riche qu'avare. Doué d'une figure intéressante, de beaucoup d'instruction, et d'un courage égal à son esprit; toutes ces qualités ne lui servirent qu'à le précipiter dans un abîme sans fond. Manquant d'argent, et ne pouvant en recevoir de celui qui administrait son héritage, il conçut le projet coupable de lui dérober son argenterie, ce qu'il eut l'audace de faire, en s'introduisant la nuit dans son appartement. Le tuteur rendit plainte contre son neveu, et le fit condamner à seize ans de galères. Evadé du bagne de Lorient, il s'enfuit à Genève, obtint par supercherie une fausse feuille de route; est

arrêté, et transféré dans la capitale, pour y être jugé sur ce nouveau délit. Pendant l'instruction du procès, B*** fabrique un ordre du ministère de la police, qui le mandait en ses bureaux, et l'ordre prétendu, qu'un faux agent devait apporter au greffe de la Conciergerie, était revêtu d'un cachet gravé avec un canif sur un bout de manche à balai. Le matin du jour fixé pour l'exécution de ce dessein, il offre au nommé N***, condamné à mort pour crime de fausse monnaie, d'ajouter son nom au mandat supposé, ce qui le sauvait avec lui; mais celui-ci, croyant qu'une dénonciation le sauverait plus sûrement, révéla tout le complot, et n'en périt pas moins. Cependant B*** est traduit à la cour spéciale, avec le malheureux père de famille qui lui avait procuré la feuille de route: les juges condamnent ce dernier à cinq ans de réclusion, et le coupable à dix années de fers. Ainsi le jeune B***, con-

duit au bague de Toulon , a cinquante ans de peine à subir : seize du premier jugement, dix de l'autre, et vingt-quatre d'évasion.



LE PRISONNIER LIBRE.

COMME chef de complot de désertion à l'intérieur, le nommé M.... fut condamné à mort par un conseil de guerre, et Bonaparte commua la peine de ce malheureux en celle de dix années de gêne. Actif, dévoué, infatigable, il s'acquit la confiance des concierges de Bicêtre, qui, tour à tour, lui donnèrent un emploi dont il eût pu facilement abuser pour se soustraire à sa longue détention. Il n'y songeait pas même, et on le craignait d'autant moins, qu'il ne pouvait y avoir aucune prison pour lui.

Quoique d'une tournure épaisse et d'un air fort lourd, il avait plus d'adresse et de légèreté que le plus habile couvreur : se plaçant dans un angle formé par deux ailes de bâtimens à cinq étages, il s'y blottissait d'abord; puis, s'appuyant contre les murs, à l'aide de son dos, de ses mains et de ses pieds, il s'élevait en peu de temps au faite de la maison, sautait d'une mansarde à l'autre, courait rapidement sur les toits, descendait comme il était monté, mais dans une cour libre, se rendait au village voisin pour y voir sa maîtresse, et revenait ensuite reprendre en paix ses occupations.



L'AVEUGLE PAR STRATAGÈME.

LE sieur H***, fournisseur célèbre, ayant été mis à la Force pour rendre in-

cessamment ses comptes au tribunal qui juge les faussaires, occupa d'abord une chambre particulière où il pouvait recevoir sa femme, ses amis, et mener une vie assez douce, à l'aide de son or. Cependant, la crainte que lui donnait l'approche de son jugement lui fit imaginer une ruse pour essayer de s'y soustraire. Il avait la vue basse et portait des bésicles; bientôt il eut l'adresse de feindre une cécité complète: quand son épouse arrivait dans sa chambre avec un gardien, il avait l'air de prendre l'un pour l'autre; et ses méprises paraissaient si naturelles, que le médecin, le concierge, tout le monde devenait sa dupe; et bien plus aveugle que lui.... la police, non moins trompée, exauça la demande que H*** lui fit, d'être conduit dans sa petite maison du faubourg Saint-Denis, pour s'y faire traiter par son docteur sous la garde de deux gendarmes, qu'il paierait douze francs par jour. A

peine transféré chez lui, une autre maladie se déclara, c'était une fièvre maligne: son médecin ordonne, en présence des gardiens qui se tiennent toujours à une distance respectueuse, que le lit soit bien clos, qu'on n'admette d'autre personne auprès du malade, que son épouse et sa garde, pour ne point troubler son repos. Aux questions du docteur ou de madame H***, qui entr'ouvraient fort peu les rideaux, une voix mourante répondait avec peine.... Les gardes, relevés tous les vingt-quatre heures, étaient fort bien traités, et couchaient dans un bon lit peu éloigné du sien. Cette comédie dura quinze jours: un beau matin, les deux gendarmes, qui n'avaient vu venir personne durant la nuit pour soigner le malade, tirent les rideaux.... La farce est jouée, c'est l'impression. Notre fournisseur avait pris la poste depuis plus d'une semaine, et, de Boulogne, était passé en Angleterre,

où son épouse , d'abord arrêtée , et relâchée de suite , ne tarda pas à le rejoindre.

LE LIMAÇON APPRIVOISÉ.

CONDAMNÉ à huit ans de fers , pour crime de faux , le nommé M*** , ancien avocat , est enfermé à Bicêtre jusqu'à son départ pour les galères ; mais comme il avait résolu de n'y jamais aller , il feint une maladie subite , et éprouve , en conséquence , des douleurs vives et intérieures dans toutes les parties de son corps. On l'admet à l'infirmerie : tout l'art des médecins , toute leur pénétration furent cette fois mis en défaut , et durant les huit années , M*** ne quitta presque jamais son lit. N'étant pas dénué d'argent , et aussi avare qu'égoïste , il vivait comme un gas-

tronome , lisait , écrivait et s'amusaît à élever des serins. Un jour on lui apporte un gros limaçon qui s'était trouvé dans un chou : il en prend soin , le place sur une planche dans une feuille de chou qu'il renouvelait souvent , et finit par l'apprivoiser si bien , que le limaçon , sortant à demi tous les matins de sa coquille , se traînait le long des murs , venait se promener sur son lit , et rentrait tous les soirs dans la feuille qui lui servait de retraite et de nourriture. Il avait également apprivoisé un rat et un moineau , qui vivaient avec son chat dans la plus grande intimité.

Cependant l'avocat M*** qui , comme le limaçon , n'existait que pour lui seul , voyait approcher le terme de sa captivité : ses douleurs avaient augmenté à chaque départ de la chaîne , et lorsqu'il allait prendre l'air , il s'appuyait sur deux béquilles , faisant toutes les grimaces d'un homme qui souffre vivement. Sa mise en

liberté arrive , le concierge la lui apporte au moment où les médecins finissaient leur visite , et lui dit qu'une voiture de place l'attendait à la porte. Tout-à coup , à la grande surprise du docteur , du concierge , des gardiens et des malades , il se lève comme le paralytique de l'Évangile , s'habille seul , rejette les béquilles qu'on lui présente , et se met à courir avec une telle rapidité , qu'il est à la porte des champs avant que le concierge soit arrivé à son bureau.

LA PERFIDIE.

L'IMMORALITÉ fut souvent la cause des plus grands crimes , et celui dont je vais parler paraîtra sans doute aussi lâche qu'inouï dans un pays tel que le nôtre. Vers l'année 1803 , le sieur D*** s'étant aper-

çu que sa femme le trahissait , va trouver son séducteur , se bat avec lui , le désarme , et se sépare ensuite d'une épouse adultère. Quelque temps après , son ennemi prend un bain dans la Seine , se blesse d'un éclat de verre , profite de l'accident pour perdre D*** , et après s'être concerté avec sa digne complice , il accuse l'époux de l'avoir frappé entre deux eaux de plusieurs coups de poignard. Un témoin suborné appuyant cette imposture , le tribunal criminel condamne l'infortuné mari à dix années de gêne. Il a subi cette peine horrible , et s'occupe maintenant de la révision de son procès.

LES ESTAMPES.

PAP. DES C*** , né sur les bords de la Garonne , avait été deux fois repris de

dame justice , lorsqu'il s'avisait d'acheter des portraits gravés en taille-douce et des estampes diverses , pour se procurer un moyen d'existence , que l'on ne trouva point légal. Il commençait par effacer le nom de l'éditeur, y mettait ensuite le sien , colorait les gravures , et les présentait aux princes , aux grands , aux ministres , qui souvent lui payaient quatre , cinq et six louis ce qui lui avait coûté dix à douze francs. Arrêté sur la dénonciation d'un graveur , on trouva un faux matériel dans cette singulière industrie , et cinq ans de réclusion furent la peine qu'on appliqua au gascon spéculateur. Il n'en subit que deux , car ayant employé plus d'une rame de papier vélin en mémoires et pétitions , il finit par obtenir sa grâce du plus magnanime des rois.

Jamais , peut-être , il n'exista un aussi intrépide gascon que Pap. des C*** , et les nombreux originaux de son pays ,

étalés sur la scène depuis Molière , ne montrent pas autant d'imagination , malgré l'art des auteurs ; qu'il en développait lui seul , avec autant d'aisance que de front. A l'entendre , il était sous le dernier gouvernement , le parent ou l'ami de tous les puissans du jour ; mais quand la France revint à son roi légitime , il se trouva bientôt de la plus haute naissance , l'ami ou le parent des plus grands personnages , et , comptant sur sa liberté , il voyait déjà les habitans du village dont il était seigneur , venir au nombre de *dix mille* pour le saluer à son retour. Parmi ses gasconnades , qui rempliraient un volume in-folio , je n'en citerai qu'une , et ce n'est pas la plus outrée. « J'ai veaucoup de bassaux , disait-il un jour , dans le Lillage dont jé suis le seigneur ; jé possèdé plusieurs superves châteaux dans les enbirons de celui qui orné ma terré des cavanés : il y a entr'autres merbeilles , un jardin anglais peuplé de

statues de marbre, faites toutes par le célèbre Pigal, et elles y sont en si grand nombre... qu'elles en suent. »

CHAPITRE III.

L'AVENTURIER.

H. de B***, espèce de géant, d'un esprit original, et d'une bonne famille du Châlonais, avait su captiver le cœur de la jeune Emilie St.-P***, qui faisait ce qu'on appelle le courtage dans les diamans. Poursuivi par ses créanciers, il ne s'en livrait pas moins à tous les plaisirs; et à l'issue d'une promenade faite à Saint-Germain avec sa maîtresse, ils montèrent dans un de ces char-à-bancs des environs de Paris, pour regagner cette capitale. Au moment où la voiture partait deux hommes assez

bien vêtus prirent les deux autres places : de B*** voulut, par politesse, leur céder le fond, mais les inconnus l'ayant remercié, restèrent sur le devant. On part, et le cocher, qui sans doute avait le mot, prend la route de Versailles, fait aller au grand trot, sa maigre haridelle, et de B*** qui s'en aperçoit, s'écrie qu'il se trompe de chemin. Non, monsieur, lui dit alors un des nouveaux venus : vous êtes mon prisonnier, en vertu de cette sentence du tribunal de commerce de Seine et Oise, et je vous conduis à Versailles, à moins que vous ne comptiez de suite la somme de quatre mille francs. Consternation du couple amoureux : arrivée à la geôle, écrou dûment rédigé, départ de la belle Emilie pour Paris, afin de sauver son amant. Un nommé H*** lui avait confié une partie de diamans assez considérable : elle en engage pour deux cents louis, retourne aussitôt à Versailles, et de B*** est élargi.

Alors il prend avec elle la route de Caen, lieu de naissance d'un fameux vaudevilliste qu'il avait souvent obligé, et qui résidait en cette ville par suite d'un gros héritage. Comme il avait pris deux laquais, et s'était logé dans le plus riche hôtel, M. B*** le reçoit avec le plus tendre accueil, mais quelques jours après, un officier de gendarmerie fait saisir tout l'équipage, arrête les deux amans et les mène en prison. De B***, qui n'avait plus d'argent, écrit à son *ami*, qui lui renvoie sa lettre, sans daigner en prendre lecture. Bref, la police correctionnelle de Paris condamna le héros d'une foule d'aventures plaisantes pour lui seul, à quinze mois de détention, et sa maîtresse fut acquittée.

 LE FAUX GENDARME.

QUAND un jeune homme était suspect de mauvaise conduite, ou que ses moyens d'existence n'étaient pas bien connus, envoyé à Bicêtre, on l'y faisait engager par force ou par adresse, pour les bataillons coloniaux, lors même que nous étions privés de toutes nos colonies. Ces jeunes gens étaient conduits aux îles de St.-Marcou, de Rhé, d'Oléron, ou à Belle-Ile-en-Mer, et ils s'en échappaient fort souvent à l'aide de plusieurs stratagèmes, dont je ne cite qu'un seul. Les nommés L*** et F***, retenus de la sorte à St.-Martin de Rhé, avaient repassé dans leur imagination tous les moyens de rompre leur exil, ils s'arrêtèrent à celui-ci : F*** se procure secrète-

ment un habit de gendarme, se rend sur le rivage dès le point du jour, avec son ami L***, revêt l'habit, garotte son camarade, et le mène ainsi au port, d'où il se fait conduire dans une barque à la Rochelle. Ils revirent bientôt la capitale pour s'y livrer à de nouveaux égaremens; mais la police, qui toujours veille, ne tarda pas à les découvrir, et ils attendent à Bicêtre le moment de partir pour l'expédition de St.-Domingue, d'où l'on ne revient pas toujours.

LA PÉTITION.

LE sieur P. M***, ancien maréchal des logis dans une armée étrangère, vient en 1805 dissiper à Paris le reste de son patrimoine, et se trouve bientôt compromis

dans un vol exécuté par sa maîtresse. Elle fut condamnée à seize ans de réclusion; et comme son amant n'avait point partagé son sort, faute de preuves complètes, la police s'empara de lui, et le fit détenir à la Force comme suspect. Après deux ans de captivité, il adressa une pétition pressante à la commission sénatoriale de la liberté individuelle. Cette espèce de triumvirat n'avait aucun pouvoir pour faire le bien, mais il en eut assez pour achever la ruine de M***. On découvrit à cette occasion qu'il avait émigré et servi dans les Chouans, crime alors au-dessus de tous les autres crimes, et le ministre ordonna son transfèrement à Bicêtre, dont les portes ne s'ouvrirent pour lui qu'à la restauration, après neuf années d'esclavage.

LE DÉBITEUR ANGLAIS.

LORD MAZARIN, Anglais fort riche, mais qui n'était point dans l'habitude de payer ses dettes, passa vingt années en prison *pour son plaisir* : il menait à la Force, aux dépens de ses créanciers, la plus joyeuse vie, tenant table ouverte, faisant des courses à cheval dans la cour de la *dette*, donnant des concerts et des bals. Le concierge avait une fille dont ce lord devint amoureux : il l'épousa dans sa prison, et devenu libre il l'emmena en Angleterre, où la fille du geolier est maintenant une fière lady de la Cour de St.-James.

LA JALOUSIE.

IL signor Lampar..., natif de Rome, et célèbre compositeur de romances, donnait des leçons de piano à la vieille marquise de V***, qui, en retour, l'admettait à sa table, et même dans son boudoir; il finit par s'impatroniser tout-à-fait chez son écolière, devient son factotum et son *ami* plus que son maître. Le Romain, jeune encore, et d'une figure agréable, était souvent fort inconstant : la marquise devint jalouse de sa propre fille, à qui Lampar... enseignait aussi la musique, et les trouvant trop bien d'accord dans un certain duo, elle jura de se venger. En sa qualité d'intendant, il avait signé quelquefois pour elle les mémoires des fournisseurs

de la maison, et n'avait pas oublié de régler aussi celui de son tailleur, qui se présente un beau matin pour être soldé par la dame. Au lieu de le satisfaire, elle saisit cette occasion pour exécuter sa vengeance; plainte rendue par elle chez le commissaire du quartier; arrestation du maître de musique; jugement rendu contre lui par le tribunal criminel, qui le condamne correctionnellement à deux ans de détention. Il les a subis à la Force, et c'est de cette prison que s'échappèrent une foule de jolies romances, qui plurent beaucoup à Naderman, firent subsister le troubadour, et charmèrent tous les amateurs.

LE FRIPON.

UN ex-gendarme, gardien de la Force, était détesté de tous les détenus pour son

insolence et son avidité , et méprisé de tous ses camarades pour son orgueil et sa bassesse. Le vénérable cardinal G*****, était renfermé au secret ; ce porte-clef y monte , et lui dit qu'il vient lui annoncer sa mise en liberté , et qu'il se recommande à ses prières et à sa bienfaisance. Le vertueux-prélat lui donne une pièce d'or , descend avec lui , arrive au greffe , et y trouve deux sbires qui le conduisent au donjon de Vincennes. Plusieurs traits de cette espèce , révélés au chef du bureau des prisons , firent chasser le fripon , qui spéculait sur l'espérance , la crainte et le malheur.

LA DÉBITRICE.

LES Grecs et les Romains faisaient exercer la contrainte par corps contre leurs dé-

biteurs ; mais ils n'y soumettaient pas la plus belle moitié du genre humain :

Contre un sexe doué de grâces et d'attraits,
Les éphores , du moins , ne lançaient pas leurs traits.

Quel juif législateur , quel arabe Lycurgue a pu , chez les Français , inventer cette loi barbare ? On a vu certain Turcaret , nommé Duch... , amoureux d'une jeune marchande , veuve et très-jolie , qui ne voulait point céder à ses ignobles désirs , lui prêter , par une main tierce , une somme sur son billet. L'échéance arrive , les fonds manquent ; *transaction* proposée , non admise : alors les recors ne manquent pas , et la charmante débitrice est enfermée aux Madelonnettes , pour vieillir ou capituler...

LE CLERC D'HUISSIER.

HYPOLITE S***, jeune clerc, employé dans l'étude de l'huissier M***, se trouve chargé par lui de porter deux mille écus chez un de ses cliens. Traversant le Palais-Royal, il rencontre un de ses camarades, qui lui propose de monter dans une maison de jeu : il suit ce funeste conseil, joue la somme dont il est porteur, et la perd en quelques minutes. Cet abus de confiance fut justement puni par deux années d'emprisonnement ; mais, la peine expirée, le sieur M*** vint l'écrouer lui-même à la Force pour la restitution de six mille francs. Hypolite subit deux nouvelles années de prison, écrit enfin à sa famille, que, jusque là, il n'avait point

osé instruire de son malheur, et implorer son appui pour sortir d'esclavage. Sa mère, très-peu fortunée, fait cependant un sacrifice : elle vient à Paris, et offre mille écus à l'huissier, avec des billets pour le reste. Celui-ci rejette fièrement la proposition, en ajoutant que puisqu'on a pu réunir la moitié de la créance, on peut fort bien la compléter. Le raisonnement n'était pas péremptoire ; mais Hypolite reprend courage, achève les sept ans de détention que la loi lui impose, retrouve sa liberté, et le logicien M***, perd ses deux mille écus.

LA RUSE PUNISSABLE.

UN ancien marchand épicier nommé L....., s'étant ruiné au jeu, et se trou-

vant réduit à la plus extrême indigence, se rappela qu'un de ses confrères lui était redevable d'une cinquantaine d'écus ; mais il n'avait aucun titre, et ne connaissait que trop la mauvaise foi de son débiteur. Que fait-il pour être payé ? Informé, un beau matin, que cet homme était absent, il se présente à sa boutique, dit à l'épicière qu'il fait maintenant le courtage, demande cinquante livres de café, autant de sucre, met le tout dans un sac, prend la facture, charge la marchandise sur les épaules du jeune garçon de l'épicier, et dit, en sortant avec lui, qu'il va le conduire chez l'acquéreur, où il recevra son argent. Arrivés tous deux devant la porte cochère d'une maison de la rue Mêlée, il heurte, s'empare du sac, prie le garçon de l'attendre un instant, entre, et referme sur lui la porte. Le jeune homme attend un quart d'heure, s'ennuie, frappe, et apprend du portier que l'homme au sac

a traversé la cour, est sorti par l'issue qui donne sur le boulevard, et qu'il doit être déjà loin. On devine aisément le reste ; mais tandis que L..... s'applaudissait de sa ruse, on l'arrêta, et la police correctionnelle lui prouva bientôt, en le condamnant à deux ans de détention, que l'on ne doit jamais se payer par soi-même.

L'AUTEUR DE JUSTINE.

DE S***, l'abominable auteur du plus horrible des romans, a passé plusieurs années à Bicêtre, à Charenton et à Sainte-Pélagie. Il soutenait sans cesse qu'il n'avait point composé l'infamie *Justine* ; mais M. de G***, jeune auteur qu'il attaquait souvent, le lui prouva de cette manière : « Vous avouez *les Crimes de l'Amour*,

ouvrage presque moral, qui porte votre nom ; vous ajoutez à ce titre , par l'auteur d'*Aline et Valcour* ; et dans la préface de cette dernière production , *pire* encore que *Justine* , vous vous déclarez l'auteur de cet infâme ouvrage : Résignez-vous.

Juliette et la *Philosophie du boudoir*, lui doivent aussi l'existence. Considérée sous les rapports physiologiques, la tête de ce peintre du crime peut passer pour une des plus étranges monstruosité que la nature ait jamais produites. On assure qu'il a fait lui-même les essais de plusieurs atrocités qu'il a décrites avec une si épouvantable énergie. (*Voyez* les Mémoires secrets de Charles de Villette.) Il était gros d'horreurs , suivant l'expression de M. B*** , et son odieuse fécondité lui imposait le besoin d'en enfanter jusque dans les prisons, où l'on voulait étouffer son infernal génie.

Des inspecteurs de police avaient la mis-

sion de visiter fréquemment les lieux qu'il habitait, et d'enlever tous les écrits qu'ils y trouveraient, bien qu'il les cachât de manière à rendre les recherches très-difficiles. Le sieur V***, souvent chargé de faire ces visites, a dit à plusieurs personnes que, malgré les glaces de l'âge, il sortait encore à travers les feux de cette imagination véritablement volcanique, des productions plus abominables encore que celles qui ont été livrées au public, pour le triomphe de la perversité. Il est possible que les cartons du *Bureau des mœurs*, du département de police, servent de catacombes à ces infâmes enfans d'une dépravation qu'on ne saurait qualifier ; mais on a du moins l'assurance qu'ils rentreront dans le néant d'où ils n'auraient jamais dû sortir.

LA CHANSON.

LE jeune St.-F***, doué d'une figure avantageuse et de plusieurs talens agréables, avait une belle-mère ou plutôt une marrâtre, qui lui retira par degré toute la tendresse de son père. Cet homme faible et crédule profita de son crédit auprès de la police pour faire mettre son fils à la Force, sous un prétexte assez frivole, mais qu'il sut revêtir de couleurs assez graves pour que le malheureux St.-F*** subît une captivité de dix-huit mois, après laquelle il fut exilé à Naples de brigade en brigade. Il eût même été envoyé aux îles, sans la protection d'un chef de la police militaire. D'un caractère aimable, philosophique et doux, St.-F*** charma les rigueurs de sa

détention par son talent pour le dessin ; et la chanson suivante prouve que si la liberté avait fait divorce avec lui, la gaieté lui resta fidèle :

*A Antoinette de C***,*

Pour le jour de sa fête.

On ne peut chanter ton patron,
Que soudain l'on ne pense au diable :
Celui qui t'a donné son nom,
Au corps, sans doute, avait le diable.
Antoine au désert fut tenté,
Sous mille formes, par le diable ;
Toi, sous la tienne, en vérité,
Tu tenterais le diable :

A tous les coups que lui porta
Le génie inventif du diable,
On dit qu'Antoine résista
Avec un courage de diable ;
Mais s'il eût rencontré tes yeux,
Cent fois plus malins que le diable,
Aujourd'hui citoyen des cieux,
Le saint scrait au diable.

Satan , qui , dit-on , n'a jamais
 Dans sa bourse logé le diable ,
 Pour s'embellir se mit en frais ;
 Mais Antoine criait : Au diable !
 Toi , tu nous aurais enchantés ,
 Fusses-tu parée à la diable ;
 C'est que tu joins d'autres beautés
 A la beauté du diable.

J'en dirais plus , mais ton époux
 Fait une grimace du diable ;
 Et je lis dans ses yeux jaloux :
 « Sa chanson ne vaut pas le diable !
 Jusqu'au bout il faut l'écouter ,
 Ma femme , il est assez bon diable ;
 Mais ne te laisse pas tenter ;
 Car ce serait le diable. »

Fort bien : s'il disait autrement ,
 L'époux aurait un front de diable ;
 Mais l'Amour est un dieu charmant ,
 De plus entêté comme un diable :
 Je lui résiste ; mais , ma foi ,
 Pour terminer ma rime en diable ,
 Il faut , ne pouvant être à toi ,
 Que je me donne au diable.

 LE MYSTÉRIEUX.

DÉTENU à Bicêtre pendant quatre à cinq ans par ordre supérieur , le sieur Dum... était un personnage vraiment énigmatique : jamais il ne voulut dire son nom , ni à la police de Bordeaux , qui l'arrêta , ni à celle de Paris , qui l'interrogea souvent , ni à aucun de ses camarades d'infortune , dont plusieurs finirent par le croire un homme d'une très-haute importance. Dénué d'instruction , d'une physionomie très-commune , mais possédant quelque esprit , et surtout une heureuse mémoire , il racontait sans cesse ses mille et un voyages , avec une volubilité inimitable. Au moindre doute qu'on élevait en sa présence sur la noblesse de son extraction , ses yeux rou-

laient avec rapidité dans leur orbite, ses muscles se contractaient avec force, et des torrens d'injures payaient l'audacieux qui n'avait point ajouté foi à ses histoires éternelles. L'extrême violence de son caractère le fit souvent jeter dans les cachots, et redoubla le poids de sa captivité. Si quelquefois le préfet de police venait visiter la prison, il lui parlait d'un ton menaçant, exigeait avec des gestes furieux qu'on lui donnât doubles vivres, et il les obtenait. Quel que fût, au reste, cet homme bizarre et mystérieux, il n'agit pas très-noblement lors de sa mise en liberté, car deux jeunes détenus lui ayant prêté l'un sa redingote, et l'autre son chapeau, il revint fort bien vêtu, dîner chez le curé de Bicêtre, et *oubliant* de rendre ces vêtemens et de payer certaines dettes, il ne daigna pas même faire dire un mot à ceux qui l'avaient obligé.

L'ABANDON.

QUELQUES faussaires se réunissent à Lyon pour établir une fabrique de faux billets de banque, et ils parviennent à s'associer un jeune lieutenant nommé P*** des R***, retiré du service par suite de blessures. Découverts au moment où ils avaient rassemblé tous leurs matériaux, ils sont transférés à Paris, et jugés par la Cour spéciale. Les plus coupables furent condamnés aux fers, d'autres à l'emprisonnement; et P*** des R*** fut envoyé à la Force pour y subir une année de prison, comme peine correctionnelle. Trop heureux de se voir traité avec cette indulgence, son châtement ne lui parut long que par le vif désir qu'il avait de retourner à R***,

sa patrie, petite ville où il possédait une belle propriété, une maîtresse chérie et de nombreux amis ou parens qu'il n'avait pas instruit de son malheur. Six mois avant l'époque de sa mise en liberté, il se hâta de payer les frais du procès, montant à une somme considérable, et qu'il devait seul acquitter, ses complices, avec lesquels il était solidaire, étant dénués de fortune. A peine il reçoit sa quittance, qu'un décret fait grâce des frais et de l'amende à tous les prisonniers condamnés comme lui; mais on ne lui rendit point la somme. Enfin son temps est expiré, il est libre; il prend la poste et vole à R***, où l'amour et l'amitié soupirent après son retour... Arrivé chez sa maîtresse, elle lui fait défendre sa porte; surpris au dernier point, il entre dans un café, y trouve quelques-uns de ses amis, qui lui tournent le dos, et s'échappent sans daigner lui répondre; il se rend machinalement au spectacle, chacun le montre

au doigt. Il s'aperçoit alors que son déshonneur est connu de toute la ville. Rentré dans ses foyers déserts, le désespoir s'empare de lui, une fièvre brûlante l'attaque soudain, et trois jours après il expire, abandonné de tout ce qu'il aimait.



LE CHASSEUR.

J. A. D....., maréchal des logis dans un régiment de chasseurs, fut accusé d'assassinat, condamné à Paris, acquitté à Versailles, et renvoyé à son corps pour y jouir de ses prérogatives militaires. Un ordre supérieur anéantit cette disposition, et il fut conduit à Bicêtre, où il végète depuis dix ans, malgré ses actes de bravoure, des blessures honorables et le jugement qui l'absout. Il donne un jour, à une femme

qui le visitait quelquefois , la commission de recevoir pour lui une somme assez forte, provenant d'un héritage : volé par elle , il rendit plainte ; on la condamna en première instance à deux ans de détention ; mais sur l'appel , on l'acquitta , et le plaignant fut encore condamné aux dépens. Se trouvant au nombre des prisonniers qui avaient médité une évasion , il fut accablé de coups et demeura dans un cachot pendant une année entière.

Lassé de sa captivité , dont il ne prévoyait point le terme , il imagine , au commencement de mars 1814 , d'écrire au duc de R*** pour lui faire , disait-il , une grande révélation. Il est amené aussitôt par-devant le ministre , après avoir refusé de répondre à ses commis , et ses premières paroles ne roulant que sur sa détention , le duc l'interrompit avec colère , et lui dit que s'il avait employé ce moyen pour ne l'entretenir que de lui seul , il le fera

périr dans les cachots. D*** , effrayé , mais sans perdre sa présence d'esprit , invente soudain une fable , révèle une fausse conspiration , et demande sa liberté pour découvrir lui-même tous les conspirateurs. On ajoute quelque foi à son récit , et pour n'être pas la dupe d'un adroit stratagème , deux agens lui sont offerts pour l'accompagner dans ses démarches. Il insiste pour être seul ; mais au lieu d'être écouté , on le renvoie dans sa prison , où la plus fatale destinée le retient encore aujourd'hui.

L'ENGAGEMENT PAR SUPERCHERIE.

LA manière de recruter pour les bataillons coloniaux a souvent fait plus d'une victime. Un jeune homme de Paris , nommé Four...., est arrêté à l'âge de quatorze

ans pour avoir été rencontré causant avec une fille au coin de la rue S. Honoré. Conduit à Bicêtre, le concierge P*** lui demande son nom, celui de ses parens, son âge, sa demeure, etc., et lui dit de signer cette *déclaration*. Il signe.... c'était un engagement. Sa famille le réclame, on ne peut le lui rendre, parce qu'il s'est *engagé*, et quatre jours après il part pour l'île de Rhé, conduit par la gendarmerie. Embarqué sur une frégate qui faisait voile pour l'Amérique, il est pris au retour dans un combat naval, où il reçut cinq blessures graves, et il va passer dix années entières dans les infernales prisons des conquérans de l'Inde. L'heure de la liberté sonne pour lui et ses camarades avec celle de la restauration ; mais à peine débarqué à Calais, il reçoit une feuille de route pour rejoindre son corps, sans pouvoir obtenir un congé de semestre. Passant à six lieues de la capitale, il ne peut résister au désir de revoir sa

famille, qu'il n'a point vue depuis onze ans. Il ne retrouve plus que son frère, militaire décoré, et au bout de deux jours, lorsqu'il se disposait à continuer sa route avec des lettres de recommandation pour son colonel, il est arrêté comme déserteur et conduit à Bicêtre, pour être renvoyé aux îles.



LE GÉNÉREUX CONCIERGE.

LE trait suivant, déjà connu, se trouve hors du cadre que nous avons choisi ; mais on relit toujours avec plaisir le récit d'une bonne action. A l'époque des *septembrisades* d'horrible mémoire, et lorsqu'on commençait à égorger d'innocentes victimes dans toutes les prisons, le sieur Bouchotte, alors concierge de Ste.-Pélagie,

ordonne à ses gardiens d'ouvrir aux détenus la porte de secours et de fuir avec eux. Bientôt les massacreurs arrivent, frappent long-temps à la porte de la rue de la Clef, que personne n'ouvre, et finissent par la briser à coups de hache. Ils se précipitent en foule dans la prison, la parcourent en tout sens, arrivent au greffe, et n'y trouvant que le concierge, qui s'était fait garrotter ainsi que sa femme par ses gardiens, pour éviter la furie des brigands, sans avoir à craindre le pouvoir des monstres qui les dirigeaient. « Vous voyez, leur dit-il, comme les détenus nous ont traités ; mais vous les chercheriez vainement, car ils ont pris la fuite depuis plus d'une heure. » Les assassins hurlent de rage, coupent cependant les liens du généreux Bouchotte et de sa digne épouse, et courent ensuite à Bicêtre exercer leurs atroces fureurs.

L'ILLUMINÉ.

UN nommé Létain avait été condamné à quatre ans d'emprisonnement, pour avoir insulté un maire dans l'exercice de ses fonctions. Son temps fini, on le retint encore pendant le même laps de temps, et sans l'heureux retour du monarque légitime, le malheureux eût péri à Bicêtre. Fils d'un cultivateur, sachant à peine lire et écrire, doué d'un caractère fort ridicule, et possédant la tournure grotesque du fidèle écuyer de Don Quichotte, il donnait sans cesse des scènes d'illuminé très-originales, et qui eussent été réjouissantes, si elles n'avaient point eu pour théâtre la plus affreuse des prisons. Perdant peu à peu le reste de son esprit, il s'imagina être baron, puis comte, marquis, prince, et

enfin de la plus illustre des familles de l'Europe. On commençait à lui marquer une place aux petites loges, si voisines de sa demeure, lorsque la journée du 30 mars le rendit à la liberté, et peut-être à la raison.

L'ATTENDRISSEMENT.

Hyacinthe L***, l'un des plus beaux hommes de la capitale, était couru de toutes les belles d'une certaine classe, et il les adorait, les trompait, et les ruinait tour à tour. Une célèbre parfumeuse, veuve du vivant de son mari, c'est-à-dire divorcée, le fixa quelque temps; mais aussi volage que lui, et sûre de ses infidélités, elle suivit le conseil de V***, son nouvel amant, pour se délivrer d'Hyacinthe, qui

demeurait chez elle. Un nommé L..... avait prêté cinquante louis au séducteur, sur un billet où ce dernier avait imité la signature de la dame. A l'échéance, elle reconnaît le faux, rend plainte contre le coupable, et le fait aussitôt traduire à la cour spéciale. Les débats terminés, il était à la veille de se voir condamner aux fers, quand la belle s'attendrit soudain, et déclare aux juges, en pleurant, qu'elle se rappelle l'avoir souvent autorisé à signer ses factures, et même des effets de commerce. Cette nouvelle déclaration sauva Hyacinthe, et les juges le tinrent quitte pour trois mois de prison.

LES FILLES DE JOIE.

JEUNE provincial, voyez cette fière Gni-dienne dans ses brillans atours, étaler sur

nos boulevards ses charmes provocateurs,
qui vont s'offrir au plus offrant,

Ou, comme le soleil, brillent pour tout le monde.

Voyez le soir cette autre *meretrix*,
chauve-souris de Cythère, exposer ses
attraits à juste prix au coin d'une borne.

Parcourant la même carrière, elles sem-
blent séparées par une grande distance;
mais suivez-moi, le lendemain, rue Pavée
Saint-Antoine, à la Petite-Force. Quelles
sont ces deux malheureuses à demi vêtues,
comme toutes leurs compagnes, d'habits
qui tombent en lambeaux, la tête, les bras,
les jambes, nus, le pied dans un sabot igno-
ble, les yeux rouges, le sein découvert et
pantelant, et la pipe à la bouche? Hé bien,
l'une est celle dont hier les attraits vous ont
ébloui à Coblenz, et l'autre.... son égale
maintenant.

Pourquoi sont-elles détenues toutes ces
misérables? Celle-ci n'a pas exactement
payé à la fin du mois sa *patente* de douze

francs, sans laquelle on ne lui permet pas
d'exercer sa profession; celle-là, coupable
d'une *infidélité* envers un limier de la po-
lice, fut arrêtée par lui-même en vertu d'un
ordre qu'il avait surpris à la confiance d'un
chef de bureau: presque toutes les autres
sont là sur la plainte de leurs matrones,
ou pour s'être permis des excursions hors
des limites assignées par un grave inspec-
teur à l'exercice de leur savoir-faire, ou
pour avoir occasionné des rixes scanda-
leuses, ou même, et c'est le plus grand
nombre, par un avis de l'Esculape officiel.

Si cette mesure est sage, celle qui les
soumet au travail ne l'est pas moins. Telle
élégante qui, la veille, se pavanait dans
une loge aux *Variétés*, file ou carde au-
jourd'hui dans l'atelier qu'elle déteste; et
la maigre cuisine du sieur *Mignot* a suc-
cédé pour elle aux mets succulents de *Véry*.

L'ADULTÈRE.

LE code actuel, bien moins sévère à cet égard que les lois anciennes, condamne les femmes adultères à deux ou cinq ans de prison, qu'elles vont passer aux Madelonnettes, ou même à St.-Lazare. Avant la révolution, elles étaient renfermées à Ste.-Pélagie. Chez tous les peuples, autrefois, ce crime était puni de mort : les chrétiens ne le pardonnaient qu'à la dernière extrémité. « Judas, dit D. Calmet, ayant appris que Thamar, sa bru, était tombée dans le crime d'adultère dit : *Qu'on la fasse venir, et qu'on la brûle.* Les lois des douze Tables accordaient l'impunité au mari qui tuait sa femme surprise en flagrant délit. Solon permettait à l'époux de la punir à sa vo-

lonté. Justinien avait autorisé la même chose par une loi qui a eu cours chez les chrétiens. »

Le grand Constantin fit aussi une loi qui condamnait les femmes adultères au dernier supplice : cette peine fut modérée par l'empereur Léon. Les constitutions de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire leur infligent une peine capitale. Lycurgue avait ordonné qu'on punirait l'adultère comme le parricide. Les Locriens leur arrachaient les yeux. Les Orientaux, dit Tavernier, les punissaient sévèrement. Chez les Saxons, une femme convaincue d'adultère était pendue et brûlée, et sur ses cendres on plantait une potence où l'on étranglait le complice du crime. Quelquefois la femme coupable était condamnée à être fouettée par les bourgs et villages ; et, dans chaque endroit, les femmes exécutaient elles-mêmes la sentence, pour venger l'injure faite à leur sexe.

En rapportant ces faits, l'auteur du *Ta*

bleau des prisons aurait pu y ajouter ceux-ci : Caius-Sulpitius Gallus se sépara d'avec sa femme , parce qu'elle était sortie *la tête nue*. Q. Antistius Verus répudia la sienne , parce qu'il l'avait trouvée causant dans la rue avec une courtisane. P. Sempronius Sophus fit divorce avec sa femme , parce qu'elle avait été au spectacle à son insçu. La loi de Romulus établissait les maris juges de leurs femmes. Quand elles s'étaient rendues coupables d'adultère , ou de quelque autre crime , le gouvernement se reposait sur leurs époux du soin d'instruire leur procès , et de les punir dans l'intérieur de la maison. Ce n'est qu'en France qu'un mari est ridicule ; en Angleterre , il ruine le suborneur qui a porté l'adultère dans sa maison ; en Turquie , il le poignarde , l'enferme dans un sac , et le jette à la mer ; en Espagne , il ne se mêle pas même de son châtiment , qu'il abandonne aux soins d'un valet ou d'un estaffier

Pourquoi le code des nations modernes

est-il moins rigoureux que celui des anciens à l'égard des femmes adultères ? C'est qu'elles sont innombrables. M. de G*** , trahi par la sienne (la belle Henriette de L.) , se contenta de divorcer avec elle , et de lui adresser cette sentence :

Quid serpente pejus ? tigris. Quid tigride ? dæmon. Dæmone quid ? mulier. Quid muliere ? nihil.

(ECCLÉSIASTE.)

LE POÈTE CORRIGÉ.

AUTEUR de plusieurs ouvrages dramatiques et de quelques articles assez vigoureux insérés dans les journaux , M. de G*** avait été plus d'une fois en butte à la tyrannie des Polémarques de la nouvelle Athènes. Successivement chargé de la direction d'un

théâtre et de l'entreprise d'un journal, on ferma le premier, et le second fut supprimé pour quelques épigrammes contre les puissans du jour. Les créanciers du poète ruiné ne pouvant l'attaquer au tribunal de commerce pour huit à dix mille francs qu'il leur devait, rendirent plainte contre lui au correctionnel. Il est jugé par défaut, arrêté ensuite, jeté à la Force, puis à Ste.-Pélagie, où le gouvernement lui envoya une gratification de cent louis pour un essai poétique à la gloire des armées.

Madame V***, femme d'un juge suppléant, et qui avait des *suppléans* lui-même, avait témoigné au poète quelque intérêt pendant sa mésaventure : remis en liberté, il va lui rendre ses hommages. Cette dame tenait une assez grande maison ; elle l'invite à dîner pour le lendemain, et il s'y trouve parmi des juges, des avocats, des huissiers ; enfin, il est précisément placé entre deux magistrats qui l'avaient *corrigé*.

Le repas fut aussi gai qu'un déjeuner militaire, et quand le champagne eut brillé, madame V*** s'adressant à l'un des présidens du tribunal criminel : « Mon cher***, lui dit-elle d'un air languissant, une migraine affreuse m'empêcha hier d'assister au tribunal, mon spectacle ordinaire : qu'avez-vous fait de cette douzaine d'accusés qu'on a jugés dans cette séance? — Ma foi, nous les avons acquittés. — Tous? pas possible! — Que voulez-vous? on ne peut pas toujours faire feu de file. » Lorsqu'on se sépara, un juge dit en riant à M. de G***: *Allez, et ne péchez plus.* Monsieur, lui répartit l'auteur, du moins je ne *pêche* pas en eau trouble.

Peu de temps après, en 1806, M. de G*** fait la cour à une demoiselle fort aimable, et qui le payait du plus tendre retour : il se disposait à l'épouser, lorsqu'il apprend que son futur beau-père avait, quelques mois auparavant, fait offrir la

main de sa fille dans les Petites-Affiches, pour suivre la mode anglaise. Le prétendu, fort peu content, avait déjà prêté une quinzaine de louis à la maman coquette de la belle ingénue, pour dépenses faites, disait-on, à l'insçu du cher mari. Un ami de la maison veut arranger les choses, et les embrouille davantage : querelle entre lui et le poète ; légers coups de canne du second sur le dos du premier ; nouveau procès. Dans cette circonstance le futur découvrit que l'ami de la maison était justement le frère de madame V***. L'inspecteur-général de la police le mande poliment dans ses bureaux. On l'arrête, on le conduit à la Force, on excite contre lui le reste de ses anciens créanciers : il est condamné à un an de prison. Appel interjeté au tribunal criminel ; mais il y trouve encore des juges qu'anime leur collègue V***, et le terrible président qui ce jour-là ne faisait pas feu de file, élève du moins la

peine du malheureux à quatre ans de détention.

Il porta singulièrement malheur, sans le désirer, à tous ceux qui causaient le sien, et cela en moins de dix-huit mois : le commissaire de police, qui avait rédigé le procès-verbal de la *séduction*, meurt de la syphilis ; l'officier de paix, porteur du billet doux, succombe à une fièvre chaude ; le secrétaire de l'inspecteur-général va rendre le dernier soupir à Charenton ; le chef de division qui avait procédé à l'interrogatoire, périt dans une attaque de goutte ; l'huissier signataire de l'écrou, se pend de ses propres mains ; tous les juges et le président subissent la réforme ; enfin M. V***, condamné lui-même par un jugement correctionnel pour une affaire de bougies, quoiqu'il fût assez *éclairé*, est aussi conduit à la Force, et placé dans la chambre qu'habitait notre auteur. Celui-ci le reçut gaiement, et quand le juge criminel lui de-

manda s'il avait au moins été remboursé par la mère de la jeune personne : Non, lui répondit-il, car l'objet *passé* des soins de votre beau-frère regarda comme un *présent* les quinze louis prêtés par le *futur*.

LA BOMBE ARTIFICIELLE.

ON donnait une grande fête dans le jardin de Tivoli, et vers deux heures, comme on essayait sur la pelouse quelques pièces d'artifice, une bombe crève, un de ses éclats va frapper un enfant dans les bras de sa bonne, et le tue sur-le-champ. Le lendemain, son père vient trouver l'entrepreneur B***, et lui déclare qu'il se propose de rendre plainte, s'il n'est *indemnisé* de la perte de son enfant... On offre une somme *raisonnable* à cet indigne père qui

la refuse, en exige une beaucoup plus forte, et finit par porter sa plainte contre l'artificier et contre le directeur, responsable des accidens qui peuvent survenir par la faute de ses employés. Qui croirait que ces deux artistes furent arrêtés, mis à la Force, et qu'ils passèrent au jury de la Cour criminelle ? Cependant on les acquitta !

LE PRINCE DE PERSE.

NADIR-MIRZA-SCHACH, neveu du Sophi de Perse, se trouvait à Paris en 1802. Jeune, aimant le plaisir, et d'une figure agréable, il courait les spectacles, les bals, les promenades, et surpassait en folies tous les incroyables du temps. S'étant permis d'administrer des coups de bambou à son

cocher , qui connaissait les droits de l'homme , il fut condamné à trois mois de prison , et renfermé à Ste-Pélagie. Là , il donnait souvent un festin modeste aux prisonniers d'état ; mais il fallait se conformer aux usages asiatiques : des matelas étendus sur le carreau servaient de table et de sièges ; on s'asseyait à la turque ; on mangeait avec les doigts ; et comme le vin n'était point banni de ces repas , Nadir , à chaque rasade , levait les yeux au ciel , en suppliant Ali de fermer les siens sur son impiété. Il aimait les fleurs , et était aussi galant qu'un chevalier français. Lorsqu'il allait se promener au parloir , s'il y voyait une jolie femme , il lui présentait une rose en disant : *Moi vous rends à vous-même.* Ayant conçu de l'amitié pour M. de G*** , il voulait l'amener en Perse avec lui , pour en faire un jour *son ministre de l'intérieur.*

LA FEROCITE.

Sous l'administration du sieur P*** , concierge de Bicêtre , quand les détenus se promenaient sur la cour par un temps pluvieux , ils cherchaient un abri sous l'auvent des guichets : alors des gardiens , renvoyés depuis cette époque , les en chassaient avec des fouets de poste pour les forcer de faire ce qu'ils appelaient *le manège.* On a vu des vieillards , le front chauve , la tête nue , chanceler et tomber sous les coups de ces furies à visage d'homme. Un détenu avait-il commis une faute , ils le traduisaient au greffe , et , sur leur seul rapport , le concierge disait toujours : *Au cachot.* — *Y a-t-il du tabac , demandait le porte-clef?...* C'est un terme

d'argot que la plupart de ces messieurs parlent aussi bien que les voleurs de profession. Sans doute, répondait le geolier. Alors une paire de menottes, inventées par Lucifer même, serrait les mains du patient, et lorsqu'il était parvenu à la seconde ou troisième marche de pierre, ses conducteurs lui lançaient un coup de pied entre les deux épaules, et il parcourait en roulant du haut en bas, tout l'escalier des *oubliettes*. Certes, les hommes que l'on traitait ainsi étaient souvent des criminels, mais ils étaient des hommes! Les barbares qui les tourmentaient, plus inhumains que le bourreau qui délivre au moins le malheureux de sa déplorable existence, ont tous été placés hors de cette maison : peuvent-ils dormir?

LE DÉSESPOIR.

UN jeune Prussien, nommé Tiertz, fut arrêté à Paris sur un soupçon d'espionnage, et conduit à la Force, faute de preuves assez solides pour être jugé par une commission militaire. Agé de vingt-quatre ans, d'une figure intéressante et d'une taille herculéenne, il cachait sous une apparence de gaieté le plus profond chagrin. Un jour il reçoit au salon du restaurant une lettre qui lui annonçait l'infidélité et l'abandon de sa maîtresse. Il parut d'abord saisi d'une vive douleur; mais pour mieux la dissimuler, il se fit servir un dîner splendide, joua ensuite au domino, amena la conversation sur les femmes, qu'il ne ménagea

point, et parut aussi gai que tranquille. Le soir il invita son partenaire à monter dans sa chambre pour y prendre un verre de liqueur : il boit, chante, rit, et tout-à-coup une extrême pâleur se répand sur son visage, ses traits s'altèrent, et il tombe à la renverse au milieu des plus terribles convulsions. On appelle au secours, il est transporté à l'infirmierie; le médecin arrive, et il lui déclare alors qu'il a glissé dans son verre un poison violent. Des secours de toute espèce lui sont prodigués; mais bientôt il éprouve des souffrances si cruelles, que trois hommes vigoureux pouvaient à peine le contenir sur le lit où on l'avait attaché. Elles durèrent pendant quinze heures entières; et ce qui rendait encore cette scène plus déchirante, c'est que l'infortuné se repentait amèrement d'avoir attenté à ses jours... Il expira dans ces affreux tourmens, rugissant de fureur, d'amour et de regret, et prononçant en-

core le nom de celle qui lui donnait la mort au printemps de sa vie.

LES PIEDS GELÉS.

LE sieur R***, ancien capitaine de navire, âgé de soixante-seize ans, était détenu à Bicêtre par mesure de haute police. Une altercation avec le concierge P*** le fit mettre au cachot dans le fort de l'hiver; le lendemain il eut les pieds gelés. On le transporta au greffe pour lui faire subir un interrogatoire : ses jambes, ordinairement grêles, étaient devenues d'une énorme grosseur; la chaleur du poêle, près duquel on l'avait mis, fit encore dilater la peau, qui creva, et plus d'une pinte d'eau inonda le plancher.

Plusieurs autres détenus eurent aussi

les pieds gelés, et à tel point qu'ils se détachèrent à l'infirmerie, et restèrent dans les mains du chirurgien qui les pansait...

LE TRAVAIL.

POUR donner une idée précise de la sagesse bienfaisante qui établit des travaux dans les prisons, il suffira de dire que tel condamné, entré presque nu à Bicêtre, à St.-Lazare, à Ste.-Pélagie, en est sorti fort bien vêtu, et possédant une somme de 12, 15 ou 18,000 francs, avec laquelle il pouvait s'établir lui-même. Ajoutons qu'au moment où il devint coupable, il était peut-être sans état, et qu'en rentrant dans la société il en doit un à cette louable institution. Jadis tous ces malheureux sor-

taient souvent de ces abîmes plus dépravés encore qu'à l'instant où le vice les y avait précipités. La misère tyrannique, le jeu, l'oisiveté, les vains regrets, les vains désirs, éteignaient dans leur âme pervertie jusqu'au dernier rayon de la morale. Aujourd'hui le travail seul verse un baume salutaire dans ces cœurs qu'avait ulcérés le crime : ils reconnaissent plus ou moins ses avantages précieux : un inspecteur m'a même assuré que parmi les chants à l'aide desquels ces ouvriers adoucissent leurs peines et leurs travaux, on les entendait répéter ce couplet d'un de nos meilleurs vaudevillistes :

Dans tous les états de la vie
 On méprise le paresseux ;
 Mais on estime, on apprécie
 L'homme honnête et laborieux.
 Oui, le travail, source de la richesse,
 Est notre plus sûr bienfaiteur ;
 Il est toujours l'appui de la jeunesse,
 Et du pauvre le protecteur.

 LA PERMISSION.

DEPUIS quelques années les gardiens de la Force, comme ceux des autres prisons, examinent avec soin les permissions des visiteurs, et les gardent pour les leur rendre à leur sortie. Cette mesure a pour motif l'anecdote suivante : un tailleur fut condamné à deux ans de détention pour avoir fait quelque chose de plus que de rogner le drap de ses pratiques. Il était entré le soir dans cette maison d'arrêt avec une vingtaine de nouveaux prisonniers, et s'était aperçu qu'on avait donné peu d'attention à sa figure. Sachant aussi le lendemain que les personnes en visites gardaient leur permission pour la remontrer en sortant, il eut l'adresse de s'en procurer une

dont le signalement pouvait lui convenir. Il se tient alors dans sa chambre, feint une indisposition, tâche qu'aucun gardien ne puisse remarquer ses traits, et le dimanche arrivé, il s'habille élégamment le soir, se glisse parmi la foule des visiteurs, et sort sans être reconnu. Aussi téméraire que rusé, il eut l'audace de retourner chez lui; mais bientôt découvert, il subit en entier la peine qu'il avait encourue.

LE FAUX DAUPHIN.

LES imposteurs célèbres dont l'histoire rapporte les aventures fondaient leur espoir et leurs succès sur quelques traits de ressemblance avec les princes qu'un trépas mystérieux avait ravis aux peuples; ils appuyaient aussi leurs coupables des-

seins sur leur esprit et leur courage. Ni la ressemblance, ni le courage, ni l'esprit ne secondaient cet Hervagot, qui, pendant plusieurs années eut la criminelle insolence de vouloir passer pour le fils du meilleur et du plus infortuné des rois, pour ce jeune et saint martyr, immolé au Temple après son auguste famille.

Hervagot était fils d'un tailleur de Saint-Lo, fort jeune encore, n'ayant reçu qu'une éducation populaire, mais doué d'une figure intéressante et de beaucoup d'audace; il tomba dans les mains de quelques intrigans, qui résolurent d'en faire un imposteur, et se rendit avec facilité l'instrument de leur crime, dont les profits étaient pour eux, et les *honneurs* pour lui. Conduit de ville en ville, de province en province, partout il trompa la crédulité du peuple, la bonne foi de quelques seigneurs, et la bonté des âmes pieuses. Dès le commencement de sa carrière, il fut arrêté à

Vire, et condamné, pour escroquerie, à deux ans de détention. A peine libre, il reprit son rôle, fut jugé par le tribunal de Reims à quatre ans de prison, et vint les subir à Bicêtre. Le temps de sa peine écoulé, il essuya encore d'autres arrestations, fut envoyé à Belle-Ile-en-Mer, dans les bataillons coloniaux, s'échappa, fut repris à Rouen, et transféré à Bicêtre pour la seconde et dernière fois.

Il méprisait souverainement le beau sexe, et l'avait en horreur.... Il s'était vu le maître de beaucoup d'or et de diamans; jamais il ne soulagea sa famille, qui était dans la détresse; et lorsqu'il y tombait lui-même, l'ingrat en exigeait des secours du ton le plus impérieux.

De faméliques auteurs ont écrit ses aventures: ce n'est qu'un tissu de mensonges et de calomnies, un libelle romanesque payé par une lâche politique pour insulter des gouvernemens étrangers et

d'illustres personnages, dont la France et l'Europe chériront toujours les vertus.

LES JUGES VOLÉS.

TANDIS que l'on jugeait un de ses camarades à la police correctionnelle, un jeune filou, peu touché de la morale du président et du sort de son confrère, s'introduisit dans le vestiaire des juges, s'empara de leurs habits de ville, en fit un gros paquet, et s'enfuit aussitôt par un escalier dérobé. Rencontré à la porte par un huissier du tribunal, il est arrêté, amené devant les juges qui venaient d'expédier l'autre coquin, et condamné sur-le-champ à six mois de prison, comme ayant été pris *in flagrante delicto*.

L'APROPOS DE BOTTES.

DANS une visite qu'un chef de la police vint faire à Bicêtre, un *suspect* le pria de lui accorder sa liberté. Pour quelle cause es-tu ici, lui demande M. L***? — J'y suis à propos de bottes. — L'interrogateur jette un coup d'œil sur sa note de renseignements, voit que le détenu a été soupçonné d'avoir volé des bottes, sourit, malgré sa gravité, et exauce la prière du détenu.

LE GANIMÈDE.

UN nommé L. de P...., *ganimède* de profession, fut mis plusieurs fois à Bicêtre.

Il s'en lassa ; et comme il était d'une taille et d'une figure féminine , il se travestit en demoiselle. Arrêté dans un bal suspect , il est conduit à la préfecture de police , et n'y est point reconnu. On l'enferma , vu son sexe apparent , au dépôt des femmes ; et , sous le nom de Victorine , il passe trois jours et trois nuits avec cinquante de ces beautés vénales , sur le même lit de camp , et sans qu'aucune l'ait deviné. De toute manière , leur *honneur* n'avait rien à redouter de cet anti-Hercule.

LA NOUVELLE ÉDITION.

M. L*** , magistrat sévère , mais juste , et qui , ainsi que M. H*** , est depuis long-temps la terreur des fripons et des brigands , avait d'abord exercé la profes-

sion d'imprimeur. Dans une de ses visites à Bicêtre , un des suspects vint lui demander son élargissement. — Que ferai-je de toi , coquin ? — Une nouvelle édition.... — Plaît-il ? — On ne dira pas de moi : considérablement augmenté , attendu le potage à *la Rumford* ; mais l'on dira au moins : revu et corrigé. — Il fut élargi.

LE NOUVEAU PROTÉE.

SERGEANT-MAJOR dans un bataillon de volontaires , le nommé F. V*** fut mis en prison à Lille pour cause d'insubordination. Un détenu , condamné au criminel , propose quelques louis à ses camarades d'infortune pour qu'ils l'aident à *finir* son temps ; et ces messieurs fabriquent un faux ordre de mise en liberté , qui commençait ainsi :

Comité de salut public, tribunal de cassation, Baraire, Carnaux, etc. Le concierge, gagné d'avance, ferma les yeux sur l'irrégularité de cet acte ridicule et ouvrit les portes au condamné. Mais bientôt la justice découvrit le mystère, en punit les auteurs, et F. V***, prévenu d'avoir fourni le cachet apposé à l'acte, cachet qui n'était autre chose qu'un bouton d'uniforme, eut pour peine huit ans de fers. L'histoire de ses évasions remplirait un volume. Jeune encore, adroit, vigoureux, il est toujours sorti vainqueur des plus rudes obstacles et des plus grands périls. C'est un véritable Protée, qui sait prendre toutes les formes, allonger, raccourcir sa taille, changer sa voix; et, par la grande mobilité de ses traits, donner au besoin à sa figure, de même qu'à tout son corps, l'air cassé d'un vieillard. F. V*** possède en outre tous les patois de la province, est actif, rusé, courageux; et, comme la

police avait jugé qu'il serait difficile de lui faire achever le temps de sa peine, déjà trop sévère, elle a obtenu sa grâce, et elle l'emploie avec succès pour la capture des voleurs, dont il est l'épouvante.

LA RÉPLIQUE DE L'AVOCAT.

UN jeune filou, prévenu de plusieurs vols, mande à la Force, il y a quelques années, l'avocat M.... de la V...., l'Esopé du barreau, et lui confie le soin de sa défense. La cause est appelée au tribunal criminel; les témoins ne paraissent pas; l'accusé est défendu, les jurés l'acquittent. Monsieur l'avocat, s'écrie avec humeur le président H***, je savais depuis longtemps que vous étiez le père des voleurs... Hélas! monsieur le président, répond

M.... de la V...., que feriez-vous sans mes enfans? M. H... garda le silence, mais l'avocat fut justement condamné à six mois d'interdiction.

LE PRISONNIER DEVENU FOU.

ON en citerait plus de trente parmi les prisonniers d'état pour abus de confiance. N***, jeune Languedocien, avait su emprunter d'une manière peu légale une somme de 12,000 fr. au conseiller d'état S*** qui, se voyant trompé, le fit mettre à la Force pour le poursuivre au tribunal correctionnel. Changeant bientôt de résolution, il se contenta ensuite de l'écrouer pour dette, mais avec le projet de le détériorer fort long-temps. Deux ans s'écoulaient; N*** était si malheureux qu'il ne recevait

pas même la pension alimentaire que doit fournir le créancier. Il finit par perdre entièrement l'usage de la raison, et lorsqu'au bout de cinq années le conseiller S*** daigna se laisser attendrir, il fallut employer la force pour mettre N*** en liberté. Sa folie était douce et paisible: il se croyait devenu le favori de Buonaparte, et prenait toujours sa prison pour le palais des Tuileries.

LA MESURE.

UN ex-conventionnel, M. T***, devenu comte et conseiller d'état, retenait pour dette, à la Force, le sieur V***, homme d'esprit, mais qu'un grand amour pour le sexe avait conduit bientôt à sa ruine entière. Le redoutable créancier, sachant fort bien

que sa créance était perdue, avait juré plusieurs fois de retenir son débiteur en prison jusqu'à la mort de l'un des deux; et l'on pense bien que V*** n'ignorant pas cette sentence d'un homme riche, puissant et inexorable, ne faisait point des vœux pour la continuation de ses jours.

Cinq ans s'étaient déjà écoulés depuis son emprisonnement, lorsque le comte T*** fit une maladie qui le mit au bord du tombeau : l'espoir brilla aux yeux du prisonnier, réduit à désirer la perte de son ennemi, dont le bruit public annonçait déjà la mort. Néanmoins il échappa cette fois à la fièvre et aux médecins; mais dès le premier jour de sa convalescence, dans un moment où, par hasard il se trouvait seul chez lui, assis auprès du feu, un employé des pompes funèbres se présente tout à coup à ses regards, dans son triste costume, et une toise à la main. Que voulez-vous, lui dit le comte épouvanté? L'homme

gris et noir qui, ne le connaissant point, le prenait pour quelque secrétaire, lui répondit tranquillement : Monsieur, on est venu nous avertir que le conseiller T*** était mort cette nuit, et je viens prendre sa mesure.... Retire-toi, coquin, s'écrie le convalescent d'un air furieux. Il se lève, en disant ces mots, saisit les pincettes, veut poursuivre le pauvre diable, et tombe évanoui. Une révolution terrible fut la suite de cette bizarre scène : il mourut, et son débiteur recouvra sa liberté.

LES MARRONS GLACÉS.

PRESQUE toutes les tontines, inventées pour secourir la classe peu fortunée du peuple, eurent souvent une issue malheureuse, mais non pas pour leurs inventeurs.

Un sieur de F., créateur d'un de ces fameux établissemens, fit banqueroute, les mains pleines, à ses actionnaires, fut condamné à deux ans d'emprisonnement, et conduit à la Force, où le ministère public l'écroua pour la restitution d'une somme immense. L'infortuné spéculateur n'était propriétaire que de trois grosses fermes, de cinq à six maisons, d'un superbe château, et du clos de la Romanée... Plus malin qu'Asmodée, plus sale que Diogène, plus avare qu'Harpagon, ce dernier vice ne l'empêchait point d'être un grand amateur de la gastronomie. Mets, vins, liqueurs, de la première qualité, étaient assez bons pour lui, et il aimait beaucoup les plus chères friandises. Un soir, après souper, seul dans sa chambre, il se fait servir quelques beignets à la crème, avec une cinquantaine de marrons glacés, qu'il arrosa d'une bouteille de champagne. Le matin, en ouvrant sa porte, on le trouva

mort dans son lit, et ses héritiers partagèrent quelques sacs de pralines, ses bijoux, une cassette pleine d'or; mais le reste fut confisqué.

LE GASCON DU BOURBONNAIS.

LE sieur S.... de F***, appartenant, selon lui, à la famille du vertueux archevêque de Cambrai, fut détenu pendant quinze ans pour ses opinions, ou plutôt comme aventurier, au Temple, à Sainte-Pélagie, et enfin à Bicêtre. De degré en degré, il sut parvenir à l'emploi de chef d'atelier dans une fabrique de boutons, où il gagna beaucoup d'argent. Assez jeune encore, mais d'un caractère vain, rempli de morgue et de bizarrerie, ce personnage mystérieux affectait de se vêtir comme on

l'était en 1789; il portait de plus une longue barbe, qu'il ne laissa couper qu'en vertu d'un ordre *supérieur*. Ne possédant aucune instruction, ignorant même l'orthographe, il avait la manie d'écrire ses prétendus voyages, et des romans très-ridicules, que des libraires bénévoles voulaient bien acheter à cause de son nom. A toutes ces qualités, il joignait encore celle du menteur le plus intrépide : indépendamment de la haute noblesse qu'il se donnait, il prétendait avoir joui d'une immense fortune; les plus jolies femmes de Vienne, de Londres, de Paris, avaient été tour à tour ses conquêtes; il avait dérobé aux recherches de la police huit millions en or; il possédait jadis un mobilier de vice-roi, une cave mieux garnie que celle du prince C***, la plus riche bibliothèque, les plus magnifiques bijoux, une *flûte* traversière, qui lui avait coûté quinze cent mille livres, attendu les diamans dont elle était ornée, et ils étaient si gros, ces

diamans, que lorsqu'il jouait de sa flûte pendant la nuit, il n'avait pas besoin de lumière. Tout cela était raconté avec le sens froid d'un homme convaincu de ce qu'il dit... Enfin, je passe sous silence ses trois hôtels, ses brillans équipages, et sa demi-douzaine de châteaux.... situés au-delà des Pyrénées.

LA RÉPLIQUE DU MARIN.

UN vieux pilote-côtier, vénitien de naissance, s'était marié à l'âge de cinquante-sept ans avec une fille de Boulogne, qui n'en avait pas seize. Après avoir servi onze couronnes, d'après son propre aveu, il s'était fixé dans cette ville. Employé comme interprète par la police de la marine, il en dénonça quelques chefs,

qui lui rendirent la pareille , obtinrent son arrestation , et le firent transférer à Bicêtre , où il demeura huit ans. La violence de son humeur , son insolence habituelle , et l'extrême rigueur de l'ancien concierge , furent cause qu'il visita trop souvent les cachots... Il laissait croître sa barbe jusqu'à la ceinture , en dépit des ordres contraires , mais elle ne le rendait pas plus vénérable ; car , sa sauvage brusquerie , sa malignité , souvent cruelle , et son avarice sordide , empêchaient ses camarades de s'intéresser à son sort. Il prêtait sur gages à usure ; et lorsqu'il fut élargi avec les prisonniers d'état , qui ne l'étaient pas tous , il possédait une garde-robe assez considérable pour qu'il pût s'établir fripier. Peu de mois avant sa mise en liberté , il fut interrogé au greffe par un conseiller d'état : Savez-vous , lui dit l'interrogateur , que votre épouse a fait deux enfans depuis votre arrestation ? La nouvelle n'était ni

flatteuse , ni décente. Eh ! monsieur , s'écrie le marin , avec des expressions que je ne puis répéter , qu'a de commun l'objet qui vous amène , avec le... la conduite de ma femme ?

LE TRAVESTISSEMENT.

DU M*** , jeune prisonnier pour dette , d'une taille au-dessous de la médiocre , et d'une figure féminine , avait le malheur de s'ennuyer en prison , bien qu'il y reçût chaque jour la visite de sa femme. Certain dimanche , lorsque les visiteurs sont plus nombreux , elle vient le voir avec un double vêtement , un double voile , et une double permission : elle s'enferme avec lui dans sa chambre , le travestit en femme , et , vers le soir , le prisonnier s'échappe , précédant

d'un quart d'heure sa libératrice, qui sort ensuite aussi heureusement.

L'ESPÉRANCE.

A l'époque du 30 mars tous les prisonniers de Bicêtre furent renfermés dans leurs *cabanons*, privés de toute visite, et cette retraite dura huit jours. Cependant on ouvrait leur porte de quatre heures en quatre heures pour les distributions, que faisait un seul gardien, et deux garçons de service. Mille hommes habitaient cette maison, et quels hommes pour la plupart! La garnison avait disparu, le concierge et une quinzaine de porte-clefs composaient toute la garde de ce millier de détenus qui, des fenêtres de cette prison, élevée sur une colline, voyaient pour ainsi dire tout

le champ de bataille. S'ils eussent voulu s'évader, rien n'était plus facile; et un seul condamné, le fameux F***, fit une tentative, qui manqua parce qu'il n'avait admis personne dans son projet. Quelle puissance surnaturelle les a donc retenus dans leur affreuse demeure, et les a même détournés de faire le plus léger mouvement pour se délivrer de leurs chaînes? L'espérance... D'abord les prisonniers d'état étaient sûrs de leur liberté, après la chute de leur tyran; les condamnés aux fers et à la réclusion s'attendaient bonnement à une grâce générale, et les hommes jugés par voie correctionnelle, les suspects de petite police, les déserteurs, n'osaient sans doute pas moins compter sur la clémence du digne fils de Henri IV, dont le fortuné retour a déjà libéré cent soixante de ces malheureux.

CHAPITRE IV.

LE NÈGRE ORATEUR.

LA plupart de nos colons, que n'ont pu instruire ni corriger les grandes leçons du malheur, refusent constamment aux noirs toutes les facultés de l'âme et de l'intelligence humaine. Je me souviens, dit à ce sujet M. Ch. N***, d'avoir entendu traiter cette question, *ex professo*, dans un lieu qui ne paraissait pas propre à devenir le théâtre d'une discussion politique. C'était au dépôt de la Préfecture, où trente personnes étrangères les unes aux autres, avaient été jetées au commencement de la

nuit. On vint à parler des nègres, et un colon, homme d'esprit, les dégrada du nom d'homme avec des raisonnemens si bien ordonnés des preuves si spécieuses et des axiomes si tranchans, que je ne savais plus qu'en penser. Le hasard suscita un défenseur à la cause opposée, et ce fut pour son triomphe. Jamais une dialectique plus pressante n'avait été animée par une plus brillante élocution, jamais la puissance des idées n'avait été embellie avec plus de charme, de l'élégance des expressions et de l'éclat des images. Notre colon, lui-même, vaincu sans être persuadé, cédait la parole à son adversaire par le seul plaisir de l'entendre; il n'y avait pas un de nous qui n'attendit avec impatience qu'un faible rayon de soleil vînt diminuer l'obscurité de notre prison, pour reconnaître l'orateur dont l'éloquence charmait ainsi les plus tristes heures de notre vie. Le jour parut : c'était un nègre,

et un nègre de la couleur *la plus négative* ; il s'appelait *Octave*, et se laissa mourir de faim quelques jours après dans un cachot du Temple, où son souvenir s'est long-temps conservé. Si quelqu'un n'était pas content de cet exemple, qui m'a toujours frappé, je le renverrais à la page 78 de l'intéressante brochure de M. Mazères, qui a pour titre : *de l'utilité des colonies*, etc. Le petit épisode d'*Ogé* est un des plus touchans comme un des mieux écrits que je connaisse, et il prouve, de l'aveu même de l'auteur, ancien colon de St.-Domingue, que les Noirs ont failli avoir leur Washington.

L'IMPROMPTU.

ON sait que M. le marquis de R*** fut condamné à mort dans la conspiration de

l'immortel Moreau, et qu'il eut le bonheur d'échapper à cette fatale sentence. Assis au banc des accusés, au moment où les juges proscrivaient sa tête, il ne la perdit pas, et remarquant dans une tribune madame de la Force, l'une des plus jolies femmes de la capitale, il fit cet impromptu :

En prison est-on bien ou mal ?
 On est fort mal à l'Abbaye ;
 C'est de même au bureau central,
 Bien pire encore à Pélagie.
 Mais au Temple l'on n'est pas mieux,
 Et d'en sortir chacun s'efforce :
 Le prisonnier le plus heureux
 Est le prisonnier *de la Force*.

LE CAPITAINE D'A***

DANS le cours du mois de mai 1814, M. R***, commissaire du gouvernement, se transporta dans la maison de Bicêtre pour examiner les abus qui s'y étaient introduits, interroger chaque détenu sur les motifs de sa captivité, et recueillir toutes les réclamations. Quinze jours lui suffirent à peine pour terminer ce long travail, et sa seule présence fut un bienfait pour tous les malheureux qui ne cessent de le bénir.

Parmi les plus infortunés se trouvait le sieur d'A***, ancien militaire, âgé d'environ quarante ans, et d'une figure imposante, malgré sa longue adversité. Conduit au greffe en présence de M. R***, qui parlait à chaque prisonnier avec la plus

douce bienveillance, il fut d'abord interrogé sur son nom et sur celui du lieu de sa naissance, qui sont les mêmes. — Quelle est votre profession, lui dit ensuite le magistrat? — J'étais, ainsi que mon père et mon aïeul, capitaine de cavalerie. — Quelle est la cause de votre arrestation — La voici : J'avais épousé une demoiselle jeune et jolie. Au retour d'une campagne qui avait duré plus de deux ans, j'obtins de mon général la permission d'aller passer quelques jours à A***, dans le sein de ma famille. J'arrive chez moi, et je vois ma femme qui veut sauter à mon cou pour m'embrasser; mais je la revois enceinte... Madame d'A***, lui dis-je avec *étonnement*, mais sans m'emporter, veuillez m'apprendre, s'il vous plaît, qui vous a fait cet enfant, et à moi cet outrage? Elle gémit alors, elle pleure, et ne me répond pas. A la fin je me fâche, j'exige, je parle en maître, et j'apprends que le maire de

la commune est l'auteur du délit. Sans perdre une minute je me rends chez lui, je le trouve, et lui dis : M. le maire vous êtes un... *et cætera*, vous avez séduit ma femme, et je vous en demande raison. Voyant qu'il reste là comme un Terme, et ne sait que me dire, j'emploie toutes les expressions qui peuvent engager quelqu'un à se conduire en brave. Hé bien, monsieur le commissaire, croiriez-vous que cet homme-là ne voulut jamais tirer l'épée avec moi.

Le commissaire se garda bien de rire, et d'A*** reprit sa narration. Je dis au maire : Enfin, vous ne voulez point vous battre?... Adieu ; vous entendrez parler de moi. Revenu à la maison, je fais lit à part et je m'endors tranquillement. Mais tout à coup, vers le matin, je suis réveillé en sursaut par sept à huit gendarmes qui me saisissent, me garottent, et me conduisent à R***, où je suis jeté dans un cachot. J'y restai dix-huit mois sans être inter-

rogé, sans voir jamais d'autre personne que mes gardiens. Alors un préfet se présente, me reproche d'avoir insulté le maire, de l'avoir menacé : je l'envoie à tous les diables ; lui m'envoie à Bicêtre, et m'y voilà encore, après *huit ans* de captivité.

On écrit sa déclaration ; il fait quelques pas pour se retirer, puis revenant auprès du bureau : Ajoutez, s'il vous plaît, monsieur, que d'A*** est c..., battu, mais qu'il n'est pas content.

M. le maire de Gentilly s'étant intéressé au sort de ce brave homme, obtint sa liberté, le 25 septembre, par l'intervention de M. R***, maître des requêtes, qui remit en outre à d'A***, et avec une délicatesse égale à sa bienfaisance, tout l'argent nécessaire pour se rendre dans ses foyers. Je vais revoir ma femme, disait-il en partant ; et si elle s'est mieux conduite pendant cette dernière *campagne*, je lui dirai : Me voilà ; je pardonne, mais *ne péchez plus*.

 L'INSPECTEUR DES PRISONS.

Si MM. B***, H***, L***, chefs de divisions au département de la police, rendent sans cesse, depuis plus de vingt ans, d'innombrables services à la société, M. P***, chef du bureau des prisons, ne mérite pas moins d'estime : c'est un homme éclairé, juste, bienveillant, et l'ange consolateur d'une foule de malheureux, car lui seul est chargé de délivrer les permissions aux amis et aux parens qui visitent les détenus.

Il a sous ses ordres deux inspecteurs qu'il envoie journellement dans les prisons, pour y surveiller les gardiens et recueillir toutes les réclamations. Le premier, digne suc-

cesseur de M. H....., exerce son emploi, auquel il est très-supérieur, avec autant de douceur que de sagacité : le second est depuis long-temps la terreur des prisonniers et de leurs gardiens. Quand une espèce de libertés s'était introduite à la Force, flegmatique et sévère, son seul aspect la faisait disparaître : il arrivait à pas de loup, précédé de sa longue canne, comme un épouvantail des amans et des buveurs ; mais si l'Argus de la Fable, avec ses cent yeux, n'y voyait pas trop clair, D...., qui n'en a que deux, était facilement trompé.

Son air de gravité, sa marche pédantesque, annonçaient tout ce qu'il pensait lui-même de son importance. Il vint un jour visiter dans sa chambre un nouveau prisonnier d'état, qui voulait, disait-on, se laisser mourir de faim. Qui êtes-vous, lui dit le malade ? — Inspecteur, et je viens vous demander pourquoi vous ne mangez pas. — Retirez-vous, répond le prisonnier :

je suis fournisseur, et, par état, je n'aime pas les inspecteurs des vivres.

LE GÉNÉREUX.

M. D..... de C***, ancien major-général des armées catholiques et royales dans la Vendée, fut deux fois condamné à mort par le tribunal criminel, et deux fois il obtint un sursis, dont le dernier, après neuf ans de captivité, finit par l'arracher à ses persécuteurs. Sa générosité égalait son courage et son éloquence. Il se défendit lui-même avec une noble énergie, et vainquit ses deux avocats, les premiers du barreau : il n'envoya pas moins à chacun d'eux huit cents louis pour leurs honoraires ; et, pendant sept mois de détention à la Concier-

gerie, il donnait en secret trois francs tous les matins à chaque prisonnier indigent.

L'AVOCAT.

M. d'Arm....., jeune et brave militaire, prévenu d'émigration, et d'avoir servi dans l'armée catholique et royale, est arrêté à Paris en 1803, plongé dans les cachots de l'Abbaye, et traduit à la commission militaire. Les plus sincères aveux ne se firent point attendre ; la loi de sang était précise ; les débats ne furent pas longs. Déjà le président se levait pour prononcer le jugement, lorsque M. du F***, avocat de l'accusé, prenant tout à coup la parole : « Infortuné d'Arm....., s'écria-t-il d'une voix forte, je n'ai pas besoin de te défendre ; je lis d'avance ton arrêt dans les yeux de tes

juges : demain tu dois mourir ; demain je t'accompagnerai au lieu du supplice ; je saisirai ta tête sanglante ; j'irai la présenter au premier Consul ; je lui dirai : Voici la tête du fils d'Arm..... , du fils unique d'un vieux guerrier qui t'a sauvé la vie dans une bataille.... » Du F*** avait à peine prononcé ces paroles, qu'un murmure général d'étonnement, de terreur et de pitié s'éleva parmi les spectateurs. Les juges se regardent avec autant de surprise que de trouble et d'inquiétude : d'Arm..... est acquitté.

LE CONDILLACISTE.

PLUS d'un système de nos grands philosophes, anciens et modernes, ont fait tourner la tête à de bonnes gens qu'éblouis-

saient leurs sublimes aberrations. Condillac est sans doute un profond métaphysicien, et sa philosophie est aussi morale que religieuse, mais le Locke français eut sa victime dans un de ses disciples, qui croyait d'autant mieux l'entendre qu'il ne l'entendait pas du tout. M. Is... de Calais, c'est le nom du condillaciste, adorant son idole comme les thibétains adorent le grand Lama, poussait ce fanatisme jusqu'à mépriser tous les grands hommes qui n'avaient pas été métaphysiciens. Il proposa de bonne foi à Buonaparte de créer une chaire de métaphysique, de l'en nommer professeur, et même d'établir une espèce de culte en l'honneur de Condillac. Tant qu'il ne fit que des pamphlets ridicules, des *pétitions* volumineuses, des vers martelés, pour parvenir à ce but et propager sa doctrine, la police ne s'en inquiéta point ; mais bientôt il sema ses écrits d'idées politiques ou morales qui se rattachaient à son vain

systeme, et il répandit ces *œuvres* avec profusion, quoiqu'à l'insu de presque tout le public. Il osa enfin jeter lui-même un de ses pamphlets dans la voiture de *César*, et une prompte arrestation suivit cet acte téméraire. Renfermé à Bicêtre pendant six ans et jusqu'à l'époque du trente mars, il s'y trouvait heureux, en lisant, commentant, adorant Condillac. Vainement sa famille obtint plusieurs fois sa liberté, à condition qu'il renoncerait à son prétendu apostolat, jamais il ne voulut faire aucune concession; et c'est avec plaisir qu'il se voyait persécuté, c'est avec joie qu'il serait devenu le martyr de sa *pieuse* opinion. Quelquefois il faisait des vers plus mauvais encore que sa prose, mais ils ne manquaient point de sens; et tel est le début de son Epître à Buonaparte :

Dis-moi, fameux héros du treize vendémiaire,
Quand cesseras-tu donc d'ensanglanter la terre?

L'AIDE-DE-CAMP.

L'ADJUDANT-GÉNÉRAL Guyot de L***, avait servi sous Pichegru en qualité d'aide-de-camp. A l'époque de la conspiration, qui lui était étrangère, il fut arrêté à Embden, chez l'étranger, conduit à Paris de brigade en brigade, et renfermé à Bicêtre, où il passa dix ans, privé de toute communication avec son épouse et son fils. Quel était son crime? d'avoir aimé sa patrie, et d'être resté fidèle à son illustre général. Ayant été impliqué dans un projet d'évasion, il se vit plonger dans les cachots; et, sans respect pour son grade, ses malheurs, sa qualité d'homme enfin, il fut chargé de fers, accablé d'outrages, et souvent frappé à coups de fouet ou de

nerf de bœuf, comme les plus vils galériens. Transféré à Sainte-Pélagie au commencement de 1813, il n'obtint sa liberté qu'un an après, à cette époque de déplorable, et en même temps, de si heureuse mémoire.



LE VIEUX CANONNIER.

CAPORAL au huitième régiment d'artillerie, le sieur P*** quitta, en 1792, les drapeaux de la république, pour défendre dans la Vendée la cause des généreux Bourbons. Arrêté en 1802, et *compromis* dans plusieurs affaires postérieures à son arrestation, il languit à Bicêtre pendant douze éternelles années, sans pouvoir jamais obtenir la moindre nouvelle de sa femme, de ses enfans, de ses amis, et sou-

vent précipité dans un cachot pour tentatives d'évasion. Aussi humain que brave, et cherchant à se rendre utile à ses compagnons d'infortune, il obtint l'emploi d'infirmier. C'est là qu'il déploya surtout l'excellence de son caractère, et jamais les pauvres malades n'éprouvèrent des soins plus affectueux, plus actifs, plus constans que ceux que leur prodigua le bon artilleur,

Avec la tendre humanité
D'une sœur de la Charité.



LE STRATAGÈME INUTILE.

VERS le commencement du consulat, dans ces temps déplorables où l'homme qui avait fui sa patrie en deuil, pour ser-

vir son roi , était encore regardé comme traître , le jeune et brave W*** fut arrêté en Bretagne , transféré à Sainte-Pélagie , et traduit à la commission militaire. Accusé d'émigration , et d'être *chouan* non amnistié , il est condamné à mort , et ramené dans sa prison pour y attendre l'heure fatale.

Cependant , mademoiselle d'A*** , maîtresse adorée , et digne de l'être de l'infortuné proscrit , va , dès le même jour , supplier le capitaine rapporteur d'accorder à la victime les vingt-quatre heures complètes qui devaient s'écouler entre le jugement et l'exécution. Le capitaine lui donne sa parole que son ami existera jusqu'au lendemain soir.... Mais ce jour-là , dès neuf heures du matin , un détachement de fusiliers vient le prendre à Sainte-Pélagie pour le conduire au champ de mort. W*** n'avait point été prévenu de la démarche que mademoiselle d'A*** avait

faite , mais il s'attendait à la voir , et à lui faire ses derniers adieux. Dévorant sa douleur et ses larmes , il lui écrit à la hâte quelques lignes brûlantes , donne sa montre et son argent aux gardiens , émus de son sort , et marche au supplice en héros.

Un quart d'heure après son départ , une voiture dans laquelle étaient deux gendarmes et une femme voilée , s'arrête à la porte de la prison : les gendarmes en sortent , et présentent au concierge un ordre ministériel qui lui ordonne de lui remettre W*** pour être conduit au ministère de la police. Le concierge étonné , leur répond qu'il vient de partir , et ils regagnent la voiture , qui disparaît rapidement. On devine que l'ordre était supposé , la dame voilée , mademoiselle d'A*** ; et les gendarmes , deux amis dévoués...

 LE NOUVEAU GROTIUS.

M. R. B...., auteur des *Lettres Philosophiques*, et d'une Histoire de France, encore inédite, fut constamment lié avec le général Malet. Arrêté pour cette cause, traîné de prison en prison, il finit par habiter le château de Ham, où, en 1812, il entreprit, avec deux autres détenus, de se procurer lui-même son élargissement. Au jour fixé, et à six heures du matin, ils franchirent les remparts sans être aperçus de leurs surveillans; mais ils n'échappèrent pas aux regards d'un paysan qui pêchait à cette heure dans les fossés; et, soit motif d'intérêt, soit que dans le pays on eût répandu l'idée parmi le peuple que les prisonniers du fort étaient de grands cou-

pables, ce paysan courut avertir les gardiens. B.... et ses compagnons furent repris avant d'avoir pu gagner une forêt voisine, où ils auraient peut-être trouvé un asile contre toutes les recherches.

On les ramena au château, étroitement garottés, comme des voleurs de grands chemins. Le commandant, qui était venu à leur rencontre, eut la bassesse de les accabler d'outrages, et d'encourager la brutalité des gardiens. Il leur dit qu'il n'espérait pas les revoir vivans, attendu qu'il avait donné l'ordre de les *larder à coups de baïonnette*. A leur arrivée, ils furent jetés au cachot avec les fers aux pieds et aux mains, et ils y restèrent un an : l'un des trois en est devenu perclus. — C'est donc un bien grand crime que de briser ses fers? disait B.... au concierge Charpin, tandis qu'on l'enchaînait. — Plus grand, répondit ce *brave homme*, que de *tuer père et mère*.

 LA CLÉMENTE IMPÉRIALE.

BEAUCOUP plus à plaindre que ceux dont il voulut éviter le sort, devenu aujourd'hui un titre de gloire, le caporal Rateau fut induit à demander sa grâce, et il obtint de la générosité du moderne Attila, une commutation de peine, c'est-à-dire la flétrissure, et les fers à perpétuité.

Au lieu de mourir avec ses amis et de la main de ses frères d'armes, dit à ce sujet M. R. B***, le malheureux traîné à reculons à la queue d'un tombereau, alla subir sur l'échafaud l'ignominie de la marque et de l'exposition, pour être conduit ensuite dans un bagne, et périr en détail sous le bâton de ces bourreaux de galères que

le peuple nomme *argousins*, Flétrir en pardonnant ?...

LE GÉNÉRAL MALLET.

C'est de plusieurs prisonniers détenus alors à l'Abbaye, et du caporal Rateau lui-même, que je tiens les détails suivans sur les derniers instans du général Mallet et de ses co-accusés. Le courage, le sang-froid qu'il montra devant la commission militaire, firent découvrir en lui une âme au-dessus du commun, et d'une trempe vraiment antique. Quand le président lui demanda le nom de ses complices. *Si j'avais réussi*, répond-il, *j'aurais pour complices la France, l'Europe et vous-mêmes*. Le jour de l'exécution des condamnés, après qu'ils eurent pris tranquille-

ment leur dernier repas, on les fit descendre dans la cour de la prison : là ils s'adressèrent des adieux mutuels, qu'interrompirent d'abord les plaintes, les regrets et les larmes de quelques-uns d'entr'eux. Ils gémissaient sur leur destinée, sur celle de leurs femmes, de leurs enfans... Mallet calma leur désespoir, et releva leur courage par toutes les consolations d'une véritable philosophie. On apporta quelques bouteilles de Bordeaux : ils portèrent plusieurs santés à leurs familles, aux armes françaises, aux habitans du monde inconnu qu'ils devaient bientôt connaître; et l'heure suprême ayant sonné, ils marchèrent à la mort. Sur la route, Mallet continua d'exprimer ses sentimens avec une présence d'esprit qui attestait la supériorité de son âme. Arrivé sur le terrain, il acheva d'encourager quelques-uns de ses compagnons qui jetaient encore en arrière un douloureux regard. Il les consola en leur mon-

trant la chute infaillible de l'opresseur du monde, et après avoir prophétisé son renversement, il donna aux soldats qui devaient l'immoler le signal de faire feu, en mettant la main sur son cœur.

LA PERFIDIE ULTRAMONTAINE.

ST.-B***, jeune et brave militaire, avait offert ses services au général Kolli, pour la délivrance des princes d'Espagne détenus au château de Valençay. L'entreprise ayant échoué, il partagea le sort du généreux Irlandais, qui fut enfermé au donjon, dans une chambre isolée, où la plus douloureuse maladie vint mettre le comble à ses maux. St.-B***, séparé de lui, fut aussi jeté au secret, mais dans un cachot souterrain, non moins épouvan-

table que ceux de l'ancienne Bastille. Il n'en sortit qu'au bout de dix-huit mois, pour être transféré dans la prison de Ham; et malgré l'ombre de liberté dont il y pouvait jouir, il concerta aussitôt un projet d'évasion avec le romain Sorbi, qui l'avait précédé dans cet antique manoir du despotisme.

Un jour d'hiver, et aux approches d'une nuit sombre, s'étant muni d'une longue corde qu'ils avaient fabriquée avec des lambeaux d'étoffe, ils se rendirent sur le rempart du fort, et là, favorisés par un temps pluvieux qui défendait la promenade aux autres prisonniers, ils assujétirent la corde, à l'aide d'un clou, entre deux pierres du parapet. La hauteur du rempart est de cinquante pieds, et le fossé, à peu de distance des fondemens, est rempli d'une eau bourbeuse. Les deux captifs tirèrent au sort à qui descendrait le premier. L'Italien, que le sort désigna, parvint faci-

lement à terre; mais St.-B***, suspendu à la corde à quelques pieds du bord, la sentit rompre dans ses mains, et tomba de manière que, sa tête frappant son genou, il se brisa les dents et se coupa la langue. Étourdi de sa chute, le visage couvert de sang, il n'en eut pas moins la force de traverser à la nage, avec son compagnon, le fossé large et marécageux, de gravir ensuite une côte escarpée sous les coups de fusil des sentinelles, et de gagner un petit bois où ils passèrent la nuit sur l'herbe, quand la pluie tombait par torrens.

Après avoir essuyé d'autres périls, dont le détail serait trop long, ils arrivèrent à Compiègne, prirent la diligence, et se rendirent à Paris chez une jeune dame, amie de St.-B***, et y trouvèrent un asile. Mais victime d'une perfidie ultramontaine, le trop malheureux serviteur des rois infortunés fut arrêté dans les bras de l'amour, et replongé soudain à Vincennes,

dans les fers de la tyrannie, dont la journée du 30 mars renversa le trône sanglant.

LE BONHEUR IMPRÉVU.

B***, fabricant de masques, et républicain sévère, avait été impliqué dans la première conspiration du général Mallet. Après une assez longue captivité, il fut exilé à Rouen, et revint secrètement à Saint-Denis pour y exercer sa profession, qui demandait le voisinage de la capitale. On l'arrête une seconde fois, et il est jeté à la Force pour le punir d'avoir rompu son exil. En 1810, le duc de R*** visitant cette prison, B*** paraît devant lui, et lui adresse sa réclamation, qui commençait par ces mots : *Monseigneur, puisque monseigneur il y a....* Qu'a fait ce détenu ?

demande le ministre au préfet dont il était accompagné. — C'est une assez mauvaise tête ; il n'obéit point aux ordres de la police : mais il est père d'une nombreuse famille, et... — Pourquoi donc le garder ici ? Qu'on le f... à la porte.

A ces mots, B*** ne perd pas une minute, il court écrire lui-même l'ordre de sa liberté, le présente au duc, qui le signe en souriant ; et le fabricant de masques va travailler en paix pour le prochain carnaval.

LA ROMANCE.

Un jeune Bordelais, M. D***, qui se trouvait détenu au donjon de Vincennes, fut accusé de correspondre avec D. Juan de Palafox, renfermé au secret le plus rigoureux. La haute police prend l'alarme, et

(174)

il fallait bien peu de chose pour qu'elle la prit. D*** est envoyé à Bicêtre, dans l'asile des insensés, et ses papiers au ministère. Qu'y trouva le grave ministre ? une douzaine de lettres amoureuses, et la romance suivante :

Le songe du prisonnier.

Doux sommeil, oubli de mes peines,
Viens, suivi des songes rians,
En guirlandes change mes chaînes,
Et ces murs en bosquets charmans !
Au morne flambeau qui m'éclaire
Prête l'éclat du plus beau jour ;
Et, sous un abri salutaire,
Qu'Emma réponde à mon amour !
O bonheur ! je la vois sourire,
Je vole, et tombe à ses genoux ;
A ses pieds repose ma lyre,
Et les amours planent sur nous :
Je prends sa main ; ma lèvre ardent
A cueilli le premier baiser...
Un nouveau désir me tourmente ;
Emma, voudras-tu l'apaiser ?

(175)

Le veux-tu ?... Sa bouche mi-close
Laisse échapper un doux soupir ;
Emma me présente une rose,
Et je suis prêt de m'en saisir.
Mais, ô regrets ! déjà l'aurore
Me livre aux horreurs du réveil ;
Et je n'ai pu jouir encore
De tous les bienfaits du sommeil.

LE MINISTRE.

LE comte de C***, neveu d'un général célèbre, fut long-temps renfermé au fort de Bitche pour ses opinions politiques. Ayant obtenu un passeport du préfet de la Meurthe, il vint à Paris pour solliciter du service ; mais il fut bientôt arrêté et conduit à la Force, où il passa quatre années entières, sans être interrogé, sans cause, sans qu'on daignât lui donner aucun

motif de sa détention. Militaire distingué, à une figure martiale et imposante, il joignait un caractère assez original ; et le plus déterminé buveur n'aurait pu l'égalé. Une maîtresse sur la fidélité de laquelle il comptait bonnement partageait ses faveurs entre son frère cadet et lui, sans qu'il voulût le croire, malgré les témoignages les plus avérés : il poussa la bonhomie jusqu'à reconnaître le fruit de ces amours plus qu'équivoques, et il disait seulement : Si je ne suis son père, je suis toujours son oncle.

Un jour le duc de R***, faisant une tournée générale dans les prisons, vint à la Force interroger en pleine cour les *suspects* de la haute police ; et de C*** saisit cette occasion pour réclamer son élargissement. « Jamais vous ne l'obtiendrez, s'écria le ministre d'une voix éclatante : votre frère aîné, mon aide de camp, qui fut tué à côté de moi sur le champ de bataille, ne

me fit qu'une seule prière, c'était de vous laisser périr en prison : je l'ai promis, je tiendrai ma parole. » De C*** insiste, malgré une telle réponse, pour obtenir sa liberté. Hé bien ! lui dit alors le duc, si jamais je vous la donne, ce ne sera que pour vous faire fusiller. Il dit, et, peu de temps après, il signe l'élargissement du colonel.

LA POLICE TROMPÉE.

LE sieur Eve D***, bon littérateur, grand philosophe, vieux comédien, et auteur d'un opéra joué, en 1786, devant Leurs Majestés, fut impliqué dans plusieurs conspirations, et depuis 1802 jusqu'en 1814, il habita tour à tour Ste.-

Pélagie, le Temple, la Conciergerie et la Force. Agé de soixante ans, infirme et poète, quel terrible conspirateur ! Il employait son temps à composer des épîtres philosophiques et des satires qu'il dirigeait contre *l'ennemi de la liberté* : quelques-unes furent adressées par lui-même au conseiller d'état R***, qui s'en amusait beaucoup, et n'en abusa jamais pour aggraver l'infortune de l'auteur.

Un jour il déclama une de ces pièces, de trois à quatre cents vers et d'une brûlante énergie, au poète M. de G***, en le priant d'y faire des corrections, travail pénible et dangereux, dont celui-ci ne se souciait guère. D*** insista, et finit par vaincre la répugnance de son confrère trop étourdi. Comme il affirmait qu'il avait composé de mémoire ces *Philippiques modernes*, M. de G*** les écrivit sous sa dictée dans un salon où se trouvait un avocat causant avec un détenu ; et l'auteur lui dit ensuite

dé garder le manuscrit pour le corriger à son aise. Tandis qu'il s'en occupait, on vint le prévenir que le détenu et l'avocat avaient entendu plusieurs passages de la pièce, et que si le frondeur D*** n'avait pas voulu lui jouer un tour, il devait craindre au moins que l'autorité instruite ne prît pas aussi gaiement que le conseiller d'état R*** des satires aussi violentes. M. de G*** éprouva soudain une si vive alarme, qu'il envoya les *Philippiques* à M. B***, homme de lettres et chef à la police, en déclarant qu'il les avait écrites devant témoins, sous la dictée de l'auteur, lequel en adressait souvent de pareilles à des personnages marquans. Le chef de la police, qui prenait tout au sérieux, fit subir un long interrogatoire aux deux poètes par le commissaire *Clément*, qui visita tous les papiers du transcripteur, ne put trouver ceux de l'auteur, ne sut pas reconnaître l'extrême différence des styles,

crut à l'imperturbable dénégation du satirique, et fit, en conséquence, son rapport au préfet, qui ordonna la mise au secret de M. de G***. Il y resta dix-huit jours, jusqu'à la découverte de son innocence, tandis que le vieux comédien riait en lui-même de la crédulité de plus d'un magistrat, dont il avait mis en défaut l'esprit, le tact et la finesse.

LE MATRIMONIOMANE.

UN original nommé V***, commis à la légion d'honneur, s'introduit sans dessein et comme un évaporé dans les appartemens de Saint-Cloud. Rencontré par un valet de chambre, qui lui demande ce qu'il fait là, il répond en balbutiant, est

conduit au gouverneur; et son air effaré, sa pâleur, son hésitation, le faisant prendre pour un homme qui médite quelque sinistre complot, on l'envoie au ministère de la police, d'où il monte bientôt à Bicêtre. Après plusieurs mois de captivité, son innocence est reconnue, on daigne l'élargir; mais il a perdu son emploi. Qu'imagine-t-il pour subsister? Il trouve par les petites affiches des commis qui lui fournissent des cautionnemens en espèces, et forme, avec leurs secours, cette fameuse entreprise des mariages qu'on chante au théâtre des Variétés.

LA SÉDUCTION.

LE SIMPLE, ancien maître-d'hôtel, arrive de Londres à Hambourg, prend un

superbe logement, fait une grosse dépense, et ne tarde pas à être dénoncé au ministre français, envoyé près du sénat comme agent des princes. On l'épie, on le surveille, et l'on ne peut rien découvrir. Que fait alors monsieur l'ambassadeur ? Il charge sa propre maîtresse de séduire Le Simple, que l'on savait être ami du beau sexe, et de lui arracher son secret. L'obéissante courtisane met ses plus beaux atours, n'oublie pas ses diamans, se rend à la comédie, et se place dans une loge où se trouvait le mystérieux débarqué. La connaissance est bientôt faite ; et, dès la nuit suivante, son crédule adorateur lui fait une confiance entière. Arrêté dès le lendemain, transféré à Paris, conduit au Temple, et de là à Bicêtre, il y passa plusieurs années, en proie à la plus profonde misère. Fatigué de l'existence, il prit la résolution de se laisser mourir de faim, et, déjà exténué par de longues pri-

ventions, il demeura sept jours entiers sans prendre aucune nourriture. Le concierge, averti, vient lui dire que son élargissement est ordonné ; il lui rend ainsi l'espérance, et le décide même à venir dîner avec lui. Quelques jours se passent sans que la liberté lui soit rendue, et l'infortuné Le Simple, qui se voit joué, se laisse enfin mourir....

LE GÉNÉRAL NÈGRE.

C'EST dans le fort de Joux que Tous-saint-Louverture, qui avait répété à Saint-Domingue les essais de despotisme dont le modèle était en France, a trouvé le terme de son ambition.

Ille crucem sceleris pretium tulit, hic diadema.

Toussaint-Louverture était cruel et absolu. Son neveu Moïse avait été une des nombreuses victimes sacrifiées à son usurpation ; mais d'ailleurs il avait rétabli la culture à Saint-Domingue , et la colonie prospérait , quand la jalousie du despote l'en arracha. On employa toute sorte de perfidies pour l'attirer en France : dans cet assaut de ruses et de duplicité prétendues politiques , le nègre devait succomber.

Transféré au fort de Joux , il y fut enseveli dans un souterrain , et il y trouva la mort que ce séjour insalubre lui aurait donnée , quand même on n'admettrait pas l'opinion généralement répandue qu'on avança ses jours. Quatre de ses aides de camp qui l'avaient suivi , enfermés aussi dans cette forteresse , y sont restés jusqu'à ces derniers temps.

LA BARBARIE.

A la dernière tentative d'évasion qui eut lieu à Bicêtre sous l'administration du sieur P***, quelques prisonniers montèrent sur les toits de la maison ; d'autres parvinrent même jusqu'à gagner les champs ; l'un d'eux se sauva , un autre fut tué ; et tout le reste , poursuivi par la garde , les porte-clefs , les paysans , fut ressaisi en moins d'une heure. Un prisonnier d'état , le sieur Duv... , était encore assis sur le toit d'un bâtiment à cinq étages , et criait qu'il se rendait à des soldats qui le couchaient en joue ; le vicaire de Bicêtre , se trouvant auprès d'eux , s'écriait aussi : Ne tirez pas , il se rend ! Les soldats baissent leurs armes ; mais aussitôt un féroce

guichetier se glisse derrière le malheureux, et, d'un coup de pied dans les reins, le précipite du haut du toit en bas, où son sang et sa cervelle rejaillirent sur le pavé.

Un autre prisonnier d'état, nommé B***, était malade dans son *cabanon*, et n'avait aucunement participé à cette vaine tentative : on l'accuse d'avoir trempé dans la précédente ; il fut arraché de son lit, frappé dans l'estomac, et, à plusieurs reprises, avec la pointe d'une barre de fer qui sert à sonder les barreaux : il en mourut le troisième jour.

Dans une semblable circonstance, lorsque d'autres prévenus d'évasion étaient plongés dans les cachots, les fers aux mains, et tellement serrés, que la chair rebroussait sur les menottes, des gardiens descendirent, pendant la nuit, dans ces sombres abîmes, munis de torches, armés de sondes, de nerfs de bœuf et de leurs paquets de clefs ; ils tombèrent à grands

coups sur ces hommes sans défense avec ces instrumens de torture, et se relayèrent tour-à-tour durant cinq heures, frappant comme les Euménides dans ce nouveau Tartare.

LE VINDICATIF.

LAN... de Ketreuille, ex - chef de Chouans, jeune, d'une haute taille et d'une force extraordinaire, passa plusieurs années au Temple, à Ste.-Pélagie et à Bicêtre. Un soir, dans cette dernière maison, se trouvant pris de vin, il se plaça tout nu au milieu de la cour, refusa de rentrer dans son cabanon, et armé d'un manche à balai, il mit en fuite tous les gardiens. Mais bientôt ils appelèrent la garde à leur secours, et la puissance des baïonnettes

les rendit maîtres de sa personne : meurtri de coups , plongé dans un cachot, où il demeura long-temps , il jura de se venger sur le concierge du châtiment qu'il endurait. A peine sorti de sa noire demeure, cet homme vindicatif et exaspéré se présente à la porte du greffe , et frappe de son couteau le premier qu'il rencontre. Traduit à la cour criminelle , il dit aux juges qu'il avait commis ce crime pour mettre un terme à sa captivité par celui de son existence... On l'acquitta.



LA DESTINÉE.

CHARLES P***, ex-officier vendéen, fut arrêté en 1802, et comme la paix avait été faite avec son parti, on ne trouva d'autre moyen pour s'en défaire que de lui attri-

buer un faux. Envoyé au tribunal criminel il se défendit lui-même avec une éloquence naturelle qui causa de l'étonnement à nos modernes Cicérons ; mais il ne fut pas moins condamné à six années de fers ; et lorsqu'il retourna dans son cachot , un sombre désespoir était empreint sur son visage. Bientôt une nouvelle infortune vint y mettre le comble : jeune , riche , doué d'une très-belle figure , il avait obtenu les bonnes grâces d'une de nos plus célèbres actrices , et lorsqu'elle le vit succomber sous le poids d'un tel jugement, elle l'abandonna. Il l'aimait avec passion ; cet abandon cruel ne lui laissa d'autre espérance que celle de mourir : le malheureux s'empoisonna... Mais que l'on juge de son affreuse destinée : soit que le breuvage qu'il avait pris n'eût pas assez de force pour le tuer sur-le-champ , soit que les secours qu'on lui avait donnés malgré lui en eussent atténué l'effet , des crispa-

tions épouvantables contournèrent et roidirent ses membres, n'en firent plus qu'un bloc informe, sans lui ôter le sentiment de ses atroces douleurs, et c'est dans cet horrible état qu'il végéta encore six mois avant de sortir de la vie.

LE POLONAIS.

L'ANCIENNE police fit arrêter, en 1808, un jeune Polonais nommé P.....ki, soupçonné d'espionnage. Il habita tour à tour différentes prisons, jusqu'à celle de Bicêtre; et, après une longue captivité, il fut traîné par la gendarmerie de brigade en brigade, au-delà des frontières. Un an s'est à peine écoulé qu'il se voit arrêter encore au sein même de l'Allemagne. Ramené à Paris, il est traduit à la commission militaire,

comme prévenu d'intrigue et de propos contre le Gouvernement français. Malgré sa défense et le zèle de M. P***, son avocat, il fut condamné à mort. Des journaux assurèrent que ce malheureux était non-seulement un conspirateur, mais un fripon, qui avait déjà subi dans la maison de Bicêtre un jugement de deux années; et cependant nous avons la certitude que cette dernière imputation était d'une insigne fausseté.

Le lendemain de son arrêt, une heure avant de marcher au supplice, P.....ki fit appeler son défenseur, qui se rendit auprès de lui. Il le conjura, par les plus ardentés prières, de l'accompagner jusqu'au lieu où il devait mourir. M. P*** ne put se refuser à ses instances, et il obtint de l'officier qui commandait le détachement la permission de monter dans la fatale voiture, à côté de P.....ki. Durant la route, l'infortuné Polonais, les mains attachées

derrière le dos, lui fit cette déclaration que nous tenons de l'avocat lui-même. « On m'a disputé jusqu'à mon nom ; mais je vous proteste, sur le bord de la tombe, et près de paraître devant le souverain juge, que je suis réellement le fils du comte de P.....ki et de la princesse M... C***, qu'unissait un mariage secret. » Après avoir fait cet aveu, il ne parla plus que de son enfant et d'une femme qu'il chérissait, quoiqu'elle l'eût indignement trompé. Il avait placé entre son menton et sa cravatte une tresse de leurs cheveux ; il ne cessa de les couvrir de baisers jusqu'à son dernier soupir.



L'ANTIGONE MODERNE.

M. le comte de S. S***, ancien maréchal de camp des armées de Louis XVI, grand

d'Espagne de la première classe et général au service de Ferdinand VII, fut condamné à mort lors de la capitulation de Madrid. Sa digne fille obtint difficilement *sa grâce* de l'ennemi des rois, et le vénérable guerrier fut transféré à Paris de brigade en brigade pour l'entérinement des lettres de grâce pour la Cour de *justice criminelle* ; on s'attendait qu'après cette fameuse cérémonie, M. de S. S*** serait mis en liberté ; mais il fut jeté à la Force, où il demeura plusieurs mois, et transféré par ordre du ministre de la police, dans la citadelle de Besançon, qui devait lui servir de prison perpétuelle. Durant ses longues infortunes, mademoiselle de S. S***, libératrice de son père, ne l'abandonna pas un seul jour, et lui prodigua dans les cachots les soins les plus touchans, avec une tendresse, un dévouement, une constance qui ne se démentirent jamais. Moins modeste, elle aurait

pu dire comme l'Antigone de Rotrou :

Et j'ai rendu la vie à qui me l'a donnée.

LE GÉNÉRAL D***.

CE brave militaire fut impliqué en 1804 dans la conjuration de l'immortel Moreau ; mais aucune preuve, aucun indice, ne s'élevant contre lui, il ne fut point traduit en jugement. Ne doutant pas de sa prompte délivrance, il ordonnait tranquillement du fond de sa prison les préparatifs de son départ de Paris et de son retour à l'armée, lorsqu'un ordre de la haute police le fait conduire au ministère pour y subir un nouvel interrogatoire. Arrivé dans le bureau du chef qui devait y procéder, la première personne qui se présente à sa vue

est un de ses amis, qui s'écrie en l'apercevant : Général, l'affaire de Georges est décidée, nous ne risquons plus rien ; j'ai tout dit, faites comme moi. — Qu'ai-je à dire, répond M. D*** ? Je ne vous connais pas plus que Georges. — Mais vous connaissez Moreau, dit l'interrogateur ; vous êtes son ami... — Sans doute, je m'en fais gloire, et ceux qui veulent perdre ce grand homme sont à jamais déshonorés, comme les vils sicaires qui me tendent un piège.

Cette réponse énergique coûta cher au brave D*** : traîné de prison en prison, il finit par être englouti dans l'infernal donjon ; et, pendant neuf années, il consacra ses longs loisirs à la peinture, dont il possédait le talent. Ses tableaux représentent, avec beaucoup de vérité, l'intérieur du château de Vincennes et les paysages d'alentour.

 LA DÉLICATESSE.

LE comte d'Ep... de St.-L***, vieillard septuagénaire, ancien maréchal de camp, fut enfermé à la Force, parce qu'il était *royaliste*, et qu'il réclamait une partie de ses biens que des enfans ingrats.... Il y demeura quinze à dix-huit mois, en proie à la plus profonde misère, partageant la subsistance des plus malheureux prisonniers. Transféré au fort de Ham, un de ses anciens amis, dont le château était voisin de cette prison, lui fit passer une somme considérable, mais sous le voile de l'anonyme. M. d'Ep... ne voulut point la recevoir sans connaître le nom de son bienfaiteur; celui-ci refusa de se découvrir, pour ne pas devenir suspect à la haute

police; et malgré toutes les représentations de ses compagnons d'infortune, malgré tout *l'intérêt* que mettait le gouverneur à lui faire accepter cet argent, le vieux guerrier ne voulut jamais se soustraire aux plus rigoureuses privations.

LE COLLIER DE FER.

LE sieur B***, officier d'infanterie, avait été impliqué dans la conspiration du général Moreau. Jugé par la haute police à une détention qui devait être éternelle, il résolut, avec un de ses camarades, de recourir au suicide. Une nuit ils s'asphyxièrent à l'aide de la vapeur du charbon: l'un meurt; B*** survit; mais sa raison s'égaré, et quelque temps après il frappe

et blesse, dans sa fureur, un autre détenu. Le rapport en est fait à l'autorité ministérielle, qui rend sa décision : la cloche sonne ; tous les prisonniers de Bicêtre sont appelés, et paraissent dans la cour. On amène le malheureux B***, les mains captives ; on lui lit sa sentence qui le condamne à la déportation *après la paix générale*, et ordonne qu'en attendant il soit attaché par un collier de fer à une chaîne scellée au mur de son cachot. Un mois après l'exécution de cet arrêt barbare, l'infortuné fut trouvé mort dans cette fosse anticipée ; et ses gardiens assurèrent froidement qu'il s'était étranglé lui-même.

L'ABBÉ CORRECTEUR.

FILS d'un bon cultivateur de la Basse-Normandie, le prêtre B*** n'avait jamais voulu prêter serment, ni reconnaître aucune espèce d'autorité ecclésiastique, pas même celle du pape ni de son fameux concordat. Il erra long-temps en Espagne, en Italie, en Allemagne, et revint ensuite chez ses compatriotes pour dire la messe dans leurs caves. Dénoncé à l'évêque de ***, il est envoyé à Paris, et renfermé à la Force, où il mourut après sept ans de captivité. Ses camarades d'infortune lui accordaient peu de respect à cause de son air original et de sa brusquerie. Grand, sec, vigoureux, c'était un véritable paysan qui savait un peu le latin, portait une longue robe de

bure, des sabots, une ceinture de cuir fort bien garnie, des poches de femme, et une peau de mouton drapée sur ses épaules comme la chlamyde d'un antique Romain. Doux comme un Bas-Breton, il tendait un jour son écuelle avec les autres prisonniers, rangés autour de la vaste marmite pour y recevoir leur bouillon : le cuisinier qui les servait lui en ayant laissé tomber quelques gouttes sur les doigts, il élève son vase au-dessus de sa tête, le lance de toute sa force au milieu de la marmite pleine, et tous ses camarades en reçoivent de cuisantes écla- boussures. Lorsqu'il se promenait dans la cour, s'il éprouvait quelque contrariété de la part d'un détenu, il le poursuivait à coups de pierre. On lui représenta enfin que cette conduite était peu charitable, et que le divin maître avait dit : Si l'on vous frappe sur la joue droite, tendez la gauche. Je le sais bien, répondit-il; mais il n'a pas défendu de se venger ensuite des insolens.

 LE BILLARD.

LE sieur Men....., jadis comédien et célèbre joueur de billard, est arrêté en Hollande, comme il se disposait à passer en Russie. On l'accuse d'espionnage, on le mène à Paris, on l'incarcère au Temple, et ensuite à Bicêtre, qui devint sa demeure pendant une douzaine d'années. Il obtint la faveur d'y faire construire un billard, où il jouait *seul* et presque sans relâche, perfectionnant son adresse au suprême degré. A Vienne, à Berlin, à Londres, son rare talent avait été admiré des connais- seurs, parmi lesquels se rencontraient les plus grands personnages. Du fond de sa retraite forcée, sa réputation lui attirait un grand nombre d'amateurs, qui venaient

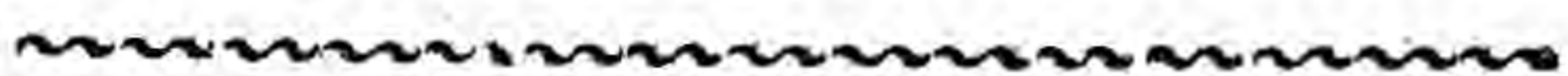
tour à tour juger ses coups étonnans , applaudir à la force , la sûreté , la grâce de son jeu extraordinaire , et lui donner la palme sur ses plus fameux rivaux. Mais aucun de ses admirateurs , malgré leur rang ou leur pouvoir , ne put jamais briser ses fers ; et le digne précurseur d'un bon Roi , qui peut-être ignorait le rare *génie* de Men..... , le rendit à la liberté.

LA RUSE GÉNÉREUSE.

DANS ces jours déplorables où la tourmente révolutionnaire était dans sa plus grande fureur , l'un des meilleurs officiers de l'ancienne marine , Latouche de Tréville , se trouvait à la Force , dont le sieur Bault était alors concierge. On sait qu'à

cette époque les juges-bourreaux qui composaient un tribunal de sang , assassinaient , sans les compter , leurs innombrables victimes , et que souvent ils faisaient appeler le lendemain celle qu'ils avaient égorgée la veille. Latouche de Tréville , malheureux et sans ressource en ce moment , ne s'en était pas moins fait chérir , par son noble caractère , d'un concierge humain et courageux. Celui-ci reçoit à l'avance une des listes fatales sur laquelle était porté le nom du brave marin : il conçoit aussitôt , avec sa digne épouse , le projet de le sauver ; il communique la liste à cet officier , l'oblige à se travestir en garçon de service , à rouler la brouette , en sabots et en bonnet de coton ; et quand l'huissier de la mort se présente pour l'enlever avec plusieurs autres , il lui montre le nom de Latouche-Tréville rayé sur le registre , en lui assurant qu'il a été confondu dans une des précédentes *sournées*. Ce brave homme

s'exposait sans doute à la plus terrible vengeance. Le stratagème réussit, et cette action généreuse d'un modeste concierge demeura dans l'oubli, quoiqu'elle eût conservé à la France un de ses premiers amiraux.



LE RECLUS VOLONTAIRE.

M. D****, ancien officier de marine, ex-chef vendéen, est impliqué dans la conspiration de Georges, fut, à ce dernier titre, arrêté par ordre de la haute police, mis au Temple, et conduit quelques mois après dans la prison de Bicêtre, où il demeura six à sept ans. Ne voulant pas, dès son arrivée, être confondu avec les prisonniers de toutes classes que renferme cette mai-

son, il obtint provisoirement du concierge un *cabanon* particulier, d'où lui-même se condamnait à ne jamais sortir, qu'au moment de sa liberté. Le *Polémarque*, instruit de cette résolution, ne voulut pas lui en laisser la gloire, et bientôt il donna l'ordre de mettre au plus rigoureux secret ce reclus volontaire. Là, M. D**** charmait ses éternels ennuis par l'étude des langues mortes, la traduction de quelques ouvrages anglais; et jamais l'excès du malheur ne put ébranler sa constance ni sa philosophie, malgré la cécité qui lui survint dans son humide cachot. Un jour sa digne sœur présente une pétition au moderne Attila pour obtenir son élargissement. Quoi! s'écria le despote, est-ce que votre frère n'est pas encore fusillé?...

 LA DÉCOUVERTE.

EX-OFFICIER dans l'armée vendéenne, F*** passa douze années de sa vie dans les diverses prisons d'état, et toutes alors pouvaient avoir ce titre. Fatigué de ses éternelles souffrances, il saisit un moment pour tenter une évasion dans la chambre qu'il occupait à l'hôtel de la Force. Elle était contiguë à celle de l'aumônier, dont l'issue donnait sur une rue presque toujours déserte. Un jour d'hiver, à sept heures du soir, F*** voyant toutes les personnes de sa chambre réunies au salon, et sachant que l'aumônier n'était point dans sa demeure, il monta dans la sienne, et trouva le moyen de commencer sans bruit une ouverture dans le mur peu épais

qui le séparait de la pièce voisine. Tandis qu'il se livrait à ce dangereux travail, un gardien entra par hasard dans cette chambre, que ces messieurs peuvent seuls fermer : au premier bruit, F*** éteignit sa lumière, mais l'Argus l'avait aperçue, et à l'aide de son *martinet*, il découvrit le travailleur caché entre deux lits auprès de sa besogne non terminée. Celui-ci s'élança aussitôt sur le porte-clef un couteau à la main, et le menaça de l'en frapper s'il ne lui jurait de ne point révéler cette vaine tentative. Le gardien *jura*; F*** alla chercher quelques bouteilles de vin, but avec lui jusqu'à la rentrée des détenus, et se coucha ensuite fort tranquillement. Il était à peine assoupi, lorsque la porte s'ouvrit avec fracas : six hommes parurent, le saisirent dans son lit, le garottèrent et le conduisirent au cachot, d'où quelque temps après on le transféra dans la prison roulante au château de Bicêtre.

LE CORSE.

COUSIN du moderne Tibère , le Corse G*** fut enfermé pendant douze années entières tant à la Force qu'à Bicêtre , à Vincennes et au fort de Ham , par la protection de son noble parent. Il avait été compromis dans un projet d'évasion : battu , chargé de fers , mis au cachot , il fut ensuite traduit au criminel , pour ce *cōmplot* , avec plusieurs de ses camarades. Acquittés par les jurés , le président ordonna leur renvoi à Bicêtre. S'il est ainsi , s'écria le redoutable Corse , condamnez-moi d'avance à la mort , car je vous déclare que le concierge de cette infernale maison ne périra que de ma main. On le fit conduire à la Force. Il savait par cœur tous les poètes

italiens , faisait des vers français avec esprit ; mais il finit par perdre la raison. Dans les courts intervalles où il en recouvrait l'usage , il ne l'employait qu'à écrire des lettres menaçantes à Buonaparte , et il les terminait constamment par ces vers singuliers , mais assez prophétiques :

De ma prison j'entends l'esclave qui te prône ;
Lorsque j'en sortirai tu descendras du trône.

LA PRIÈRE.

CONDAMNÉS à mourir sur l'échafaud par l'usurpateur qu'ils voulaient détrôner , Georges et ses aides de camp furent transférés à Bicêtre , isolés sur-le-champ , et renfermés dans les cachots. Ils y passèrent environ quinze jours , ne sortant que pen-

dant une heure, le matin et le soir, pour prendre l'air dans la cour des *condamnés à mort*. Longue et étroite, ses murs en sont élevés, ce qui la rend sombre, triste et convenable à sa funèbre destination. Après quelques minutes d'une promenade silencieuse, Georges s'asseyait dans un fauteuil préparé par lui, et ses divers officiers sur deux bancs qui formaient l'angle avec le siège de leur chef. Ils l'écoutaient parler avec toutes les marques du respect et de la vénération; et si l'un d'eux, s'occupant du *recours en grâce*, le consultait sur cette démarche: « Je ne vous donnerai, lui disait-il, aucun conseil à cet égard; agissez d'après vos sentimens: pour moi je saurai mourir. »

On apportait du vin et de la bière; et le concierge P... paraissait alors vêtu de noir, et, le chapeau à la main, les abordait avec la plus grande politesse. L'entretien roulait toujours sur des objets étrangers à leur

situation; le calme, la raison, la gaieté même y présidaient tour à tour; on plaisantait, on riait, on se portait de mutuelles santés; et quand l'heure de la séparation était arrivée, chacun rentrait paisiblement dans son cachot.

Toutes ces ténébreuses demeures sont mitoyennes, et leurs formidables portes donnent dans le même corridor. La conversation recommençait alors, pendant les longues heures de la retraite, et s'établissait souvent sur des points de morale, de politique ou des intérêts de famille. Le matin et le soir, Georges mettant la tête au guichet de sa porte, s'écriait avec le ton militaire du commandement: « Messieurs, à la prière! » Aussitôt un religieux silence régnait dans ces noirs souterrains; le général invoquait celui qui pardonne, priait d'une voix forte et émue pour son roi, pour ses amis, pour ses compagnons d'infortune, et récitait ensuite les litanies, auxquelles

tous répondaient avec un accent lugubre :
Ora pro nobis.

Peut-être était-ce la première fois que ces murs de bronze , accoutumés aux plaintes du malheur , aux blasphèmes du désespoir , répétaient une fervente prière , qu'ils étaient étonnés d'entendre.

LE TRÉSOR.

ON ignore généralement l'atroce perfidie qu'éprouva l'immortel Pichegru avant d'être livré aux Mamelucks qui le *suicidèrent*. Je tiens ce court détail d'un des auteurs mêmes de cette lâche trahison, qui me l'a racontée sans me déguiser ses remords.

Un nommé R***, ancien aide-de-camp de Pichegru, s'était empressé de lui offrir

une retraite dans une maison isolée qu'il avait louée à Chaillot. Le général l'habitait depuis trois jours avec cet officier et le fameux Leblanc, et ces traîtres, à qui leur future victime s'était entièrement confiée, croyant que son porte-manteau renfermait un trésor, le convoitait aussi vivement que la somme promise au dénonciateur. Le troisième jour, vers onze heures du soir, R*** paraît tout à coup devant le général, et s'écrie d'un air effrayé : La maison est cernée par une troupe de soldats et de mouchards, vous êtes perdu si vous ne fuyez au plus vite ; mais en franchissant le mur du jardin par une échelle que je viens d'y placer, vous pouvez sortir aisément pour vous retirer chez Leblanc, où lui-même va vous conduire, tandis que je resterai ici pour répondre aux perquisiteurs. A ces mots Pichegru saisit son sabre, embrasse ses *généreux amis*, lui confie le porte-manteau, et disparaît avec l'autre

coquin qui , comme on sait , ne tarda pas à découvrir l'asile qu'il lui avait donné.

Les délateurs réunis s'empressent d'ouvrir le porte-manteau pour se partager *le trésor*. Qu'y trouvent-ils ? deux paires de pistolets , quelques papiers insignifiants , et environ deux cents écus.

CHAPITRE V.

L'ÉTAT LUCRATIF.

D***, filou de profession , avait été extrait de la maison de justice pour être jugé ; arrivé dans la salle d'audience du tribunal criminel , le président demanda à l'accusé son nom. — Lequel , répondit-il , j'en ai plusieurs ? — Vous avez été arrêté sous tel nom. — Je prends celui-là. — Le président. — Votre état. — Je suis voleur. — Accusé , je vous ordonne de répondre avec tout le respect que vous

devez à la justice. — Je vous fais observer, monsieur le président, que je vous dis la vérité, je ne sais pas mentir; je suis voleur, c'est un état lucratif, je fais ce métier en homme courageux : il y a des voleurs dans toutes les fonctions publiques, qui sont plus lâches que moi, ils volent sans craindre d'être arrêtés : et moi, j'ai fait preuve de courage, je suis dans les fers. Il fut condamné à vingt ans de travaux forcés ; il dit : — Monsieur le président, j'ai vingt-deux ans, j'ai déjà été condamné à dix ans de fers; vous me condamnez à vingt, si je subissais mes deux condamnations, j'aurais donc cinquante-deux ans; je vous donne *ma parole d'honneur* que dans trois mois, jour pour jour, je serai à Paris, et ferai une affaire qui en vaudra la peine.

Effectivement, il fut rencontré dans une promenade, trois mois après, par un des huissiers du tribunal, qui lui dit : te

voilà donc, coquin. — Oui, je suis venu à Paris pour une opération de cent mille francs; c'est la dernière que je ferai, je me retire en province pour vivre tranquillement.

Il est à remarquer que les voleurs, en prison, ne manquent jamais d'argent; ils en reçoivent du dehors, de ceux que l'œil vigilant de la police n'a pas encore pris en flagrant délit. Madame E...., seule marchande de vin des prisons de Bicêtre, devine, par une consommation extraordinaire, que la veille il a été fait un grand vol à Paris. C'est un thermomètre qui ne manque jamais.

L'ORIGINAL.

ON a vu, il y a quelques années, à la Conciergerie, un homme d'un caractère

très-original ; il s'était si fort dégoûté de la vie, qu'il ne parlait que de mourir dans toutes les conversations, et cependant cette envie ne lui fit jamais perdre un fonds de gaieté qui était à toute épreuve.

Ce prisonnier pouvait avoir trente à trente-six ans, il avait exercé autrefois la profession de brocanteur, et se trouvait détenu à la Conciergerie, comme prévenu d'avoir mis de la fausse monnaie en circulation ; ses manières joviales et son caractère doux lui attiraient sans cesse les bonnes grâces du concierge de la maison, et des inspecteurs qui la visitaient fréquemment ; F.... était sensible à ces procédés généreux, mais le malheureux nourrissait toujours dans son âme le désir de mourir.

Un jour on le fit venir au greffe pour lui donner son acte d'accusation ; il le prit froidement, le roula dans ses mains, et en alluma sa pipe. Lorsqu'on le lui lut au tribunal, il dit affirmativement que tous les

faits articulés contre lui étaient parfaitement vrais. Son défenseur ayant voulu faire observer qu'il n'avait pas la tête à lui, il répondit : « Jamais ma tête n'a été plus à moi que dans ce moment, quoique je sois à la veille de la perdre. » Il fut condamné à mort. Le jour de l'exécution, il but et mangea avec appétit, sans qu'on vît sur son visage la moindre altération.

Avant de monter sur la charrette, il adressa la parole à un des guichetiers avec lequel il avait eu une sorte de familiarité : « Mon ami, lui dit-il, il faut que nous buvions un verre de kerswaser dans ta tasse, sans quoi je t'en voudrais jusqu'à la mort. » Ce dernier apporta la liqueur, et F..... parut la boire avec plaisir. Étant enfin parvenu au pied de l'échafaud, il s'écria : « Me voilà donc arrivé où j'en voulois venir. » Et il livra tranquillement sa tête à l'exécuteur.

 LE MAITRE A DANSER.

W***, maître de danse, eut le malheur de tuer un colonel qui l'avait injurié. Il fut arrêté et conduit à la Force, pour y attendre son jugement. Parmi ses écolières dont il était très-aimé, il s'en trouva une qui entreprit de le sauver. Elle sort donc pour se rendre à la prison; et à l'aide d'une permission, elle parvient bientôt jusqu'à lui. Elle s'empresse de lui demander quels moyens il croyait qu'on pourrait employer pour lui rendre sa liberté, et s'il connaissait quelqu'un en crédit : Il répondit qu'il avait une cousine, blanchisseuse de la princesse de H***. La demoiselle ne voulut pas en savoir davantage. Rentrée chez elle, elle écrivit sur-le-champ à la cousine du

maître à danser, lui présenta l'aventure sous le jour le plus favorable, insista sur la manière honnête dont son cousin s'était toujours conduit, et lui assura qu'avec la protection de madame la princesse de H***, on pourrait obtenir sa grâce. Quand sa lettre fut finie et cachetée, et qu'elle voulut y mettre l'adresse, elle s'aperçut qu'elle ne savait pas le nom de cette blanchisseuse, ni où elle demeurerait. Le temps pressait; sans autrement réfléchir, elle adresse sa lettre à madame la princesse de H***, pour remettre, s'il lui plaît, à sa blanchisseuse, et elle va la mettre à la poste. — Soit qu'on ne fit pas attention à l'adresse, ou qu'on voulût en amuser la princesse, la lettre parvint à cette dame, qui n'y vit qu'un moyen de faire une bonne action. Elle envoya chercher sa blanchisseuse, prit tous les renseignemens nécessaires sur le cousin, et obtint qu'il ne serait pas mis en jugement. On fit constater que le meurtre

n'était que l'effet d'un premier mouvement.

La princesse, elle-même, prit soin d'apaiser les parens du colonel, et l'on rendit la liberté au maître à danser.



SALVADOR.

SALVADOR, dont nous avons parlé précédemment, et qui s'est rendu si fameux sous ce nom, qui n'était pas plus le sien que ceux de Pierre Martin et autres, était un des plus adroits et des plus hardis voleurs qui jamais aient paru devant les tribunaux.

Il eût vécu honnête et ignoré sans doute, s'il eût été heureux époux. Il racontait lui-même qu'il faisait un commerce assez considérable dans une des villes du nord de la France.

Il s'était absenté de son domicile pour aller faire des emplettes en fabrique : à son retour il ne retrouva plus ni ses marchandises, ni sa femme, ni son commis, tout avait disparu en même temps.

Dans cette pénible extrémité, il céda à son désespoir, et trop peu délicat pour chercher dans une louable industrie, et la pitié qu'inspirait son malheur, d'honnêtes ressources, il se fit voleur.

Avide du bien d'autrui, et d'une inconcevable autant qu'heureuse habileté pour s'en emparer, il n'aurait pas voulu, disait-il, acheter un million au prix d'une égratignure.

Ses complices pouvaient être sûrs de sa discrétion, et de son adresse à éloigner d'eux l'active surveillance de la police.

Il avait été aidé par un commis dans un vol de marchandises : il fut arrêté bientôt après, et conduit dans le lieu même où il avait commis son crime ; toutes

les circonstances annonçaient qu'il n'avait pu s'introduire et faire l'enlèvement des objets volés qu'avec le secours de quelque habitué de la maison.

Le magistrat avait fait réunir dans le magasin même les commis et les domestiques, persuadé que les premiers regards du voleur se porteraient sur celui ou ceux qui l'avaient aidé.

Salvador rendit cette précaution inutile; son complice était là, et pour qu'il ne se trahît lui-même par son trouble, il s'empressa de dire en entrant, et sans fixer aucun des assistans : Je ne connais aucun de ces messieurs ; je ne vois ici personne qui m'ait aidé à commettre le vol dont je suis accusé.

La même précaution prise à la suite de plusieurs vols commis à Bayonne et à Toulouse n'eut pas un plus heureux résultat.

On raconte dans cette dernière un trait assez singulier de Salvador :

Un habitant de cette ville, très-avantageusement établi, et qui même était alors fermier d'une partie assez considérable du droit de passe, et dont la situation aisée et la bonne réputation éloignaient tous les soupçons, fut surpris crochétant une serrure chez M. D***, avocat qu'il allait consulter : pris en flagrant délit, il fut arrêté et conduit dans la même prison où se trouvait Salvador, président alors de la chambrée.

Le nouveau venu y fut très-mal accueilli : ce président lui reprocha très-vivement sa faute... Il était bien permis, disait-il, de s'approprier par adresse le bien des autres ; on pouvait voler tout ce qu'on trouvait à sa convenance : mais voler chez un avocat était un crime irrémissible aux yeux des voleurs les moins délicats..., et le nouveau venu fut tout d'une voix condamné à une triple savate, ce qui fut sur-le-champ exécuté séance tenante.

Il paraît aussi que le condamné était sorti des bornes de ses attributions, qui se bornaient à la correspondance et au recèlement.

Salvador prétendait qu'un homme qui ne pouvait, à une distance de vingt-cinq pas, et en un clin d'œil, saisir toutes les dimensions de l'ouverture d'une serrure, pour ne pas se tromper sur le rossignol ou la fausse clé qu'il pourrait employer, devait renoncer au métier.

Ainsi le nouveau compagnon de la chambrée avait le double tort d'avoir été maladroit et indélicat.

Chaque fois qu'un condamné allait en représentation sur la place publique, Salvador, qui tenait beaucoup à la décence en pareil cas, et à l'honneur du corps, avait soin qu'il fût mis décentement, et il mettait au besoin sa propre garde-robe à contribution.

Il s'évada de plusieurs prisons malgré la plus sévère surveillance.

Un trait, sur beaucoup d'autres, prouvera son adresse et son sang-froid.

Condamné en Suisse, où les peines sont plus sévères qu'en France, il touchait au terme de son existence : chargé de fers et plongé dans un cachot, il était parvenu à faire un trou profond jusqu'au dessous des fondemens du mur.

La veille du jour où il devait subir sa peine, il affecte le plus grand repentir, la plus absolue résignation, et sur le prétexte d'avoir d'importantes révélations à faire, il fait supplier le juge de se rendre à la prison.

Il épuisa tout ce que son imagination put lui fournir pour prolonger la séance. Il se plaignait de temps en temps des douleurs aiguës que lui causait l'empreinte de ses fers; ses angoisses étaient surtout très-vives dans les momens où il voyait le juge extrêmement attentif à l'écouter.

Il parvint à intéresser sa sensibilité, ses

fers furent ôtés pour le temps de la séance seulement ; mais elle fut si longue , si longue , que le juge , fatigué lui-même , céda à ses instances de l'en soulager jusqu'au lendemain .

Ce lendemain devait être le dernier jour de Salvador . Que risquait-on à adoucir des derniers instans ? Une garde fidèle veillait sur la prison et surtout sur lui : comment pourrait-il s'évader , vingt portes fermaient sur lui : son cachot était profond , bien voûté et fermé par de triples et lourds verroux .

Le lendemain on ne trouva plus dans ce cachot si sûr , si bien gardé , que les hardes du condamné qui , pour pénétrer dans le trou qu'il s'était creusé , avait été obligé de s'y glisser sans nul bagage .

Salvador a paru successivement devant plusieurs tribunaux .

Aucune circonstance des vols nombreux qu'il avait commis n'emportait la peine capitale .

Il ne fut condamné qu'aux fers : on assure qu'il est mort d'un coup de feu qu'il reçut en voulant s'évader .

LE PETIT MARQUIS.

A la même époque un autre voleur non moins hardi exploitait quelques grandes villes du midi .

Comme Salvador , il n'employait que les crochets et les fausses clefs ; il était d'un extérieur distingué , bien mis , petit-maître , s'énonçait avec une élégante facilité .

Il avait séduit la fille d'un honnête négociant , qui devint bientôt sa complice .

Traduits l'un et l'autre devant le tribunal criminel de T*** , ils avaient été ramenés en prison en attendant que le jury eût délibéré .

Le petit marquis demande le commissaire du gouvernement et l'accusateur public.

Il leur promet d'importantes révélations ; et pour prix de ses aveux , la liberté de sa complice. Il savait bien , disait-il , que son indiscretion lui coûterait la vie , que ses chefs le puniraient d'avoir compromis le secret de leur association ; mais il n'hésitait pas à faire le sacrifice de son existence , pour sauver l'honneur de celle qu'il regardait moins comme sa complice , que comme sa victime.

Sa demande ne pouvait être accueillie. Tous deux furent condamnés , et sont parvenus à s'évader , l'un , des bagnes , et l'autre , de la maison de réclusion de la ville de T....

LE PASSE-DEBOUT.

EN 1812 , le sieur P.... , arrêté comme chef de contrebande de marchandises anglaises , avait été traduit devant le tribunal des douanes de B.... ; il venait de subir son dernier interrogatoire.

Il était à peu près deux heures après midi , et le temps était très-chaud. La salle du conseil avait une croisée qui donnait sur la rue , elle était au premier étage.

P.... se trouvait seul , suivant l'usage , avec le juge instructeur et le greffier ; les gendarmes qui l'avaient conduit étaient dans une pièce du rez-de-chaussée , séparée de la rue par une cour.

P...., du ton le plus poli, prie M. le greffier de vouloir bien avoir la complaisance d'envoyer chercher une voiture.

L'obligeant A...., sort; P.... reste seul avec le juge, se lève, et va droit à la croisée. — Où allez-vous, lui dit M. B.... — vous le voyez, je m'en vais. Le juge se cramponne après l'accusé. — Je me précipite avec vous, s'écrie le prisonnier en s'élançant sur la fenêtre. Il entraîna son juge qui prudemment se retire. Le jeune et leste prisonnier touche doucement à terre, s'élançe dans la rue, et n'a plus reparu à B*** qu'à la fameuse journée du 12 mars dernier.

Son signalement fut affiché, placardé, publié partout. Les journaux le répandirent dans toute la France: la police épuisa toutes ses *gouttes d'huile*.

Cet événement fit grand bruit. On plaignit un magistrat distingué par sa moralité, ses talens et son esprit, et qui, plus

jeune, s'était fait un nom parmi nos chansonniers de la capitale.

Il fut sans pitié chansonné à son tour, et surtout le procureur impérial, ancien émigré, qui avait mis à la poursuite de cette malheureuse affaire une implacable activité.

On remarque parmi les nombreux couplets ceux-ci en style douanier:

Sur l'air: *Réveillez-vous, belle endormie.*

Le désordre est dans la douane,
Car sous les yeux du grand prévôt,
Au lieu même où l'on le condamne,
L'accusé fraude l'entrepôt.

Un autre aurait tremblé, peut-être;
Mais aussitôt qu'il s'y résout,
P.... enjambe la fenêtre
Lestement en *passe-debout*.

Ah! messieurs de première instance,
Quelle adroite *exportation!*

(234)

Un prisonnier à l'audience
Souffle l'acquit à caution.

Il court, il est bien loin, sans doute.
Chrétiens, au nom du Tout-Puissant,
S'il se trouve sur votre route,
Donnez-lui vite un *passavant*.

Mais en tous lieux on pourra dire
Du pauvre diable qui s'enfuit,
S'il ne vaut rien pour *introduire*,
Il est très-bon pour le *transit*.

La faute en est à notre maître.
Pourquoi n'a-t-il pas exigé
Qu'on ne sautât par la fenêtre
Qu'en se munissant d'un *congé*?

C'était aussi en chansons qu'on donnait
des conseils au voyageur.

Air de l'*Avare*.

Dans ta modeste obscurité,
Des caprices de la fortune
Bravant la chance peu commune,

(235)

Sens le prix de ta liberté (*bis*).
Car, à vouloir trop entreprendre,
Tu sais ce qu'il en peut coûter.
Si l'on risque trop à monter,
On ne risque rien à descendre.

ENCORE DES BOHÉMIENS.

ON a fait de gros volumes sur les Bohémiens. On a beaucoup écrit sur ce sujet, précisément parce qu'on n'avait rien de bien certain à en dire.

Dans nos campagnes, même depuis la révolution, ils sont considérés comme de grands sorciers. On s'estime fort heureux d'en être débarrassés moyennant un tribut en denrées et en argent.

Tous les Bohémiens ne sont pas des voleurs; et tous les voleurs qui se disent Bohémiens sont d'un tout autre pays.

Une bande de ce genre infestait, il y a quelques années, les campagnes d'une partie de la France méridionale. Suivant l'usage des Bohémiens, ils ne couchaient pas dans l'intérieur des *bordes* ou métairies, mais dans des granges; ils n'en trouvaient pas moins le moyen de lever un tribut sur le mobilier de leurs hôtes, à leur insçu, ou bien certainement contre leur gré.

Cette bande n'était qu'un détachement ambulante d'une autre qui s'était réservé l'exploitation des grandes villes.

Les chefs principaux furent découverts à Bordeaux : ils avaient pris pour entrepôt une partie des excavations hors ville où l'on avait commencé des constructions souterraines qui n'avaient pas été achevées.

Elles se trouvaient sur le bord même d'une avenue, à deux pas de la ville, et dans une partie très-fréquentée; on fut

très-étonné de cette découverte, et plus encore de reconnaître, parmi les chefs, des hommes ayant un domicile très-connu et un grand courant d'affaires.

Ils ne pouvaient échapper à une condamnation, mais ils savaient d'avance qu'ils ne pouvaient être condamnés qu'aux fers pour un temps limité; et ils se vantaient, même devant leurs juges, qu'il leur restait plus d'argent qu'il ne leur en fallait pour se tirer de là.

Pendant tous les débats, les principaux accusés insultaient au malheur même de ceux qu'ils avaient dépouillés.

Une bonne dame cherchait, dans l'immense amas de linge, de hardes, de bijoux entassés sur la table du prétoire, une pièce de dentelle qui lui avait été volée. Un des voleurs lui en indique, avec la plus exacte précision, le dessin, les dimensions, la quantité, la valeur; rappelle l'époque où elle avait été volée, se déclare

l'auteur du vol. La dame ne doutait plus que sa pièce de dentelle ne se trouvât parmi les pièces de conviction qu'elle avait sous les yeux. Après l'avoir long-temps occupée de ses questions, le voleur lui dit effrontément : Madame, votre dentelle a été prise avec ce que vous voyez là... Mais elle n'y est plus.... M. *** (il nommait un des chefs de la police) pourrait vous en rendre compte, c'est lui qui l'a gardée.

Même persiflage d'un autre chef à un témoin qui cherchait aussi, parmi les pièces de conviction, une fort belle montre qui lui avait été prise.

Et les deux voleurs prétendant qu'un torchon, une bagatelle, pouvaient tout aussi bien servir de pièces de conviction qu'une pièce de dentelles ou une montre, faisaient la satire la plus impudente du luxe des principaux agens de la police, qu'ils appelaient des confrères infidèles.

Tous furent condamnés; et, comme le

pays ne les a plus revus, et qu'ils n'ont plus reparu ailleurs, il est certain qu'en espérant se tirer des bagnes avec leurs réserves, ils avaient compté sans leur hôte.

Au surplus, ces voleurs, comme tous ceux de la même classe, n'épargnaient rien pour adoucir leur détention.

Ce sont toujours les meilleurs pensionnaires des concierges; et, à moins qu'ils ne soient au cachot et consignés au secret, ils font les honneurs de la *grande table*.

La prison n'est en effet une peine véritable que pour l'innocent accusé. Les autres usent *la vie en gens* pour qui le moment présent est tout.

Ceux qu'on appelle si improprement Bohémiens sont, en effet, soumis à une sorte d'initiation; ils ont des chefs de divers grades, des correspondances établies, une langue particulière, dont quelques termes composent encore l'argot de nos marchands forains.

Ainsi de fort honnêtes gens et d'insignes fripons parlent le même jargon, et pour une cause et dans des circonstances très-différentes.

On peut, on doit même placer au rang des érudits dans les dialectes de la langue gallo-bohémienne, les geoliers, les vieux guichetiers et les *gouttes d'huile*.

ROSE ***.

ROSE ***, jeune et jolie, est arrêtée à une lieue de B... , dans une maison de campagne; on la trouve chargée d'effets pris dans cette maison. Le jardinier, accouru aux cris des autres domestiques, s'empara un peu brutalement de l'étrangère. Celle-ci, mille fois interrogée par

ceux qui l'entourent, par les voisins qui viennent grossir la foule des curieux; enfin, par le maire, ses adjoints, etc.; pas un mot de réponse: mais des sons péniblement articulés, cet air humble et résigné qui appelle la pitié, des signes, des gestes expressifs et méthodiques.

On devina que la voleuse, ou du moins celle qu'on avait d'abord appelée ainsi, était sourde et muette. On la conduit à B....; le magistrat appelle auprès de lui des professeurs de l'institut des sourds et muets.

Rose, à dix-sept ans et fraîche comme son nom, ne pouvait être coupable. On brûlait de connaître l'affreux mystère.

Ses gestes, ses signes sont reconnus pour ceux adoptés pour l'enseignement des sourds-muets.

Il résulte de ces signes interprétés, traduits par les professeurs, que Rose venait d'un pays couvert de rochers et voisin des

bords de la mer. Sa famille était riche. Elle avait perdu de bonne heure ses père et mère, et était restée sous la tutelle d'une sœur aînée, qui la maltraitait : elle portait encore sur un bras la marque d'un coup qu'elle en avait reçu.

Le bien occupait quatre paires de labourage. Rose était, par son infirmité même, livrée à la merci de sa barbare sœur.

Celle-ci la fit couvrir, il y a peu de temps, d'habits gris, qu'elle portait encore, la fit embarquer pour B..... Sa traversée fut heureuse, elle n'essuya aucun mauvais traitement à bord de la gabarre sur laquelle on l'avait jetée ; elle fut mise à terre à quelques lieues de B... Elle errait au hasard sur la route, quand elle fut rencontrée par deux militaires, dont l'un se permit un geste indécent qu'elle repoussa par un geste et un cri d'horreur. Un peu plus loin, elle fut arrêtée par deux hommes, dont l'un déjà avancé en âge, l'autre très-

jeune. Elle désigne leur taille, leurs traits, leurs habits. Le jeune avait un pantalon gris et une casquette dont elle désigne la couleur en montrant un des gants du magistrat... Un petit chien les accompagnait, et elle donnait avec tous ces détails le signalement du petit chien.

Ces deux hommes l'avaient forcée de les suivre jusqu'à la maison de campagne où elle avait été arrêtée, l'y avaient fait entrer, la chargeaient de linge et d'effets, lorsqu'un bruit extérieur, ou tout autre motif, leur fit prendre brusquement la fuite... Rose resta seule.

Ce récit courut toute la ville. Tout le monde s'intéressa pour la sourde et muette, jolie, et surtout bien innocente. On lui prodiguait les cadeaux : elle jouissait en prison d'une sorte de liberté.

Elle n'y était que depuis deux jours, lorsqu'à la vue d'un homme avancé en âge, qui venait visiter un prisonnier, elle jette

un cri d'effroi et s'évanouit. Revenue à elle-même, elle revoit le même homme, et près de lui un jeune prisonnier. Sa situation change, sa tête s'exalte, son regard est animé, ardent, elle est conduite devant les juges.

Le professeur interprète arrive. Rose, avec l'expression la plus énergique, déclare que l'homme âgé, que le jeune prisonnier qu'elle vient de voir, sont les deux malfaiteurs qui l'ont arrêtée et conduite à cette fatale maison de campagne.

On relit le procès-verbal où elle avait signalé leur âge, leurs habits, leurs traits. On examine les deux individus dont l'apparition imprévue a fait sur la sensible Rose une si terrible impression. Ce sont eux : plus de doute. L'identité est parfaite jusque dans les moindres détails.

Un petit chien accompagnait le vieillard. Ce petit chien est encore le même que celui qu'avait désigné Rose deux jours auparavant.

Plus de doute, Rose est une victime bien intéressante. Les deux individus signalés par elle sont deux brigands.

La belle cause à plaider ! Tous les avocats briguent la défense de Rose. Jeunesse, innocence, beauté, talens, esprit, elle réunit tout ce qui plaît, tout ce qui intéresse. Plus de contrainte, elle ne doit plus être prisonnière que pour la forme.

On lui a envoyé des habits, des bijoux même ; elle jouit dans l'intérieur de la plus grande familiarité.

Tout le monde appelle sur les deux autres prévenus toute la sévérité des lois.

Rose disparaît. Avait-elle été enlevée ? Quelqu'homme puissant et généreux avait-il préparé son évacion, pour épargner à sa délicatesse le scandale d'une procédure publique ?

Cette disparition avait néanmoins désenchanté quelques enthousiastes ; mais on n'aime pas à être dupe, et la réputation de

l'intéressante Rose n'avait été qu'effleurée par cet incident imprévu.

Bientôt on apprend qu'une jeune fille avait été prise en flagrant délit, au marché de Sauv...; que dans cette contrée plusieurs vols avaient eu lieu récemment. La coupable parlait très-distinctement; il n'y avait plus de doute pour quelques magistrats : c'était Rose.

Sous l'extérieur le plus séduisant, Rose avait l'âme la plus atroce; mais il est des êtres malfaisans qui nuisent par instinct. Rose accuse elle-même le concierge de la prison de B.... d'avoir favorisé son évasion. Cet infortuné fut traduit en justice; il ne lui fut pas difficile de prouver évidemment son innocence.

Après son arrestation à Sauv..., Rose, conduite de brigade en brigade, s'échappe de la prison de *Castres*.

D'autres délits signalèrent son arrivée dans d'autres contrées. Arrêtée pour la

troisième fois, elle accuse le gendarme qui l'avait accompagnée jusqu'à *Castres*, d'avoir favorisé son évasion moyennant six francs et... une nuit... Le contraire fut encore clairement constaté, mais le malheureux gendarme n'en subit pas moins une détention de quelques jours.

Restait toujours à examiner les deux individus qu'elle avait signalés comme auteurs du premier vol commis près B... : ils étaient au moins complices.

Tout se découvrit. Ces deux infortunés prouvèrent que ce jour-là même ils n'étaient pas sortis de B...

Mais comment, pourquoi Rose les avaient-elles signalés avec tant de précision, et avant de les avoir vus dans la prison.

Rose, pour donner plus de vraisemblance à son roman et ne plus varier sur la désignation de ses personnages, avait arrêté ses idées comme sa narration sur des

êtres réels qu'elle avait vus souvent, sans avoir eu avec eux de longues relations.

Confrontés avec leur délatrice, les deux nouveaux prévenus la reconnurent pour une des habituées d'un mauvais lieu voisin de leur domicile. Elle avait pu, dans cette partie de faubourg peu habitée, les remarquer ainsi que le petit chien qu'elle avait fait figurer dans son pathétique récit.

Ces deux malheureux étaient serruriers, l'un maître et l'autre apprenti.

Les débats prouvèrent leur innocence.

Rose fut condamnée; mais elle fut bientôt ramenée devant le même tribunal pour d'autres délits commis dans la maison de réclusion.

A 19 ans, elle disait à ses juges que sa destinée l'appelait à l'échafaud, qu'elle y périrait, qu'il ne fallait qu'un crime de plus.

Le plus jeune des infortunés qu'elle avait fait arrêter lors de son premier procès,

voulut s'éloigner d'une ville qui lui rappelait de trop pénibles souvenirs. Le sentiment de son innocence et son triomphe ne pouvaient lui rendre le repos.

Le malheureux était orphelin, il n'avait eu pour appui que l'honnête artisan qui lui avait appris son métier.

Il commença son tour de France. Il travaillait depuis long-temps à... Son nouveau maître lui témoigna la plus grande confiance... Il répondit aux tristes confidences de son ouvrier par d'autres non moins importantes.

Cette double effusion amena la plus touchante reconnaissance.

La providence avait conduit le jeune Bel..... chez son père, dont il ignorait même l'existence.

Cet événement extraordinaire a été publié dans les journaux du temps.

 IMPUDENCE ET SUCCÈS.

UN voleur est surpris emportant d'une des boutiques de la galerie supérieure de la Bourse de B..... diverses marchandises en fer. On visite son logement, on en saisit encore une plus grande quantité.

Il devint en prison le conseiller et l'orateur de la chambrée et du préau.

Plein de confiance dans ses talens oratoires, comme dans la justice de sa cause, il assurait le juge instructeur qu'il n'avait pas besoin d'avocat, qu'il plaiderait lui-même sa cause, et qu'elle n'en serait que mieux défendue.

Le juge, pour se conformer aux dispositions bienfaisantes de la loi, lui désigna un défenseur d'office.

Pour soutenir son caractère important, le prisonnier persistait devant ses camarades à soutenir qu'il saurait bien se passer d'avocat. Cette grande confiance s'affaiblissait à mesure qu'on approchait du jour fatal où il devait être jugé.

Le défendeur délégué voulut bien se charger de cette cause, et se présenta à l'audience.

L'accusé conservait aux débats son langage important et son franc parler.

Le président l'invitait à ôter le mouchoir arrangé en pain de sucre, dont sa tête était ridiculement affublée. Je suis enrhumé, répondait l'accusé d'une voix rauque et sourde, et par une prompte transition et d'une voix très-aigre, très-perçante, il reprenait : J'avais l'honneur de vous dire, messieurs. Les b... les f..., d'autres jurmens plus scandaleux encore, ajoutaient plus à l'énergie qu'à la décence de son discours.

Cette inconvenance lui était vainement reprochée par son défenseur même.

Celui-ci n'obtint à ses reproches bien justes que ce singulier amendement : Vous avez raison , mon défenseur , je ne jureraï plus , mais s. n. d. d. vous conviendrez qu'il est f... d'être menacé des galères.

Et il continuait sur le même ton.

Il avouait l'enlèvement des marchandises ; mais suivant lui , il les avait trouvées par hasard. A ce mot souvent répété par l'accusé , M. le procureur général impérial fit un signe d'improbation. L'orateur , sans se déconcerter , continua : Il n'est pas plus étonnant que j'aie trouvé ces marchandises par hasard , qu'il ne l'est , en effet , que M. le procureur général ait aussi trouvé une croix d'honneur par hasard.

Les magistrats avaient reçu cette décoration il y avait peu de jours.

Il ne prétendait pas inspirer , par lui-même , ni intérêt , ni pitié , mais il cherchait

à intéresser la sensibilité des juges en faveur de sa famille.

Je ne suis pas un voleur , disait-il , je ne l'ai jamais été ; je ne me donne certainement pas pour un bon sujet. J'appartiens aux plus honnêtes gens du monde , et là-dessus il rappelle son beau-père , honnête notaire , justement estimé ; un oncle , officier de gendarmerie , qui ne pourrait remplir utilement ses fonctions , si on pouvait lui reprocher qu'il a un neveu aux galères ; un cousin dans une cour supérieure , qui n'oserait plus juger , par le même motif... ; mais sa femme , sa femme surtout , méritait toute la pitié des juges.

Elle était digne d'un autre époux. Cette excellente femme , si vous saviez combien elle m'aime. Je vais vous lire sa dernière lettre. Ici la voix de l'orateur s'affaiblit , ses yeux se mouillent de larmes , et avec l'accent de la plus vive douleur , de la plus

touchante sensibilité, il lit l'épître conjugale.

Il n'articulait que par sanglots ces mots : Chaque matin, chaque soir, tes deux enfans et moi, à genoux, demandons au ciel qu'il prenne pitié de toi et de nous, en touchant tes juges de compassion.

Il tombe alors sur son banc, la bouche collée sur la lettre qu'il mouille de ses baisers et de ses larmes.

Cette scène produisit un bon effet.

Il fut, à ce qu'on croit, absous ; mais sa famille, de concert avec les magistrats, prit des mesures pour qu'il ne jouît point d'une liberté dont il aurait sans doute abusé.

TRAIT D'ÉLOQUENCE.

DANS la même ville et à une époque antérieure, un *défenseur* en réputation dans les causes de police correctionnelle, plaidait pour des paysans surpris en braconnage et en grand nombre ; ils avaient été amenés à la prison sur une charrette, attachés avec des chaînes, des cordes, et sous une escorte de cinquante hommes.

Ce spectacle avait frappé l'imagination de leur éloquent défenseur.

Si des cordes, disait-il, pourquoi des chaînes ; si des chaînes, pourquoi des cordes ; si des cordes et des chaînes, pourquoi cinquante hommes ; si cinquante hommes, pourquoi des chaînes et des cordes. Répondez, magistrats, qu'auriez-vous dit à

cet horrible appareil de forces et de rigueur ? Répondez, peuple, qui vous pressez dans cet auditoire ? Répondez aussi, vous murailles....

Le reste de cette belle apostrophe, restée sans modèle et sans imitation, a malheureusement échappé aux traditions du barreau moderne.

On en parle encore même dans les prisons de.... ; mais on a omis d'en faire l'entière et exacte transcription sur les registres d'écrou, pour l'honneur et l'instruction des contemporains et l'exemple de la postérité.

Et l'orateur en réputation a manqué l'occasion d'être immortel. Plaignez-le, il ne l'a plus retrouvée.

~~~~~

LE CRIME FAIT LA HONTE, ET NON PAS  
L'ÉCHAFAUD.

VOILA une fort belle pensée et un fort beau vers, sans doute ; mais un coupable condamné ne voit, dans la peine qui lui est infligée, que le mal physique de cette peine ; il ne songe pas même à l'opprobre dont il est flétri. Il en est tout autrement de l'innocent, il ne peut soutenir l'idée d'être proclamé infâme par un jugement solennel : l'honneur lui est plus cher que la vie.

L'attitude d'un condamné, après son jugement, est l'indice le plus sûr de sa culpabilité ou de son innocence.

R. L.... avait été traduit à la cour spéciale de B.... avec deux autres prévenus ;

ils étaient tous trois accusés d'avoir falsifié un acquit à caution pour des droits d'octroi ; R. L.... était préposé de l'administration, les deux autres étaient bouchers.

Tout indiquait, tout prouvait évidemment que le faux avait été commis sinon par les trois accusés, du moins dans l'intérêt de tous, et par un seul d'entre eux.

On soutint, dans le système de défense des bouchers, qu'ils ne savaient pas écrire. On rapportait à cet égard quelques certificats ; on fit entendre quelques témoins. On appelait ainsi toute l'attention de la cour et toute sa sévérité sur R. L....

Celui-ci, par un incident réellement imprévu, fut privé de son défenseur avant la fin de la première audience, ce qui donna lieu à un renvoi.

Son nouveau conseil insista vainement sur un examen plus approfondi de la preuve que les bouchers ne savaient pas écrire. L'examen le plus sévère de la conduite de

son client avant son arrestation, n'avait donné que des résultats honorables pour lui.

Sans avoir égard à son insistance, la cour jugea ; le malheureux R. L.... fut condamné. « Je suis innocent » fut la seule réponse qu'il adressa à ses juges.

En traversant la cour de la maison d'arrêt pour aller de là à la maison de justice, il pria les gendarmes de lui permettre d'aller chercher quelques hardes dans sa chambre. Il reparut bientôt sur le perron ; le sang jaillissait à gros flots de son cou : il s'était fait de larges coupures avec un rasoir à manche de buis, qu'il avait disposé d'avance. Sans proférer un mot, et tendant le cou de toute sa force, pour que le sang sortît avec plus d'abondance, il jeta à un prisonnier six francs que celui-ci lui avait prêtés.

On s'élança sur le malheureux ; les secours les plus prompts lui furent prodigés.

gués. Il fut conduit à l'hôpital ; on désespéra long-temps de sa vie.

Un peu rétabli, il fit prier son défenseur de le venir voir. Il ne parla ni de ses blessures volontaires, ni de ses tristes résultats ; il ne pensait qu'à l'opprobre que sa condamnation allait jeter sur sa famille. Il regrettait surtout d'avoir indiqué son véritable nom ; il réclamait avec l'accent de la douleur et du plus tendre intérêt, de ses soins généreux, une lettre à sa famille ; il voulait, du moins, être justifié dans l'opinion de ses parens.

Rien ne put vaincre dans cet infortuné le dégoût de la vie.

L'exposition publique mit le comble à son désespoir : il sut néanmoins en dissimuler les terribles déchiremens ; il affecta la plus tranquille résignation, obtint la permission de se promener sur le pourtour d'une haute terrasse.

Ses regards en mesuraient souvent l'effrayante élévation.

Il saisit l'instant où il était moins observé, se précipite ; l'infortuné survit encore aux plus douloureuses fractures. Il est transporté de nouveau à l'hôpital : il dut encore la vie aux secours de l'art, et sa situation inspira en sa faveur la plus touchante pitié. Tant d'horreur pour l'infamie, une aversion aussi prononcée, et soutenue par d'aussi terribles épreuves, annonçaient une âme honnête : tout semblait prouver qu'il n'avait été que malheureux.

On n'ose pas l'assurer ; mais des renseignemens ultérieurs, s'il faut en croire l'opinion publique, apprirent que les bouchers en avaient imposé à la cour en soutenant qu'ils ne savaient ni lire ni écrire.

Véritable ou non, ce moyen leur a réussi. Mais les juges n'ont-ils pas eu de grands reproches à se faire. Et faut-il placer le malheureux R. L. au rang de ces nombreuses victimes de la prévention, dont les malheurs et les noms sont consacrés dans les annales des cours de justice.

A-t-il subi sa peine ? A-t-il fini , au baigne et avant le temps , sa déplorable existence ? Il était bien jeune encore et de l'extérieur le plus décent.

On nous pardonnera de ne pas nous étendre davantage sur cet épisode. Nous avons voulu conserver tous nos doutes , et par les mêmes motifs épargner à la sensibilité de nos lecteurs la triste certitude d'une dernière catastrophe.

!!!

.....  
 Mais, fut-il un héros dans sa haute fortune ?  
 Troublé par le remords , l'amitié l'importune.  
 Insensible au plaisir , ce despote agité  
 Rencontre l'épouvante auprès de la beauté :  
 Il rêve des complots et des périls sans nombre ,  
 Près de son lit doré voit s'élever une ombre....

L'asile du sommeil vainement est gardé,  
 Tremble, fier assassin, c'est le fils de Condé!  
 Il revient chaque nuit, quand l'horreur l'environne,  
 Arracher de ton front la sanglante couronne.

( *La France délivrée*, poëme en IV chants. )

Quel digne élève du chantre de Henri saura peindre avec autant de sensibilité que de noblesse les derniers momens de cette victime auguste , à qui tous les bons Français doivent des larmes , les muses des chants expiatoires , et nos modernes Phidias une tombe immortelle ?...

Enlevé par la trahison du sein d'un pays libre , conduit en poste au château de Vincennes , et traduit aussitôt devant les Tigellins choisis par le tyran , le magnanime Prince ne daigna pas répondre à leurs insolentes questions. Le tribunal secret s'était rassemblé vers minuit ; deux heures sonnaient à peine , lorsque le duc d'Enghien fut conduit en silence , à la lueur des torches , dans les fossés du château , par douze

grenadiers qu'accompagnaient les *juges*. L'air sombre et farouche de ces derniers contrastait avec le regret visible et l'indignation des braves condamnés à servir l'opresseur du monde, et qui tous admiraient la noble contenance du généreux Bourbon.

Arrivé sur le bord de sa tombe déjà ouverte, il se met à genoux, fait, à voix basse, une courte et fervente prière, et se relève avec majesté, en s'écriant : Vive le Roi ! Il retombe alors, et son âme va rejoindre dans les cieux le fils de Saint-Louis. Un des grenadiers s'écria, au moment de l'affreux sacrifice : « Si je fais feu sur lui, que Dieu me renvoie la balle ! » Et il tira en l'air.

D'Enghien, héros-martyr à jamais regretté,  
Tu trouvas dans la mort ton immortalité !

FIN.

TABLE

# TABLE

DES

CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

## CHAPITRE PREMIER.

|                              |        |
|------------------------------|--------|
| LA Reine à la conciergerie.  | Page 1 |
| La Pastille.                 | 6      |
| Le Testament.                | 7      |
| L'Ourlet.                    | 8      |
| La Résignation.              | 9      |
| Le Voleur puni par lui-même. | 11     |
| La petite Fille.             | 12     |
| Le Ridicule.                 | 14     |
| La Vengeance.                | 15     |
| L'honnête Homme.             | 18     |
| La Clémence royale.          | 20     |
| Le mérite des femmes.        | 25     |

## CHAPITRE II.

|                        |    |
|------------------------|----|
| L'Arbre de la liberté. | 26 |
| Les Contre-marques.    | 28 |

valeur de l'argent dans sa poche. Avec cette vertu sévère il ne fut jamais qu'à son maître, et le moment de la mort de Henri IV fut celui de sa

|                                |         |
|--------------------------------|---------|
| La Scélératesse.               | Page 29 |
| Le Fournisseur.                | 31      |
| La feinte Colique.             | 33      |
| L'Évasion.                     | 35      |
| La Tabatière.                  | 37      |
| Le nouveau Cartouche.          | 38      |
| La Grâce tardive.              | 40      |
| Le Chef de voleurs.            | 42      |
| Les faux Louis.                | 44      |
| Le Sac,                        | 45      |
| Les faux Assignats.            | 47      |
| La Serrure démontée.           | 48      |
| Les trente-deux sous.          | 49      |
| Le Secrétaire.                 | 51      |
| La Trape.                      | 54      |
| Les suites d'un premier crime. | 56      |
| Le Prisonnier libre.           | 58      |
| L'Aveugle par stratagème.      | 59      |
| Le Limaçon apprivoisé.         | 62      |
| La Perfidie.                   | 64      |
| Les Estampes.                  | 65      |

## CHAPITRE III.

|                   |    |
|-------------------|----|
| L'Aventurier.     | 69 |
| Le faux Gendarme. | 72 |

|                              |         |
|------------------------------|---------|
| La Pétition.                 | Page 73 |
| Le Débiteur anglais.         | 75      |
| La Jalousie.                 | 76      |
| Le Fripon.                   | 77      |
| La Débitrice.                | 78      |
| Le Clerc d'huissier.         | 80      |
| La Ruse punissable.          | 81      |
| L'Auteur de <i>Justine</i> . | 83      |
| La Chanson.                  | 86      |
| Le Mystérieux.               | 89      |
| L'Abandon.                   | 91      |
| Le Chasseur.                 | 93      |
| L'Engagement.                | 95      |
| Le généreux Concierge.       | 97      |
| L'Illuminé,                  | 99      |
| L'Attendrissement.           | 100     |
| Les Filles de joie.          | 101     |
| L'Adultère.                  | 104     |
| Le Poète corrigé.            | 107     |
| La Bombe artificielle.       | 112     |
| Le Prince de Perse.          | 113     |
| La Férocité.                 | 115     |
| Le Désespoir.                | 117     |
| Les Pieds gelés.             | 119     |
| Le Travail.                  | 120     |

( 268 )

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| La Permission.            | (Page 122    |
| Le faux Dauphin.          | 123          |
| Les Juges volés.          | 126          |
| L'Apropos de bottes.      | 117          |
| Le Ganymède.              | <i>Ibid.</i> |
| La nouvelle Edition.      | 128          |
| Le nouveau Protée.        | 129          |
| La Réplique de l'avocat.  | 131          |
| Le Prisonnier devenu fou. | 132          |
| La Mesure.                | 133          |
| Les Marrons glacés.       | 135          |
| Le Gascon du Bourdonnais. | 137          |
| La Réplique du marin.     | 139          |
| Le Travestissement.       | 141          |
| L'Espérance.              | 142          |

#### CHAPITRE IV.

|                           |     |
|---------------------------|-----|
| Le Nègre orateur.         | 144 |
| L'Impromptu.              | 146 |
| Le Capitaine d'A***.      | 148 |
| L'Inspecteur des prisons. | 152 |
| Le Généreux.              | 154 |
| L'Avocat.                 | 155 |
| Le Condillaciste.         | 156 |
| L'Aide-de-Camp.           | 159 |

( 269 )

|                            |          |
|----------------------------|----------|
| Le vieux Canonnier.        | Page 160 |
| Le Stratagème inutile.     | 161      |
| Le nouveau Grotius.        | 164      |
| La Clémence impériale.     | 166      |
| Le général Malet.          | 167      |
| La Perfidie ultramontaine. | 169      |
| Le Bonheur imprévu.        | 172      |
| La Romance.                | 173      |
| Le Ministre.               | 175      |
| La Police trompée.         | 177      |
| Le Matrimoniomane.         | 180      |
| La Séduction.              | 181      |
| Le Général nègre.          | 183      |
| La Barbarie.               | 185      |
| Le Vindictif.              | 187      |
| La Destinée.               | 188      |
| Le Polonais.               | 190      |
| L'Antigone moderne.        | 192      |
| Le général D***.           | 194      |
| La Délicatesse.            | 196      |
| Le Collier de fer.         | 197      |
| L'Abbé correcteur.         | 199      |
| Le Billard.                | 201      |
| La Ruse généreuse.         | 202      |
| Le Reclus volontaire.      | 204      |

|                |          |
|----------------|----------|
| La Découverte. | Page 206 |
| Le Corse.      | 208      |
| La Prière.     | 209      |
| Le Trésor.     | 212      |

CHAPITRE V.

|                                                   |     |
|---------------------------------------------------|-----|
| L'Etat lucratif.                                  | 215 |
| L'Original.                                       | 217 |
| Le Maître à danser.                               | 220 |
| Salvador.                                         | 222 |
| Le petit Marquis.                                 | 229 |
| Le Passe-Debout.                                  | 231 |
| Encore des Bohémiens.                             | 235 |
| Rose ***.                                         | 240 |
| Impudence et succès.                              | 250 |
| Trait d'éloquence.                                | 255 |
| Le crime fait la honte, et non pas<br>l'échafaud. | 257 |
| !!!                                               | 262 |

FIN DE LA TABLE.

D'une chaleur égale au combat armé,  
 Cérés en un moment vit leurs fiers bataillons  
 Ravager ses bienfaits naissans dans les sillons.  
 De l'Eure et de l'Yton les ondes s'alarmèrent;  
 Dans le fond des forêts les nymphes se cachèrent.  
 Le berger plein d'effroi chassé de ces beaux lieux,  
 Du sein de son foyer fuit les larmes aux yeux.  
*Habitans malheureux, etc.*

(d) Voyez la variante (g).

(e) On voit dans l'édition de 1723 ce qui suit :  
 Sanci, brave guerrier, ministre, magistrat,  
 Estimé dans l'armée, à la cour, au sénat;  
 La Trimouille, Clermont, Tournemine et d'Angenne  
 Et ce fier ennemi de la pourpre romaine,  
 Mornai, dont l'éloquence égale la valeur,  
 Soutien trop vertueux du parti de l'erreur.  
 Là paraissaient Givri, Noailles, et Feuquières,  
 Le malheureux de Nesle, et l'heureux Lesdiguières.

Nicolas de Harlai de Sanci fut successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, ambassadeur en Angleterre et en Allemagne, colonel général des Suisses, premier maître d'hôtel du roi, surintendant des finances, et réunit ainsi en sa personne le ministère, la magistrature et le commandement des armées. Il était fils de Robert de Harlai, conseiller au parlement,

mandat à Ivry le corps de  
 taille en se présentant à propos à l'ennemi. Il dit à Henri  
 Grand après la victoire : « Sire, vous avez fait ce que devait  
 faire Biron, et Biron ce que devait faire le roi. » Ce maréchal fut  
 tué d'un coup de canon, en 1592, au siège d'Épernai.  
 (8) Charles de Montaud de Biron, maréchal et duc et pair,  
 fils du précédent, conspira depuis contre Henri IV, et fut décapité dans la cour de la Bastille, en 1602. On voit encore à la  
 muraille les crampons de fer qui servirent à l'échafaud.

(9) Dans Britannicus, Agrippine, en parlant du soin qu'elle  
 a eu de donner à Néron des instituteurs vertueux, dit, acte IV,  
 scène II :  
 J'appelai de l'exil, je tirai de l'armée,  
 Et ce même Sénèque, et ce même Burrhus,  
 Qui depuis... Rome alors estimait leurs vertus.

(10) Rosni, depuis duc de Sully, surintendant des finances.  
 grand maître de l'artillerie, fait maréchal de France après la  
 mort de Henri IV, reçut sept blessures à la bataille d'Ivry.

Il naquit à Rosni en 1559, et mourut à Villebon en 1641 :  
 ainsi il avait vu Henri II et Louis IV. Il fut grand voyer et  
 grand maître de l'artillerie, grand maître des ports de France,  
 surintendant des finances, duc et pair, et maréchal de France.  
 C'est le seul homme à qui on ait jamais donné le bâton de  
 maréchal comme une marque de disgrâce : il ne l'eut qu'en



983

US. 7.E

030

**LE RIDEAU LEVÉ.**

T 13 B 58

# LE RIDEAU LEVÉ,

OU

COUP-D'ŒIL GÉNÉRAL

SUR LES

## PRISONS DE PARIS,

OFFRANT UN GRAND NOMBRE D'ANECDOTES  
SUR LES PRISONNIERS DE TOUTES CLASSES  
QUI Y ONT ÉTÉ DÉTENUS DEPUIS VINGT  
ANS.

Orné d'une jolie gravure.

PARIS,

LAURENT-BEAUPRÉ, LIBRAIRE PALAIS-ROYAL,  
GALERIES DE BOIS, N° 218.

1815.

---

DE L'IMPRIMERIE DE J. GRATIOT.

---

